



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DREETS)



**ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
DE PRAXIS  
SOCIALE**

# **ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU LOGEMENT D'ABORD A MULHOUSE**

Décembre 2021

Equipe de recherche :

Manon Grandval, Docteure en Sciences de l'Éducation,  
Ecole Supérieure de Praxis Sociale.

Olivier Simon, Formateur indépendant et éducateur spécialisé.



# Table des matières

Liste des sigles et abréviations .....	4
<b>Préambule.....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>I. Contexte de la recherche .....</b>	<b>9</b>
<b>I.1. Les principes du Logement d'abord.....</b>	<b>9</b>
Le logement : un droit fondamental.....	9
...face à un escalier à franchir.....	10
Housing First : un modèle qui inspire une nouvelle forme de lutte contre les exclusions sociales.....	12
Le plan 2018-2022 pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme .....	19
<b>I.2. Le Logement d'abord à Mulhouse.....</b>	<b>22</b>
La spécificité du territoire mulhousien .....	22
Les dispositifs d'hébergement .....	26
L'implantation du dispositif LDA dans ce contexte.....	30
<b>II. La démarche de recherche .....</b>	<b>32</b>
Epistémologie .....	32
Temporalité .....	32
<b>II.1. Phase exploratoire .....</b>	<b>33</b>
<b>II.2. Méthodologie et population cible .....</b>	<b>37</b>
<b>III. Analyse des résultats .....</b>	<b>44</b>
<b>III.1. Les débuts du LDA sur Mulhouse.....</b>	<b>44</b>
Le LDA...pas vraiment une nouveauté.....	44
Un sentiment de destitution des compétences associatives territoriales .....	46
Un projet porteur d'espoir.....	47
<b>III.2. Les personnes accompagnées .....</b>	<b>48</b>
De qui parle-t-on ?.....	48
Complexité des profils.....	51
Penser l'accompagnement en termes de parcours.....	56
...et en termes de besoins .....	58
Le logement, une base essentielle.....	61
<b>III.3. Les pratiques d'accompagnement LDA.....</b>	<b>67</b>
Le lien d'accompagnement : une condition sine qua non du LDA.....	67
La temporalité : une question au cœur des pratiques .....	75
La pair-aidance : une nouvelle modalité qui se dessine.....	82
<b>III.4. Le collectif, une force à développer .....</b>	<b>84</b>
Un manque de lisibilité du pilotage .....	84

Décloisonner, créer une identité commune...	85
...Sans perdre la singularité des établissements	89
Besoin de formation et de communication	90
<b>III.5. Et les principes fondamentaux ?</b>	<b>94</b>
A la recherche d'un équilibre entre principes et réalité	94
L'accès au logement est-il favorisé ?	97
L'IML, un choix spécifique à Mulhouse qui interpelle	100
<b>Conclusion</b>	<b>104</b>
Synthèse des résultats	104
Limites	108
Propositions	109
Ouverture : penser le LDA au prisme des capacités	114
Perspectives	117
<b>Bibliographie</b>	<b>118</b>
Annexe 1 : Les principes clés du Housing First	123
Annexe 2 : Les grands volets du plan Logement d'abord (DIHAL)	124
Annexe 3 : Note de cadrage de l'atelier de recherche	125
Contextualisation	125
L'accès au logement : de la fin du modèle « en escalier » vers le « Logement d'abord »	125
Questionnements et orientation des Ateliers de recherche	127
Annexe 4 : Guide d'entretien auprès des personnes concernées	128
Annexe 5 : Guide d'entretien auprès des intervenants médico-sociaux	133
Annexe 6 : Fiche technique « Entretiens LDA »	137

## **Liste des sigles et abréviations**

ACT : Assertive Community Treatment  
ADIL : Association Départementale Information Logement  
ALT : Aide au Logement Temporaire  
AIVS : Agence Immobilière à Vocation Sociale  
AL : Aide au Logement  
APL : Aide Personnalisée au Logement  
AURM : Agence d'urbanisme de la région mulhousienne  
ASE : Aide sociale à l'enfance  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CALDAD : Commission d'accompagnement au Logement d'Abord et d'accès au droit  
CHRS : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale  
CIAREM : Centre d'Insertion, d'Aide à la Recherche d'Emploi de Mulhouse  
CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Haut-Rhin  
CIMADE : Comité inter mouvements auprès des évacués  
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie  
CSAPA : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie  
DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations  
DDETSPP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.  
DIHAL : Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement  
DNB : Diplôme National du Brevet  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
ERLDA : Equipe Ressource Logement D'Abord  
FEANTSA : Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri  
HP : Hôpital psychiatrique  
IML : Intermédiation Locative  
LDA : Logement d'Abord  
LHSS : Lits Halte Soins Santé  
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques  
PC : Personne concernée  
PJJ : protection judiciaire de la jeunesse  
SDF : Sans Domicile Fixe  
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation  
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain  
VSU : Veille Sociale Unique

## Préambule

Mai 2018, Mulhouse est retenue « territoire de mise en œuvre du Logement d'Abord ». La Ville de Mulhouse et la DDCSPP lancent la dynamique, en prenant appui sur les acteurs du territoire, associations, professionnels, bénévoles et militants et personnes concernées, qui s'engagent avec envie dans cette mise en œuvre...est-elle une politique, un dispositif, une transformation, une révolution... ? L'ensemble des acteurs cités ci-dessus et impliqués, chacun à sa place, peut aujourd'hui le dire.

Pour ce qui nous concerne, l'Institut Supérieur Social de Mulhouse devenu alors l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale en janvier 2019, va « embarquer dans ce mouvement », convaincus que nous sommes que le LDA représente une opportunité d'inventer de nouvelles réponses afin de faire le vivre le droit au logement, inscrit dans les articles 10 et 11 du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 en tant que droit fondamental. C'est dans ce contexte que Praxis a été missionnée pour mener à bien l'évaluation de la mise en œuvre du LDA sur Mulhouse, par la Ville de Mulhouse, la DDCSPP (alors) et la Fondation Abbé Pierre.

Nous nous sommes appuyés sur nos « voisins bruxellois » pour nous inspirer et trouver des indicateurs de référence sur ce qu'est le *Housing First* et comment nous pouvons envisager les apports du Logement d'abord sur le territoire mulhousien au regard de cet idéal type, à partir d'une approche qualitative centrée sur les pratiques professionnelles et leur réception par les personnes concernées. Cette évaluation s'est étalée dans le temps, initialement prévue entre mars 2019 et novembre 2020, elle a pu être menée à bien *in fine* entre juillet 2020 et décembre 2021. Traversée par la crise sanitaire, ses nombreux rebonds et effets sur l'accès au terrain, le travail que nous présentons a été réalisé par l'équipe de recherche composée de Manon Grandval et Olivier Simon mais aussi, plus largement, par la contribution d'étudiants ainsi que des personnes concernées, Samir, Zahia et Georges.

Je les remercie tous pour leur engagement et l'éclairage qu'ils nous livrent, tant sur la manière dont a pu se vivre et se percevoir la mise en œuvre du LDA à Mulhouse, que pour les questions qui se posent encore et les préconisations qu'ils nous proposent.

**Chantal Mazaëff**

**Directrice générale**

## Introduction

La mise en œuvre du plan Logement D'Abord (LDA) sur le territoire mulhousien se décline à différents niveaux. En parallèle aux réponses institutionnelles et structurelles (gestion des expulsions locatives, captation du logement privé, intermédiation locative, solvabilisation des publics, ...), les conditions de réussite du LDA passent notamment par une évolution des pratiques professionnelles qui sont profondément réinterrogées par de nouvelles relations entre personnes concernées (P.C) et intervenants sociaux.

En accord avec les engagements pris par la ville de Mulhouse, l'ensemble des actions envisagées dans le cadre de ce plan fait l'objet d'une évaluation afin d'identifier les actions qui portent des fruits et celles qui se sont révélées les moins efficaces.

L'objectif général de la présente démarche est **d'évaluer l'efficacité des actions déployées dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du plan Logement d'Abord sur le territoire mulhousien**. Nous proposons d'intervenir dans une dynamique concentrique représentée par la figure ci-dessus (cf. figure 1).

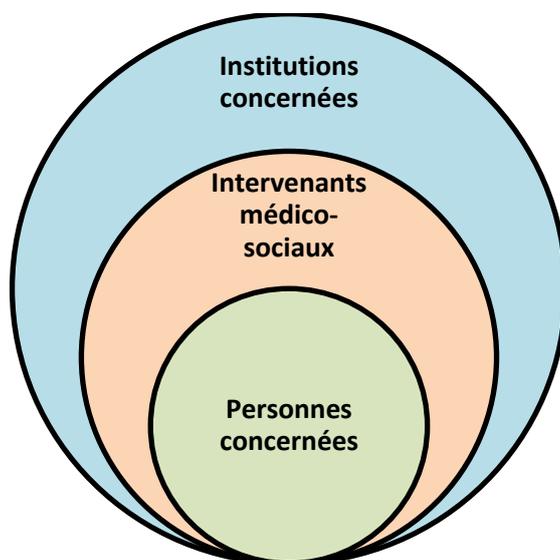


Figure 1 : Dynamique concentrique de la démarche d'évaluation

L'objectif général de la démarche d'évaluation se décline à travers les trois sous-objectifs suivants :

- 1er sous-objectif : *Evaluer l'impact du plan Logement d'Abord sur les bénéficiaires (personnes concernées) des actions engagées.*

Il s'agira d'identifier des trajectoires et des parcours de personnes accompagnées par rapport au logement (accès, maintien) : *Comment la thématique du logement s'inscrit-elle dans leurs parcours de vie ? Qu'en-est-il du Logement d'Abord ?*

Dans ces récits, nous tenterons d'analyser l'impact des actions engagées sur l'accès aux droits, à la santé et au maintien dans le logement. Nous nous intéresserons également à l'inscription des personnes dans la cité : leur intégration dans l'environnement proche, ainsi que leurs liens avec les services de proximité.

- 2<sup>ème</sup> sous-objectif : *Evaluer l'impact du plan Logement d'Abord sur les pratiques professionnelles des intervenants sociaux et médico-sociaux travaillant directement avec les personnes concernées.*

Nous analyserons l'impact des actions engagées dans le plan Logement d'Abord sur l'évolution/transformation des représentations et des pratiques professionnelles des intervenants travaillant directement avec les personnes concernées.

Nous tenterons d'identifier les pratiques innovantes propres à la mise en œuvre du plan LDA, ainsi que d'analyser les modalités d'intervention sous le prisme du respect des principes fondamentaux du modèle Housing First (Logement d'Abord).

- 3<sup>ème</sup> sous-objectif : *Evaluer l'impact du plan Logement d'Abord sur les dynamiques institutionnelles et les politiques publiques d'hébergement et du logement sur le territoire mulhousien.*

Il s'agit, d'une part, d'analyser l'évolution des dynamiques institutionnelles depuis le début de la mise en place du plan Logement d'Abord. Cette évolution passe par les modalités de collaboration entre les acteurs institutionnels et professionnels, le décloisonnement des dispositifs existants, ainsi que la création des nouvelles modalités de collaboration afin de trouver des solutions permettant l'accès au logement de toute personne.

D'autre part, nous nous intéresserons à l'impact des actions engagées sur les réponses structurelles proposées. Il s'agira d'identifier les dispositifs d'hébergement / logement mobilisés, ainsi que d'analyser leur pertinence vis-à-vis des publics concernés et leur inscription de la philosophie du Logement d'Abord et de ses principes fondamentaux.

Le dossier se décline en trois grandes parties :

- Une première partie vient poser le contexte de la recherche via la présentation du cadre du Logement d'Abord au travers d'aspects historiques, politiques, statistiques et organisationnels, aux niveaux national et local.
- La deuxième partie présente la démarche de recherche : ses fondements, sa phase exploratoire et sa partie opérationnelle.
- La troisième partie expose les résultats de la recherche sous forme d'un plan regroupant les principaux éléments issus de l'enquête terrain.

# I. Contexte de la recherche

## I.1. LES PRINCIPES DU LOGEMENT D'ABORD

### ***Le logement : un droit fondamental...***

Le droit au logement est un droit universel, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (art 25) :

*« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ».*

Au niveau européen, la Charte sociale européenne l'article 31 sur le droit au logement incite les états pour améliorer l'accès au logement :

*« En vue d'assurer l'exercice effectif du droit au logement, les Parties s'engagent à prendre des mesures destinées :*  
*1. à favoriser l'accès au logement d'un niveau suffisant ;*  
*2. à prévenir et à réduire l'état de sans-abri en vue de son élimination progressive ;*  
*3. à rendre le coût du logement accessible aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes »*

Parallèlement à ses textes internationaux, la France a légiféré à plusieurs reprises sur le thème du logement. La loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement stipule :

*« Toute personne éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant et s'y maintenir. »*  
*« Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation ».*

En lien avec les évolutions socio-économiques et la lutte contre l'exclusion, les orientations politiques se sont transformées au fil du temps. Nous pouvons notamment citer :

- La loi de « lutte contre les exclusions » de juillet 1998
- La loi de « Solidarité et de Renouvellement Urbain » (SRU) de décembre 2000
- Le plan d'Action Renforcé du dispositif d'hébergement et de logement des personnes Sans Abri. (PARSA) de janvier 2007

- La loi sur le Droit au Logement Opposable (DALO) de mars 2007 (+ RSA en décembre 2008)
- La loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (loi Molle) de mars 2009
- Le décret du 14 juillet 2010 (n° 2010-817) instituant un délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logée
- Le décret du 11 mars 2010 (n° 2010-255) relatif aux modalités de détermination du nombre de places d'hébergement à atteindre par les communes et au dispositif de veille sociale
- La loi l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) de mars 2014
- Loi de « modernisation de notre système de santé » du 26 juillet 2016
- La loi « asile et immigration » (08/2018)
- La stratégie nationale de « prévention et de lutte contre la pauvreté » (09/2018)
- Le plan quinquennal pour « le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme » (2018-2022)

Au regard de ces différents éléments le droit au logement apparait comme une préoccupation de l'Etat. Il reflète la qualité de vie de ses citoyens et plus globalement le développement du pays.

### ***...face à un escalier à franchir***

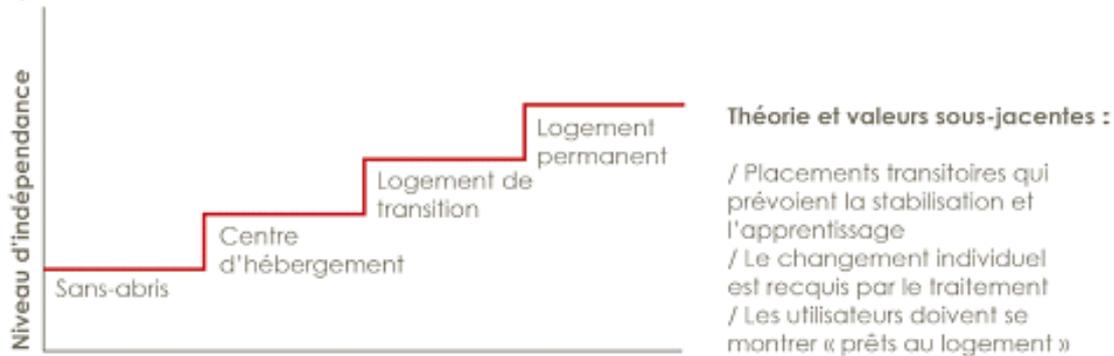
Depuis une trentaine d'années, l'offre d'hébergements et de logements s'est multipliée pour la population sans-abri. Allant de l'hébergement d'urgence, aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) en passant par le logement adapté ou accompagné. Mulhouse est concernée par cette réalité.

C'est pourtant ce parcours que les populations en situation de sans-abrisme tendent à suivre avec l'espoir d'accéder à terme à un logement autonome. Ce modèle dominant, peut recouvrir plusieurs dénominations : « traitement résidentiel linéaire », « approches orientées traitement » (Pleace, 2011) « continuum de soins », ou modèle « en escalier » (Sahlin, 2005). « *Il s'agit d'approches évolutives et gradualistes fondées sur le postulat que la personne sans-abri est incapable de se maintenir en logement de manière*

autonome, a fortiori si elle présente des problématiques de santé mentale ou d'assuétudes » (Lo Sardo, 2016, p.8).

En d'autres termes, les personnes doivent franchir une succession de paliers, d'étapes (cf. figure 2), et remplir un certain nombre de conditions avant de pouvoir se voir proposer un logement. La nature de ces étapes consiste généralement à modifier son comportement, sur la base de critères normatifs énoncés explicitement ou implicitement par les établissements d'accompagnement. Ainsi, il faudra respecter le règlement de la structure, être présent au rendez-vous, s'engager dans la résolution de difficultés considérées comme problématiques pour vivre de manière autonome dans un appartement ordinaire : dettes, absence de ressources ou gestion budgétaire, addictions, problématique de santé physique et mentale.

### Le parcours dit en escalier



Source : FEANTSA-Assises interrégionales du logement d'abord-automne 2011-en référence à Sam Tsemberis, 2010

Figure 2 : Le parcours en escalier<sup>1</sup>

Le postulat initial de cette gestion est que la personne sans-abri doit prouver sa « capacité à habiter » à chaque palier qu'elle franchit. Et qu'il existerait donc « une prédictibilité à habiter » (Vives, 2019). Considérons que chaque établissement représente un palier. D'un certain point de vue, plus la personne gravit des marches et plus les conditions dans lesquelles elle est accueillie s'améliorent. Au fur et à mesure des paliers, la personne trouve davantage d'indépendance et de stabilité, les conditions s'améliorent mais elle n'a toujours pas de « logement à soi ».

Pour l'instant, ce parcours institutionnel s'effectue sous le regard (et surtout le soutien) de professionnels du secteur social et médico-social qui, bien entendu,

<sup>1</sup> Consulté le 15/07/2021 <https://www.senat.fr/rap/a17-109-6/a17-109-60.html>

changent à chaque palier. Ceci implique l'intégration de nouveaux codes et l'entrée en relation avec de nouveaux intervenants. Chacun évaluera selon sa propre grille de lecture, le « bon » comportement de la personne qui lui permettra ou non de poursuivre son ascension. En d'autres termes, si l'évaluation des compétences de la personne est positive au regard de sa « capacité à habiter », et que le reste des indicateurs sont « au vert », une recherche de logement ordinaire pourra s'amorcer. L'ascension de la personne dans ce système « en escalier » dépend ainsi à la fois d'elle-même et de sa bonne progression mais aussi des professionnels qui l'accompagnent. Dans le cas d'un parcours linéaire, dans le respect des attentes et des contraintes institutionnelles, l'entrée en logement ordinaire représente le dernier palier de l'escalier.

Il est possible de rester longtemps sur la première marche, faire deux pas en avant, un en arrière, rater une marche, chuter. Monter toutes les marches jusqu'au dernier palier sans prendre le temps de respirer. Commencer à la deuxième marche, stagner, redescendre. Ne jamais trouver le chemin menant à la première marche. Décider de ne plus jamais prendre l'escalier.

Le parcours en escalier témoigne souvent d'une « carrière » du SDF qui « se résume à une succession d'hébergements avant d'être relogé » (Saporiti, 2019, p. 200). Le modèle *Housing First* vient remettre en cause ce parcours : le logement est LA priorité, un droit fondamental qui ne doit pas se soumettre à des conditions qui attesteraient d'une capacité à habiter.

## ***Housing First : un modèle qui inspire une nouvelle forme de lutte contre les exclusions sociales***

### ***Histoire et présentation***

Le « Housing First » a été développé au début des années 1990 à New-York par le Dr. Sam Tsemberis, alors psychologue clinicien. Il fonde à cette période une association « Pathway to Housing », qui œuvre au quotidien auprès d'une population de sans-abris. Ces derniers cumulent pour leur grande majorité, des troubles de la santé mentale et des conduites addictives. Une autre caractéristique concerne le caractère chronique de leur situation, en d'autres termes, une difficulté significative à sortir durablement de la rue.

Le Docteur Tsemberis expérimente alors à partir de 1992 un nouveau modèle : il propose pour ces populations, un accès permanent et inconditionnel à un logement individuel permettant une sortie immédiate de la rue.

Le caractère innovant de la démarche réside dans le fait que le logement est considéré comme la première étape d'un processus, voir comme un levier. Il est surtout considéré comme un droit fondamental. Dès lors, le modèle « Housing First » est né.

« Le principe du Housing First, où une personne n'a pas à devoir d'abord changer sa vie afin d'obtenir le droit fondamental au logement. Au contraire, c'est le logement qui est le prérequis permettant aux autres problèmes d'être résolus » (Y-Foundation, 2017).<sup>2</sup>

Le modèle « Housing first » intervient pour le public sans-abri le plus éloigné du logement, celui pour qui les conditions d'accessibilité graduées constituent autant de freins à leur progression vers un logement autonome. Il vient alors en parfaite opposition avec les approches traditionnelles de type « escalier », et fait donc le pari qu'il est possible de passer directement de la rue au logement, sans étape préalable.

Le modèle part du principe que pour pouvoir s'en sortir, il faut d'abord un l'accès à un toit qui procure intimité, sécurité et stabilité résidentielle. Cela se traduit par un véritable logement permanent et diffus dans la cité comme tout un chacun, et non pas un hébergement d'urgence à plus ou moins long terme dans une institution sociale ou médico-sociale.

Ainsi, Buxant (2018) déclare « annulons les étapes intermédiaires ; d'abord le logement, ensuite le reste » (p.126).



Les conditions de maintien en logement sont donc les mêmes que pour un locataire lambda et consistent à payer son loyer, respecter son contrat de bail, son voisinage. Dans le même ordre d'idée, le seul motif d'expulsion est le non-respect de l'un des aspects liés

<sup>2</sup> Voir [www.ysaatio.fi/en/housing-first-finland](http://www.ysaatio.fi/en/housing-first-finland), consulté le 15/07/2021

aux devoirs du locataire. Pas de différenciation, de traitement de faveur, ni de conditions particulières par rapport aux règles locatives standard.

Ainsi, le premier axe majeur qui caractérise le modèle « Housing First » est le logement comme préalable et le principe d'inconditionnalité qui régit l'accès et le maintien en son sein. Le second axe majeur caractérisant le modèle est de permettre au locataire l'accès à un accompagnement global.

L'accompagnement est basé sur l'approche *Assertive Community Treatment* (ACT) qui émerge au courant des années 70 aux Etats-Unis, et constitue le modèle standard associé au « Housing first ». Il est composé à partir d'une équipe multidisciplinaire, mobile, spécialement définie pour pouvoir accompagner les profils les plus complexes et singulièrement, les personnes ayant vécu en rue et cumulant des problèmes de santé mentales, d'assuétudes et des affections physiques. « *La personne sans-abri, fût-elle toxicomane et atteinte de troubles psychiques sévères, est apte à vivre en logement pour autant qu'on lui permette l'accès à un accompagnement adapté* » (Lo Sardo, 2016, p. 10).

Le « Housing First » est donc à la fois une philosophie et une méthode d'intervention développées dans de nombreux pays Européen (Finlande, Belgique, Espagne, etc). On constate des disparités et variations dans la méthode d'intervention selon les pays concernés. Cependant, il existe 8 principes clés européens qui permettent de valider le principe d'intervention « Housing First » et en constitue le socle.

### **Les huit grands principes**

Un principe traduit une origine, un commencement, un fondement. Les principes du logement d'abord sont donc un préalable à la mise en place du projet effectif. Ils « *doivent pouvoir constituer le socle pour tout projet Housing First actif en Europe et permettre d'établir ce modèle de travail selon une définition claire* » (Swyngedauw, 2018, p. 10).

### Les huit principes clés du logement d'abord en Europe



Figure 3 : Les huit principes clés du LDA en Europe (Pleace, 2016)

Le modèle original « Pathways to Housing » a été repris et adapté aux réalités européennes par un comité consultatif dont le Dr. Tsemberis faisait partie. Huit principes fondamentaux sont définis (Pleace, 2016)(cf. figure 3) :

- Le logement est un des droits fondamentaux de l'homme
- Choix et contrôle par les usagers des services
- Séparation entre le logement et le traitement
- Services d'accompagnement orientés vers le « rétablissement »
- Principe de la réduction des risques
- Engagement actif sans coercition
- La personne est au centre de l'accompagnement
- Souplesse de l'accompagnement qui sera proposé aussi longtemps que besoin

Ces huit principes sont détaillés dans l'annexe 1.

Le premier aspect fondamental réside dans le fait que le **logement est établi comme un droit fondamental**. Il est considéré comme tel dans plusieurs traités internationaux et notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme<sup>3</sup>. Comme nous l'avons vu précédemment, l'accès au logement est donc un droit et non un privilège obtenu suite à un parcours évaluatif et méritocratique.

L'accompagnement social est proposé « **aussi longtemps que nécessaire** » même après expulsion du logement. En ce sens, l'accompagnement « **est séparé des**

<sup>3</sup> Voir partie « Le logement : un droit fondamental... »

**aspects liés au logement »**. Ainsi, si la personne perd le logement dont elle bénéficiait dans le cadre du « Housing First », elle conserve la possibilité de continuer à bénéficier du soutien de l'équipe. Ceci vient en parfaite opposition avec le modèle traditionnel dans lequel hébergement et accompagnement sont indissociables.

**Les « équipes Housing First sont interdisciplinaire »** et proposent un champ d'intervention psycho-médico-social. Leurs constitutions laisseraient rêver tout professionnel œuvrant sur son escalier. Classiquement, elles sont composées de psychologue, médecin, travailleurs sociaux, thérapeute, pair-aidant, responsable du volet locatif et coordinateur. (Le taux d'encadrement est d'environ 1 professionnel pour 8 personnes accompagnées). Selon le territoire de mise en application et le public visé, le profil des professionnels et le taux d'encadrement peuvent différer. De fait, il n'y a pas de cloisonnement entre le sanitaire et le social, une approche globale est proposée en ambulatoire. L'équipe procède au suivi, traitement et accompagnement dans le milieu de vie de la personne plutôt que dans des contextes institutionnels ou hospitaliers.

Ces professionnels, sur la base de leurs aires d'expertise respectives, collaborent pour proposer une approche spécifique aux besoins et demandes des personnes. **« L'accompagnement est potentiellement intensif, sur mesure, mobile et sur base du volontariat »** par rapport aux choix du locataire à propos du mode et de la fréquence d'accompagnement. L'intérêt à terme reste toutefois l'affiliation de la personne dans les ressources environnantes issues du maillage d'institutions.

La présence de pair-aidant au sein des équipes constitue par ailleurs une originalité. La pair-aidance fait référence à la mobilisation d'un savoir expérientiel et concerne généralement d'anciens bénéficiaires (psychiatrie, addictologie, hébergement) qui intègrent les équipes « Housing First » et interviennent avec les autres professionnels auprès de publics ayant une expérience de vie similaire. Une fois les représentations dépassées, ce nouveau type d'intervention devient un outil indispensable et complémentaire pour les professionnels/personnes accompagnées.

Dans la méthodologie « Housing First », il n'y a pas de **« durée de prise en charge préétablie »**, pas d'injonction au projet. Ici, la personne jugée la plus compétente est celle qui est accompagnée. La relation est à rééquilibrer, les notions de sachant/apprenant ou patient/soignant sont à gommer. Chacun va apprendre de l'autre. Ce qui est visé, c'est

la capacité de la personne à faire ses propres choix. En d'autres termes, le développement du pouvoir d'agir, l'émancipation.

Ces concepts viennent de pair avec « **l'approche orientée rétablissement** » qui constitue le socle de la méthodologie d'intervention « Housing First ». Issue de la psychiatrie, elle constitue un nouveau courant dans la prise en compte de la santé mentale. Potentiellement vulnérable, tout individu peut être susceptible de se ressaisir, de mobiliser ses potentialités pour se rétablir, en apprenant à vivre avec sa pathologie plutôt que de guérir. Guérir ? Non. Il y a des troubles psychiques dont l'on ne guéri pas. Vivre avec sa maladie, l'accepter, l'apprivoiser avec des aides, des plans de rétablissements ou de réhabilitation sociale. Contrairement aux approches qui se penchent sur des problèmes et des déficits, l'approche « orientée rétablissement » se dirige vers une recherche de solutions et de ressources. A travers ses principes et ses outils basés autour des notions de choix, d'espoir, de participation et de responsabilisation, elle engage à une manière différente d'établir une relation aux bénéficiaires. Ce type d'approche, s'installe peu à peu dans la sphère du travail social et exige toutefois une formation approfondie tant elle nécessite un principe d'acculturation pour les équipes de professionnels.

Autre aspect qui caractérise les principes d'intervention du « Housing First », « **la réduction des risques** ». La Réduction des Risques (RDR) a bouleversé l'approche des usagers de drogues et, plus largement, ouvert à une nouvelle compréhension des addictions et de leur prise en charge. Ce principe continue de faire évoluer l'intervention des professionnels et des politiques publiques au regard des usages de substances psychoactives. La réduction des risques relève d'un abandon majeur : celui de l'abstinence comme seul modèle des pratiques de soin. Elle s'oppose donc au modèle abolitionniste et repose sur un nouvel équilibre entre choix de vie, risque et souffrance. L'idée consiste à réduire les conséquences néfastes, tant au niveau de la santé qu'au niveau socio-économique, pour les personnes qui ne souhaitent pas ou ne sont pas en capacité d'arrêter l'usage de drogue. Elle se fonde sur l'accueil inconditionnel et prend en compte la trajectoire de l'utilisateur de drogues et ses conditions d'existence pour répondre à ses besoins. La Réduction des risques est en opposition avec les principes traditionnels préconisant l'arrêt d'une consommation pour tendre vers une stabilité socio-économique et se maintenir en logement.

### ***Un modèle qui se décline en une diversité de dispositifs : un chez-soi d'abord, LDA...***

Le « Housing First » est donc à la fois une philosophie, un concept, une méthode et des principes. Le tout semble idéalement dimensionné et outillé pour venir en soutien aux personnes dont les difficultés ne permettent pas une adaptabilité au système traditionnel. C'est pour ces raisons et bien d'autres que le modèle a été déployé au niveau international.

Selon le pays, le modèle est décliné en plusieurs programmes portant des dénominations singulières : « **Housing First** », « **un chez soi d'abord** », le « **logement d'abord** ». Même s'il existe des disparités dans la mise en œuvre de ces dispositifs, ils sont tous basés sur la méthodologie « Housing First » et les grands principes qui la régissent.

Une dimension significative permettant de les dissocier est relative à la sélection des publics :

- Le Housing First s'adresse à « des sans-abris de longue durée présentant des troubles psychiatriques et/ou une problématique d'addiction [...] les personnes aux profils les plus lourds rencontrés en rue » (Lo Sardo, 2016, p. 6). Dans le cas du « Housing First Belgium », le public doit obligatoirement cumuler un parcours de rue de plus de 5 ans et des problématiques cumulées de santé mentale et d'assuétudes.
- Un « chez soi d'abord », il s'adresse spécifiquement aux personnes atteintes de pathologies mentales avérées (schizophrénie/bipolarité) (Vives, 2019).
- Dans le cas du « logement d'abord », au regard de la politique nationale, il peut s'adresser à tous les publics.

Il y a autant de modalités de mise en œuvre opérationnelle et de respect des principes fondamentaux qu'il y a de territoires. Dans tous les programmes, l'intérêt principal reste en premier lieu l'accès à un logement comme « point de départ » (FEANTSA, 2021). Ce logement sera dans l'idéal individuel, pérenne et diffus dans la cité.

Expérience	Porteur	Lieu	Date de début	Public ciblé	Maintien dans le logement
<b>Pathways to Housing<sup>4</sup></b>	Pathways to Housing, ONG fondée par Sam Tsemberis	New York, États-Unis	1992	242 sans-abris chroniques, isolés, ayant des problèmes physiques et psychiques sévères	88%
<b>At Home/Chez Soi</b>	Mental Health Commission of Canada (organisme gouvernemental) + partenaires	5 sites au Canada	2009	1158 sans-abris chroniques, isolés à la rue ou en hébergement, ayant de lourds problèmes psychiques	73%
<b>Un Chez Soi d'abord</b>	Délégation interministérielle pour l'accès au logement et à l'hébergement	4 villes en France	2011	350 sans-abris chroniques, isolés, ayant des problèmes physiques et psychiques sévère	86%
<b>Housing First<sup>5</sup></b>	SMES-B « Santé Mentale et exclusion Sociale »	Bruxelles, Belgique	2013	46 sans-abris chroniques (5ans de rue/cumul de pathologies physiques/ mentales et addiction)	91%

Si le point commun reste les principes du *Housing First* et particulièrement l'entrée rapide en logement, le LDA en France se différencie par :

- le public large auquel il s'adresse (personne sans domicile, sans abris, mal-logées alors qu'ailleurs il existe des critères précis) ;
- l'accompagnement du passage de l'hébergement au logement alors qu'ailleurs le public est celui de la rue.
- Le recours à l'intermédiation locative (IML).

## **Le plan 2018-2022 pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme**

En France, le Logement d'abord s'inscrit dans une réforme structurelle de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement, amenant la mise en place du plan quinquennal 2018-2022 pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme. Il s'appuie notamment sur un constat de saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence et sur les résultats des expérimentations internationales du LDA. « Le plan vise à orienter

<sup>4</sup> Chiffres extraits du dossier « *le logement d'abord et après : bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France* » (Agence nouvelle des solidarités actives, 2017, p. 20).

<sup>5</sup> Chiffres extraits du *rapport d'activité 2019* du SMES-B (SMES-B, 2019, p. 49).

rapidement les personnes sans-domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire » (Dihal, 2018). L'objectif étant de sortir d'une gestion basée sur l'urgence pour trouver des solutions adaptées, rapides et pérennes.

Les publics visés par ce plan sont « les personnes sans domicile ainsi que les personnes en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement (expulsion locatives, sorties d'institutions, troubles psychiques...), notamment les personnes vivant dans les bidonvilles, dans des installations illicites ou dans des squats<sup>6</sup> ».

Le plan présente quatre objectifs :

- « Encourager la production de logements abordables ;
- Accélérer l'accès au logement en intensifiant notamment la fluidité entre les dispositifs d'hébergement et le logement ;
- Accompagner les personnes dans l'accès et le maintien dans le logement ;
- Territorialiser la politique du Logement d'abord pour l'adapter aux enjeux de chaque territoire ».

Partant de ces objectifs, 5 grandes priorités ont été pensées et déclinées en 16 points (cf. annexe 2) :

- la production et la mobilisation de logements abordables ;
- l'accélération de l'accès au logement ;
- l'accompagnement des personnes ;
- la prévention des ruptures ;
- la mobilisation des acteurs et des territoires.

En 2018, 24 territoires de mises en œuvre accélérée (départements, métropoles, EPCI) ont été sélectionnés (cf. figure 4).

---

<sup>6</sup> Selon le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/logement-dabord-le-plan-quinquennal-pour-le-logement-dabord-et-la-lutte-contre-le-sans-abrisme> (consulté le 30/07/2020).

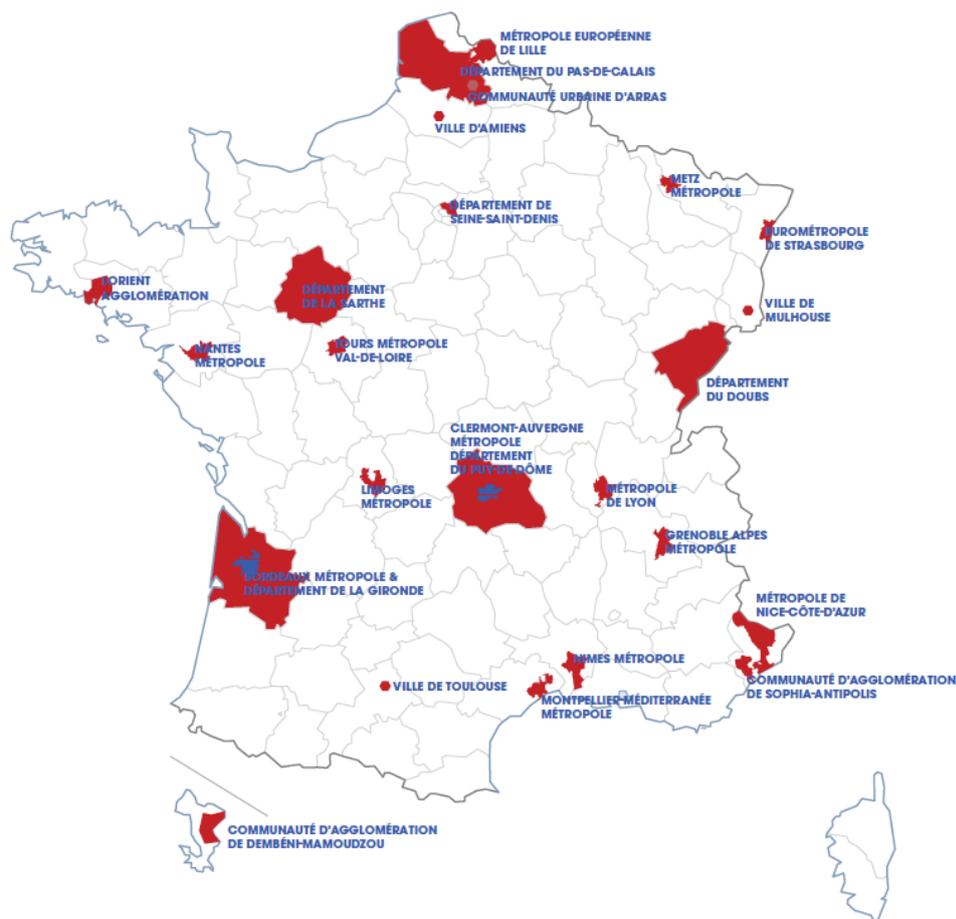


Figure 4 : Les 24 territoires concernés par la mise en œuvre accélérée du LDA (Dihal, 2018).

Le pilotage du projet LDA au niveau national est assuré par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (D.I.H.A.L.) en lien avec le ministère de la cohésion des territoires.



Le Logement d'Abord se situe dans une approche transversale, en lien avec les ministères chargés du Logement, de l'Intérieur, de la Santé, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de l'Éducation nationale et de la Justice.

Les correspondants locaux sont pilotes au niveau départemental : les services de l'État et les établissements publics en articulation avec d'autres acteurs (les collectivités territoriales, les bailleurs, les associations du secteur et les fédérations).

## I.2. LE LOGEMENT D'ABORD A MULHOUSE

La ville de Mulhouse fait partie des 24 territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord.

### La spécificité du territoire mulhousien

#### Population et caractéristiques socio-économiques



Mulhouse est une ville qui comptait 109 443 habitants en 2017 (INSEE). Elle fait partie de l'EPCI « Mulhouse Alsace Agglomération » (M2A) qui regroupe 39 communes et plus de 275 000 habitants. La ville de Mulhouse est de loin la plus importante commune de la M2A

D'un point de vue démographique, 41% de la population à moins de 30ans. Les personnes isolées sont surreprésentées à Mulhouse : 41,3% à Mulhouse contre 34,1% dans la M2A (Fondation Abbé Pierre, 2020).

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2007	%	2012	%	2017	%	2007	2012	2017
<b>Ensemble</b>	<b>48 034</b>	<b>100,0</b>	<b>47 946</b>	<b>100,0</b>	<b>47 557</b>	<b>100,0</b>	<b>106 784</b>	<b>106 704</b>	<b>105 720</b>
<b>Ménages d'une personne</b>	<b>19 636</b>	<b>40,9</b>	<b>20 043</b>	<b>41,8</b>	<b>20 580</b>	<b>43,3</b>	<b>19 636</b>	<b>20 043</b>	<b>20 580</b>
Hommes seuls	8 714	18,1	8 937	18,6	10 060	21,2	8 714	8 937	10 060
Femmes seules	10 922	22,7	11 105	23,2	10 520	22,1	10 922	11 105	10 520
<b>Autres ménages sans famille</b>	<b>1 344</b>	<b>2,8</b>	<b>1 228</b>	<b>2,6</b>	<b>1 101</b>	<b>2,3</b>	<b>3 402</b>	<b>2 943</b>	<b>2 737</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>27 054</b>	<b>56,3</b>	<b>26 675</b>	<b>55,6</b>	<b>25 877</b>	<b>54,4</b>	<b>83 746</b>	<b>83 718</b>	<b>82 404</b>
Un couple sans enfant	9 877	20,6	9 219	19,2	8 692	18,3	20 231	18 859	17 817
Un couple avec enfant(s)	11 924	24,8	11 833	24,7	11 426	24,0	49 016	49 405	48 412
Une famille monoparentale	5 253	10,9	5 623	11,7	5 759	12,1	14 499	15 455	16 174

Figure 5 : Ménages de la commune de Mulhouse selon leur composition, en 2017 (INSEE)

Concernant la population active de 15 à 64 ans qui représente 68510 personnes en 2016, 19,1% sont au chômage, soit près d'un quart de cette population. Ce chiffre a augmenté de 2,2 points en 5 ans. Sur les 13083 personnes recensées comme étant au chômage, 43,3% ont entre 15 et 24ans<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> [www.insee.fr/commune\\_de\\_Mulhouse/dossier\\_complet/2019](http://www.insee.fr/commune_de_Mulhouse/dossier_complet/2019)

Par ailleurs, lorsqu'on observe le niveau de diplôme des 75765 Mulhousiens de plus de 15 ans (non scolarisés), on constate que 38,9% d'entre eux n'ont aucun diplôme ou tout au plus le Diplôme National du Brevet (DNB)<sup>8</sup>. Ainsi, près d'un jeune sur deux qui travaille est en CDD, en contrat aidé, en contrat d'apprentissage ou en intérim. Un jeune sur cinq est à temps partiel (Fondation l'Abbé Pierre, 2015, p. 8).

En 2017, le revenu médian était de 15 660€ avec un taux de pauvreté de 33% (INSEE, 2019). Le revenu médian dans la ville de Mulhouse étant déjà considéré comme faible, il l'est encore davantage lorsque l'on se rapporte à certains quartiers de la ville (cf. figure 6).

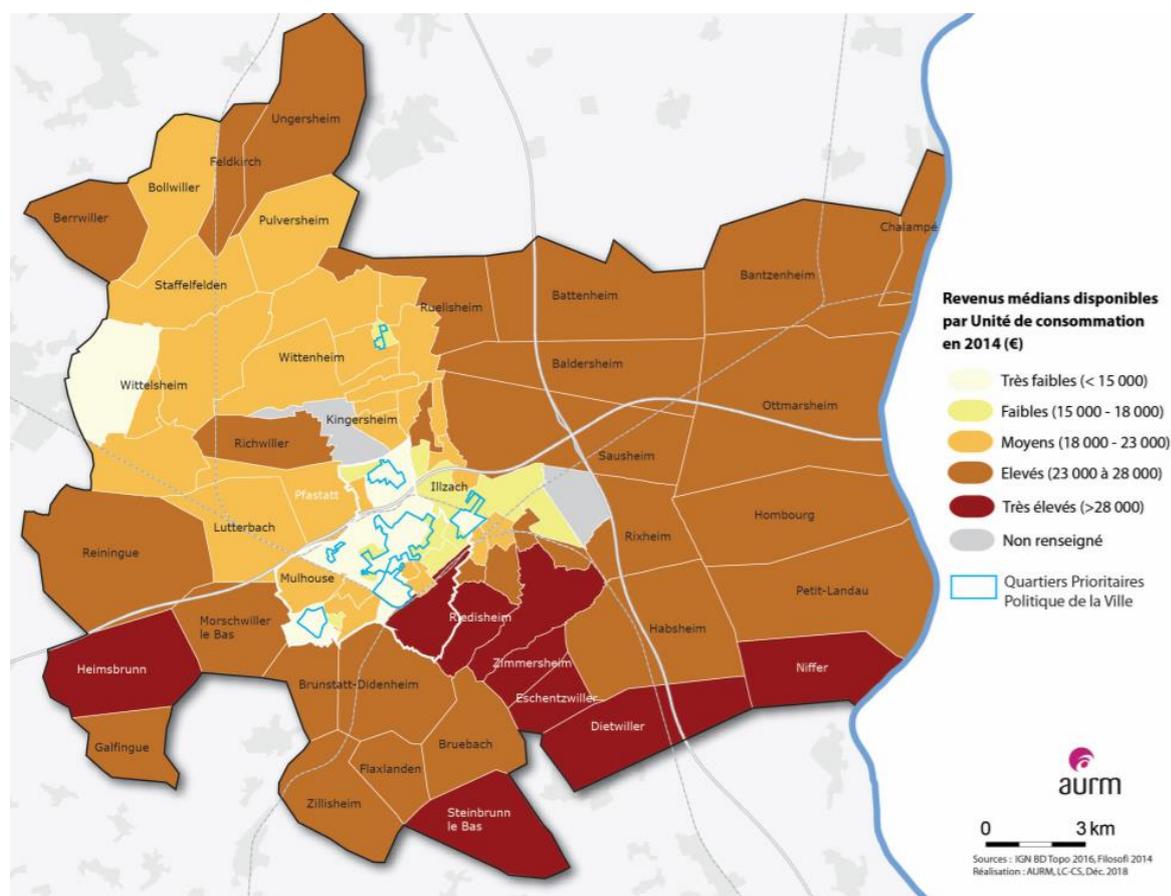


Figure 6 : Revenus médians disponibles par Unité de Consommation, en 2014 (AURM, 2019)

Lorsque l'on se concentre sur le taux de pauvreté, qui représente la proportion de la population vivant avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, on constate qu'un quart des ménages haut-rhinois de moins de trente ans à un revenu inférieur à 817 euros par mois (ADIL 68, 2014). Dans la M2A ce sont 25% des ménages qui sont en dessous du

<sup>8</sup> Chiffres INSEE/tableau de bord de l'Habitat dans le Haut-Rhin/ADIL/2019.

seuil de bas revenus fixés à 982€/mois. Dans certains quartiers de la ville Mulhouse, ce taux monte à 35%, voire 55% (AURM, 2014b).

Cela se traduit par un taux élevé d’allocataires et de minima sociaux. Près de 25% des allocataires Mulhousiens de la Caisse d’Allocations Familiale (CAF) ont des revenus qui dépendent entièrement des prestations sociales, contre environ 13% en France (AURM, 2014a). Le Conseil Départemental du Haut-Rhin indique que le nombre de foyers allocataires du RSA-socle a progressé de 49 % depuis 2010 (SIDL & CG68, 2014).

### Logement et expulsions

Concernant l’offre globale de logement en 2016, Mulhouse compte 57461 logements dont 9195 logements vacants (16%) et 732 logements considérés comme résidence secondaire (1,3%)(DDT68 & ADIL, 2019). Depuis ces vingt dernières années, le nombre de logement vacants n’a cessé d’augmenter, que ce soit sur Mulhouse même ou son aire urbaine (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Evolution du type de logements par catégories (INSEE, 2020)

Logements vacants	1999	2007	2012	2017
Aire urbaine de Mulhouse	8 094	10 472	13 084	15 134
Mulhouse	5 143	6 431	7 967	9 363

Globalement, le taux de vacance dans le Haut-Rhin est élevé (0,8point supérieur au taux national). S’il s’est amoindri dans des villes telles que Colmar ou Saint-Louis, le taux de vacance de Mulhouse est au contraire, en hausse (cf. figure 7).

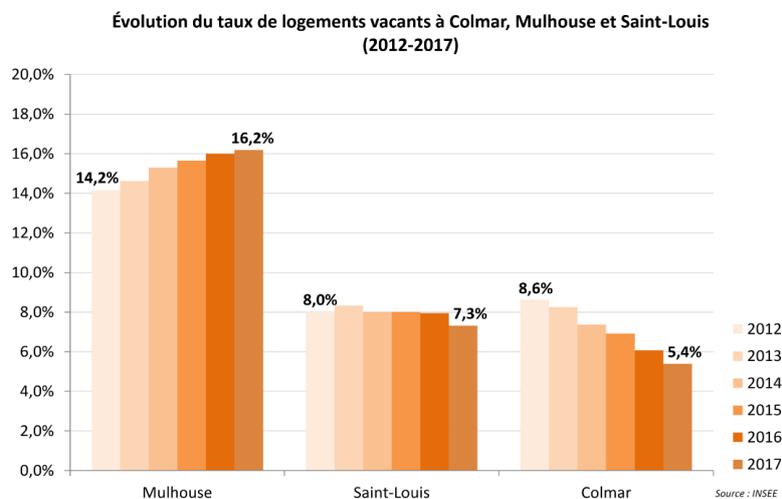
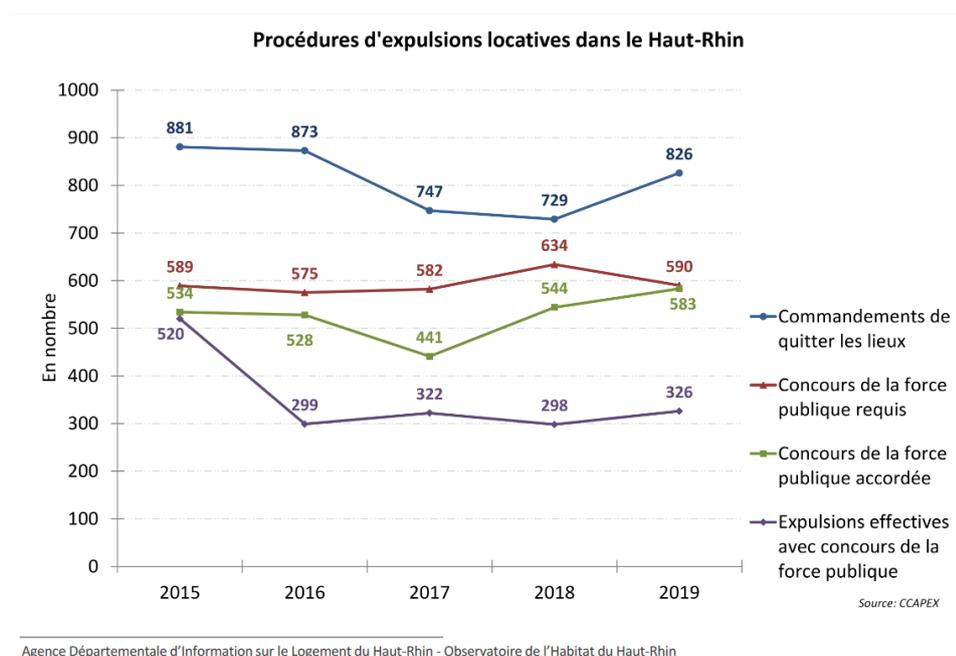


Figure 7 : Evolution du taux de logements vacants à Colmar, Mulhouse et Saint-Louis entre 2012 et 2017 (ADIL68, 2020)

L'offre de logement est répartie comme suit : environ 86% d'appartements et 14% de maisons. En 2019, le nombre de logements sociaux était de 15474 logements (logement vacants compris) ce qui représente près de 31,49% du parc locatif (ADIL68, 2020). Pour rappel, la loi SRU<sup>9</sup> oblige à un taux supérieur à 20%.

Selon une étude de l'AURM (2018), les locataires sont très présents à Mulhouse et dans la première couronne de l'agglomération. En 2015 sur Mulhouse, 64% de la population est locataire alors que cela représente 40% au niveau national.

Concernant les expulsions en 2019, le nombre de commandement de quitter les lieux se portait à 826. Les expulsions effectives (avec le concours de la force publique) étaient de 326 (cf. figure 8).



Agence Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin - Observatoire de l'Habitat du Haut-Rhin

Figure 8 : Procédure d'expulsions locatives dans le Haut-Rhin (ADIL68, 2020)

<sup>9</sup> Article 55 de la loi SRU

## Les dispositifs d'hébergement

### L'organisation de l'accompagnement social via le SIAO

Les financements des dispositifs d'hébergement se font par l'intermédiaire du Préfet du Haut-Rhin (cf. figure 9).

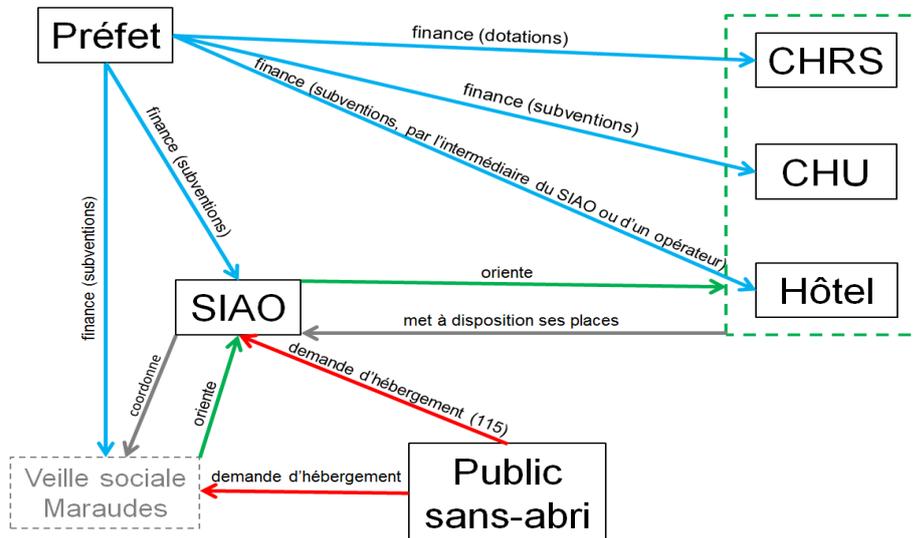


Figure 9 : Organisation du financement et de la coordination des dispositifs d'hébergement

Créé par la circulaire du 8 avril 2010, le Service Intégré d'Accueil et d'Orienté (SIAO) est pensé comme un véritable « service public de l'hébergement et de l'accès au logement ». La mise en réseau des différents dispositifs d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement doit favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et garantir la nécessaire fluidité vers le logement. Ce service devient l'instrument légal<sup>10</sup> de la politique de prise en charge des personnes sans abri, risquant de l'être ou étant mal logées. Le SIAO est devenu l'instance de coordination départementale du dispositif de veille sociale<sup>11</sup>. La loi pose le principe d'un SIAO unique par département, compétent pour toutes les demandes d'hébergement d'urgence et d'insertion. Le SIAO participe à l'observation sociale à l'aide de son système intégré informatique depuis 2005 et a rejoint le nouvel outil national SI-SIAO. Concernant le Haut-Rhin, une convention est à l'œuvre depuis novembre 2017. Le SIAO est piloté et animé par l'association ACCES. Il comprend deux volets : l'urgence et l'insertion.

<sup>10</sup> Loi du 24 mars 2014

<sup>11</sup> Article L.345-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

- **Le SIAO urgence**

Le service téléphonique du **115**, numéro d'urgence d'aide aux sans-abris, est la pierre angulaire du **SIAO Urgence**. L'appel est gratuit, accessible 24H/24h et 7jours sur 7. L'appelant, quel que soit où il se situe sur le département du Haut-Rhin lors de son appel d'un appareil fixe ou mobile, sera orienté vers cette plateforme téléphonique et reçu par un opérateur. Le service a la capacité de recevoir quatre appels simultanément. Le 115 peut être contacté par toute personne nécessitant d'obtenir un hébergement et permet également de signaler une personne exposée à une situation de détresse sociale.

**Les missions du 115 peuvent se résumer ainsi :**

- *Ecoute téléphonique, information et orientation en structures d'hébergement d'urgence ou hôtels après évaluation de personnes en difficultés sociales, errance, rupture de l'hébergement/logement*
- *Travail en collaboration avec l'ensemble des partenaires de l'action sociale du département*
- *Coordination des orientations vers des lieux et services de premières nécessités (Aide alimentaire, fond d'urgence, etc).*
- *Contribution à l'observation sociale locale et départementale de l'hébergement d'urgence.*

- **Le SIAO insertion**

Parallèlement au SIAO Urgence/115, le SIAO Insertion est organisé autour d'une réunion de Veille Sociale Unique (VSU), hebdomadaire pour Mulhouse, regroupant tous les acteurs de l'hébergement et du logement d'insertion ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs agissant en faveur des personnes en situation d'exclusion. Les acteurs se concertent et étudient l'ensemble des situations ayant fait l'objet d'une demande SIAO en insertion et valident les orientations choisies.

En amont, toute personne en difficulté par rapport à son logement ou son hébergement peut rencontrer un travailleur social et, après évaluation de la situation, déposer une demande SIAO.

## L'offre globale d'hébergement

Dans le Haut-Rhin, l'offre d'hébergement se répartit en deux volets : l'hébergement dédié à la demande d'asile et l'hébergement de droit commun. Le département totalise 5409 places d'hébergement et de logements adaptés, dont 64,6% se situent sur l'agglomération mulhousienne (ADIL 68, 2020)(cf. figure 10).

EPCI	Nombre de places d'hébergement dédiées à la demande d'asile								Nombre de places d'hébergement de droit commun								
	CADA	HUDA DNA	HÔTEL	ATSA	CPH	Autre dispositif CAO	CPAR	PRAHDA	Hébergement d'urgence	CHRS Urgence	CHRS Insertion	Stabilisation	ALT exclusif	ALT cofinancé BOP 177	HUAS	HÔTEL	Logement accompagné
CA Colmar Agglomération	303	120	16		20				80	24	102	60	21	76		14	198
CA Mulhouse Alsace Agglomération	273	247	64		39		45		181	93	248	101	50	304	50	66	1731
CA Saint-Louis Agglomération					33				10		37	4		3			104
CC de la Région de Guebwiller		40							29		15	16					15
CC de la Vallée de Kaysersberg																	0
CC de la Vallée de Munster	45																0
CC de Thann-Cernay					2						4	21	10				154
CC du Pays de Ribeauvillé									3	4		12					0
CC du Val d'Argent		65							3								0
CC Pays Rhin - Brisach	65																23
CC Sud Alsace Largue					3							4		1			0
CC Sundgau		80			3			20				16		14			25
<b>Total EPCI</b>	<b>686</b>	<b>552</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>20</b>	<b>306</b>	<b>121</b>	<b>406</b>	<b>234</b>	<b>81</b>	<b>398</b>	<b>50</b>	<b>80</b>	<b>2250</b>

(Source : DDCSPP 68)

Figure 10 : Répartition de l'offre d'hébergement du Haut-Rhin en 2020 (ADIL68,2020)

### • L'offre d'hébergement d'urgence

Si la personne en demande bénéficie d'une réponse favorable du 115, elle pourra être orientée vers un hébergement d'urgence qui constitue en principe une solution de courte durée pour les personnes sans domicile. Il répond, d'après le référentiel national « accueil, hébergement, insertion » à une nécessité de « mise à l'abri immédiate ». La forme d'habitat est variée, du dortoir à la chambre individuelle, en structures collectives ou appartements diffus et chambres d'hôtels. Les Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU) offrent des prestations d'hébergement (gîte, couvert, hygiène) et des prestations d'évaluation et d'orientation. L'accueil doit permettre d'engager un début d'accompagnement afin d'éviter des parcours itératifs. Toutefois, il est non subordonné à l'engagement de la personne accueillie à s'inscrire dans une démarche d'insertion.

En 2018, Mulhouse agglomération comptait 228 places d'hébergement d'urgence pour un public de « droit commun » réparties au sein de centre d'hébergement d'urgence, logement « urgence » en diffus et places d'hôtel.

- **L'offre d'hébergement d'insertion**

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), sont les principaux établissements du dispositif d'hébergement d'insertion. L'offre est complétée par divers établissements spécialisés, des Lits Halte Soins Santé (L.H.S.S), des hébergements thérapeutiques.

Même si chaque structure a sa spécificité (Public/Modalité d'accompagnement et d'hébergement/équipe), elles ont pour principale mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

La plupart du temps, l'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable. La situation de la personne accueillie doit faire l'objet d'un bilan tous les six mois. Sur la base d'un contrat de séjour (et/ou d'accompagnement personnalisé) l'objectif est que la personne ou la famille accède le plus rapidement possible à une insertion globale durable en milieu ordinaire ou adapté (logement, emploi, ...).

L'hébergement peut être proposé soit en structure collective soit en appartement diffus : les personnes ont donc un statut d'hébergé. L'hébergement et l'accompagnement sont indissociables. Toute personne ne souhaitant pas avoir d'accompagnement est incitée à se diriger vers un autre type de structure.

- **Une offre complémentaire aux dispositifs SIAO : le logement accompagné**

Le concept de logement accompagné s'applique à un nombre diversifié de dispositifs :

- logement bénéficiant d'une aide au logement temporaire (ALT),
- intermédiation locative (IML),
- résidences sociales
- pensions de famille ou maisons relais,

Il complète les dispositifs existants et constitue une forme d'étape supplémentaire permettant d'accéder à terme, à un logement autonome. Le logement accompagné regroupe un ensemble de services et formules qui se situent au carrefour de l'hébergement et du logement. Il est destiné à répondre aux besoins de ménages qui ne remplissent pas, temporairement ou durablement, les conditions pour accéder à du logement autonome. Il peut s'agir de logements provisoires, logements d'insertion, logements adaptés, avec des modalités de fonctionnement qui ont vocation à accompagner un processus d'insertion par le logement pour les ménages concernés. Ces hébergements correspondent, sauf exception, à des solutions temporaires qui doivent déboucher à terme sur du logement de droit commun. Le public doit être solvable et verse une redevance ou un loyer. Le statut d'occupation (bail/titre d'occupation/sous-location/bail glissant) et sa durée dépendront du dispositif concerné. Les personnes ouvrent généralement droit à des aides au logement (AL/APL).

### ***L'implantation du dispositif LDA dans ce contexte***

En 2018, la ville de Mulhouse a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt concernant l'implantation du LDA. Elle a présenté un dossier de candidature en s'appuyant sur des représentants de plusieurs associations de Mulhouse, investies dans l'accompagnement au logement et l'insertion.

La ville de Mulhouse a été désignée comme pilote du projet LDA sur son territoire, avec la DDCSPP<sup>12</sup>. Elle a édité un plan quinquennal pour le Logement d'abord comprenant onze fiches action répondant à trois axes :

- **Axe 1 : Une démarche en direction des sans-abris intégrative et inclusive.**
  - Créer un poste de chef de Projet Logement d'Abord
  - Construire une plateforme pour l'accès au LDA
  - Construire des actions de solvabilisation des publics.
  - Construire des actions innovantes d'accompagnement des personnes.
- **Axe 2 : Une captation du logement privé par une politique dynamique.**

---

<sup>12</sup> A présent DDETSPP.

- Elaborer et conduire une stratégie globale de captation du logement.
- Promouvoir l'intermédiation locative.
- **Axe 3 : Un véritable accompagnement des acteurs.**
  - Expérimenter une gestion précoce des expulsions locative.
  - Accompagner la transformation des pratiques professionnelles et développer une culture commune du LDA.
  - Réaliser le suivi et l'évaluation de la démarche LDA et de ses effets.
  - Construire un observatoire du sans-abrisme et du LDA.
  - Communiquer sur la mise en œuvre du LDA à Mulhouse.

Rapidement, une équipe ressource Logement d'Abord a été créée (ERLDA) pour la mise en œuvre opérationnelle de l'accompagnement vers le rétablissement et le logement des personnes qui en sont le plus éloignées. En lien avec la cheffe de projet LDA et la coordinatrice Logement SIAO, l'équipe se compose d'une référente santé, d'une référente sociale et d'une psychologue qui accompagnent au maximum 15 situations en file active.

## **II. La démarche de recherche**

### ***Epistémologie***

L'épistémologie a été pensée pour donner une direction à notre démarche de production de connaissance autour du LDA à Mulhouse.

Ce travail s'inscrit dans une démarche inductive avec inférence abductive, c'est-à-dire que sa construction s'appuie sur des étapes conjuguant des allers-retours entre les données récoltées et les recherches théoriques qui viennent nourrir leur sens. La recherche est ainsi ponctuée de circularité et de récursivité entre terrain et théorie.

En accord avec les principes de l'interactionnisme symbolique, « on ne peut comprendre l'action des personnes que par la recherche de la signification que l'action revêt pour elles » (Pourtois & Desmet, 1997). C'est pourquoi nous nous intéresserons en particulier au point de vue des acteurs du LDA et au sens qu'ils mettent sur leurs vécus, leurs pratiques.

Le but de cette démarche de recherche est d'évaluer la mise en œuvre du LDA sur le territoire mulhousien. Une évaluation peut se concevoir de plusieurs manières. Ici, nous avons choisi d'opter pour une évaluation à la fois diagnostique et formative :

- Diagnostique pour réaliser un état des lieux du LDA sur Mulhouse.
- Formative pour identifier les points forts et les lacunes inhérents au LDA, afin de cibler des pistes d'actions.

« Les évaluations du logement d'abord sont le meilleur moyen de connaître les bonnes pratiques et de tirer les enseignements essentiels de la pratique de cette approche » (Pleace, 2016, p. 62). En cela, la démarche évaluative ne cherche pas à mesurer un rapport coût-efficacité et ne s'appuiera pas sur une méthode quantitative. Elle s'appuie sur une efficacité perçue par les acteurs concernés.

### ***Temporalité***

Compte tenu du contexte de crise sanitaire la recherche a dû à plusieurs reprises revoir son organisation et notamment en termes de temporalité.

La démarche de recherche évaluative s'effectue en trois grandes phases : l'exploration, la récolte des données et l'analyse des données. Elles s'échelonnent de septembre 2020

à juillet 2021, sachant que la phase exploratoire a débuté bien avant, avec la tenue de la formation-action (juin 2019). Le présent rapport est remis en novembre 2021



## II.1. PHASE EXPLORATOIRE

La phase exploratoire de la recherche évaluative a pour but de faire émerger des orientations et des thématiques ciblées qui nous permettent d'affiner la direction de notre recherche. Cette phase relève à la fois d'une exploration théorique et d'une exploration de terrain, qui s'appuient sur :

- La formalisation d'un **cadre conceptuel** basé sur la littérature internationale autour de ces sujets principaux : *Housing first*, Logement d'Abord, Un Chez-soi d'Abord, intermédiation locative, mal-logement, habitat, sans-abrisme, précarité, vulnérabilité, pouvoir d'agir.
- L'analyse de la **formation-action** réunissant des personnes concernées et professionnels, qui s'est déroulée à Mulhouse sur la période de juin 2019 à février 2020.
- Trois **ateliers de recherche** menés par des étudiants ASS et ES sur la thématique du LDA à Mulhouse.

Il était également prévu de découvrir des **terrains en Belgique** où le modèle Housing first est expérimenté depuis 2013 dans plusieurs villes, et de rencontrer des équipes de professionnels. Cependant, le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'effectuer cette démarche.

### ***Le cadre conceptuel***

Le cadre conceptuel apparaît tout au long des parties de ce rapport. Il pose à la fois le contexte du Logement d'Abord et vient également nourrir l'analyse des données du terrain.

### **La formation-action**

Les personnes concernées et les intervenants médico-sociaux ont soulevé un « flou institutionnel » qui se ressent sur la compréhension et la mise en œuvre du LDA dans certains établissements. Il y a une ambiguïté sur l'identification des acteurs du LDA sur le territoire : certains avaient déjà des pratiques s'apparentant au LDA avant la mise en place du plan, d'autres ne s'inscrivent pas vraiment dans le LDA alors même qu'ils bénéficient du financement spécifique.

Certains participants pointent l'existence de dispositifs préexistants au LDA et qui se basent sur des principes et des pratiques proches de celles visées par le LDA. Cela n'a pas toujours été pris en compte dans l'implantation du LDA sur Mulhouse. Sommes-nous réellement en présence de nouvelles pratiques ou juste d'un nouvel acronyme ?

D'autre part, il existe une pluralité de pratiques liées aux LDA selon les établissements, leurs moyens, leurs formations... D'ailleurs, certains professionnels préfèrent s'identifier au *Housing First* plutôt qu'au LDA. Ils semblent qu'il y ait une envie de partager une culture commune et d'échanger autour des pratiques.

Les participants expriment un réel besoin de partage autour de situation d'accompagnement par rapport notamment à la complexité des profils des personnes concernées. Le besoin de formation est également soulevé, en particulier pour appréhender mieux le volet médical/soin/santé du LDA.

La pair-aidance est abordée comme une modalité d'accompagnement complémentaire dans le cadre du LDA. Cependant celle-ci pose question aux intervenants médico-sociaux : quelle place au sein de l'équipe ? Quel positionnement auprès des personnes accompagnées ? ...

### **Les Ateliers de recherche**

L'atelier de recherche est un exercice réalisé par les étudiants en deuxième année assistant de service social (ASS) et éducateur spécialisé (ES), sur la période de septembre à novembre. Durant cette période, ils s'approprient la méthodologie de recherche (de la phase exploratoire à l'analyse des résultats) autour d'un thème proposé. La thématique du logement d'abord leur a été proposé via une note de cadrage (cf. annexe 2). Ce sont au total 21 étudiants qui ont choisi de se pencher sur ce projet de

recherche. Ils se sont répartis en 3 groupes. A la suite de la phase exploratoire, ils ont affiné leur questionnement autour de ces sujets :

- *Les valeurs et principes du LDA sur le territoire mulhousien ;*
- *Le changement des pratiques professionnelles lié à l'implantation du LDA ;*
- *Les personnes concernées, actrices dans l'élaboration de leurs parcours vers et dans le logement*

Ces différents travaux ont permis de mettre en évidence un certain nombre de points qui posent problèmes :

- La « philosophie » du logement d'abord était déjà présente dans certains établissements avant même l'implantation du dispositif LDA. Des questions autour de la légitimité et de la place de chacun dans le déploiement du LDA ont été soulevées. Aussi, l'identification des établissements qui relèvent du LDA est complexe. Nous percevons un **manque de communication et de coordination** des structures autour du LDA. Des acteurs soulèvent un besoin de clarification par rapport au pilotage. Il semblerait qu'il y ait parfois une trop grande autonomie opérationnelle des structures.
- **Le cadre de l'accompagnement LDA est très large et perturbe les pratiques professionnelles.** Les critères sont subjectifs pour faire entrer une personne dans le dispositif LDA. A ce sujet, une grande marge de manœuvre est laissée aux établissements. Il semblerait qu'ils se basent sur le parcours de la personne et/ou sur l'échec des précédentes propositions d'accompagnement. Aussi, la temporalité « n'existe pas » ce qui peut mettre à mal certaines pratiques professionnelles. Les professionnels sont face à des questions complexes qui remettent en question le cœur même de leur métier : l'accompagnement. La philosophie LDA c'est aussi accepter que la personne ne souhaite pas être accompagnée. Cela questionne la place du travailleur social.
- **L'intermédiation locative** est une pratique développée dans le cadre du LDA à Mulhouse mais celle-ci interroge quant aux principes, notamment en ce qui concerne le libre choix et l'autonomie de la personne accompagnée. Le principe du libre choix est également mis à mal par le manque de logements disponibles. D'autre part, le glissement de bail est fréquemment utilisé dans l'accompagnement LDA. Le logement n'est pas au nom de la personne accompagnée, ce qui la place dans une situation de dépendance.

### **Synthèse des apports de la phase exploratoire**

La phase exploratoire nous a permis de déterminer des points essentiels à aborder lors des entretiens avec les personnes concernées, les intervenants et les représentants des dispositifs institutionnels :

- **Le cadre et les acteurs LDA sur le territoire** : la confusion par rapport à l'identification des acteurs LDA sur le territoire, le financement des établissements relevant du LDA, l'interconnaissance des acteurs mulhousien concernés par l'accès au logement, les types de partenariat existants ainsi que l'équipe ressource et ses spécificités.

- **Les pratiques professionnelles** : le sentiment d'être concerné par la politique du LDA, l'écart entre la philosophie du LDA et sa mise en œuvre concrète, les difficultés à cerner le cadre d'intervention (début/fin de l'accompagnement, sélection des personnes accompagnées, organisation d'équipe... ), les pratiques qui convergent ou divergent selon établissements d'accompagnement au logement ainsi que La pair-aidance comme une modalité d'accompagnement LDA.

- **Les personnes accompagnées** : leurs parcours, leurs profils, leur rapport au logement, à l'habitat et aux établissements médico-sociaux ainsi que la question du rétablissement.

## II.2. METHODOLOGIE ET POPULATION CIBLE

« L'évaluation de la fidélité est le point de départ de l'évaluation du logement d'abord. La fidélité renvoie au degré de conformité d'un service par rapport aux principes clés du logement d'abord. Si un service ne suit pas les principes fondamentaux de l'approche, il ne peut être considéré comme relevant du logement d'abord et ne doit pas être évalué en tant que tel » (Pleace, 2016, p. 63).

Le choix a été fait d'axer la recherche sur une **méthode qualitative** afin d'accéder au sens profond que donnent les personnes à ce qu'elles vivent. Pour ce faire, le recours à des entretiens semi-directifs nous a semblé le plus approprié. Ce type d'outil permet de recueillir des opinions, attitudes, croyances et expériences, en fixant des thèmes précis tout en laissant une certaine liberté à la personne interviewée d'approfondir un sujet qui a de l'importance pour elle.

« Le fait de poser des questions ouvertes à des usagers de services de logement d'abord, ce qui leur permet et les encourage à exprimer leur opinion, est la meilleure manière de recourir à leur expérience » (Pleace, 2016, p. 71).

Comme évoqué plus haut (cf. figure 1), les entretiens semi-directifs ont été menés auprès :

- **Des personnes concernées** : le public ciblé par l'ERLDA soit « un public isolé, ayant effectué des allers-retours entre hébergement, structure, rue, tiers ou logement<sup>13</sup> ». Parmi ces personnes, une majorité ayant été accompagnées par le dispositif LDA et quelques-unes représentative du « parcours en escalier » et ne bénéficiant pas du dispositif LDA.
- **Des intervenants sociaux et médico-sociaux** travaillant directement avec les personnes concernées et appartenant à l'ERLDA ou à des établissements d'hébergement/réinsertion/logement accompagnant les personnes dans le maintien et/ou l'accès au logement.
- **Des acteurs institutionnels** concernés directement par la mise en œuvre des actions du LDA (CD, DDCSPP 68, Ville de Mulhouse...).

A travers les entretiens, nous chercherons notamment à évaluer le **degré de fidélité ressenti par rapport aux principes du LDA et du Housing First**. Est-ce que selon les acteurs concernés par le LDA, la variation est due à des éléments opérationnels qui ont

---

<sup>13</sup> Ville de Mulhouse (2019). Fiche « Equipe ressource logement d'abord Mulhouse ».

été pensés pour s'adapter au contexte mulhousien ? Ou est-ce que la variation est due à d'autres éléments ?

Pour chacune des trois populations interrogées, des indicateurs et outils sont pensés pour récolter des données adaptées à leurs expériences spécifiques. Ces éléments sont déclinés ci-dessous.

### **Récits des personnes concernées autour de leur rapport à l'habitat**

« Les personnes sans domicile sont des experts de par leur expérience ; elles comprennent mieux que quiconque leurs propres besoins et le type d'accompagnement qui leur est nécessaire. Le point de vue des usagers sur le fonctionnement d'un service de logement d'abord constitue une part importante d'une évaluation » (Pleace, 2016, p. 71).

Les entretiens semi-directifs auprès des personnes concernées ont été pensés dans une optique de **récit de parcours**. La personne est encouragée à parler de son parcours au prisme de l'évolution de son rapport à l'habitat. Les indicateurs suivants seront plus particulièrement abordés :

- La santé mentale et physique ;
- La qualité de vie ;
- L'intégration sociale et l'accompagnement social.

Ces trois éléments sont interreliés et témoignent ensemble de l'efficacité du dispositif. La dimension du bien-être global est également questionnée.

### **Entretiens semi-directifs auprès des intervenants médico-sociaux**

Les entretiens auprès des intervenants médico-sociaux sont construits à partir de la figure ci-dessous (cf. figure 11).

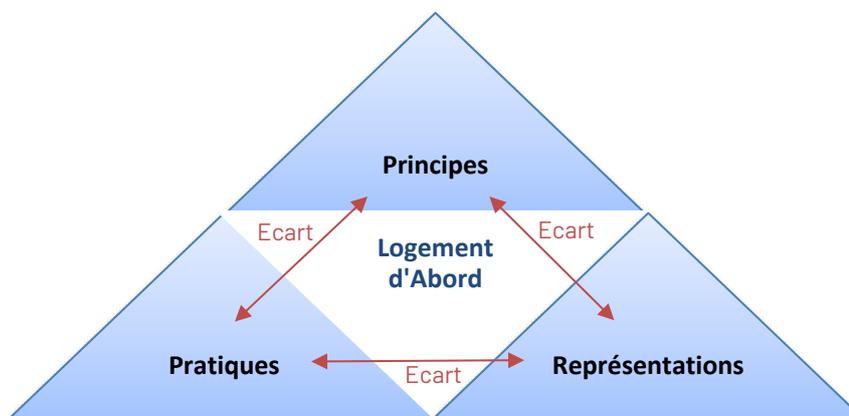


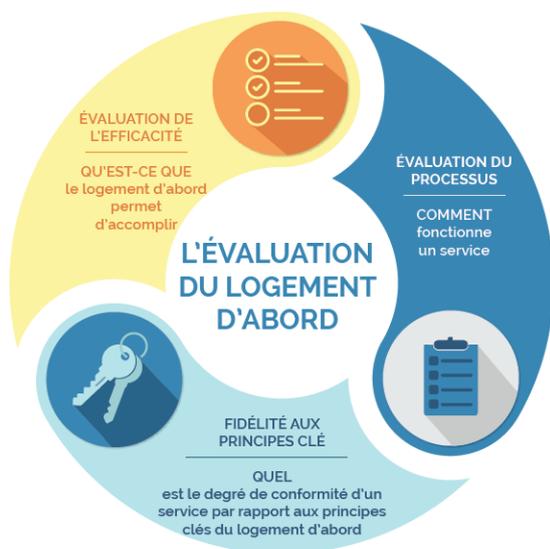
Figure 11 : Triangulation entre principes, pratiques et représentations du LDA.

L'intérêt est de comprendre non-seulement **l'évolution des pratiques** mais aussi comment celles-ci sont liées aux **représentations** et **aux connaissances des principes** de base du LDA.

Cette triangulation sera analysée au prisme du contexte professionnel de l'intervenant : son statut, ses missions, son établissement de rattachement et l'institutionnalisation du LDA en son sein.

### **Entretiens semi-directifs auprès des acteurs institutionnels**

Nous avons envisagé de réaliser des entretiens auprès des acteurs institutionnels après ceux réalisés avec les personnes concernées et les intervenants sociaux. Le but étant de s'appuyer sur une première analyse des propos des acteurs de terrain pour les renvoyer aux acteurs institutionnels. Les circonstances, sur lesquelles nous reviendrons dans les limites, nous ont empêché de réaliser ces entretiens.



Les entretiens devaient se centrer autour de leur évaluation du déploiement du LDA sur le territoire mulhousien en s'appuyant sur trois thèmes (cf. figure 12) :

- Évaluation du processus ;
- Fidélité aux principes clés ;
- Évaluation de l'efficacité.

Figure 12 : Évaluation du LDA (Pleace, 2016, p. 65)

### **Indicateurs et personnes interrogées**

En s'appuyant sur la phase exploratoire, nous proposons d'analyser l'efficacité des actions déployées pour le LDA par les représentations des acteurs autour de divers indicateurs (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Indicateurs de la recherche et personnes interrogées

<b>Efficiences des actions déployées pour le LDA</b>		
	<b>Indicateurs</b>	<b>Modalités</b>
<b>Personnes concernées par le LDA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractéristiques socio-démographiques</li> <li>• Parcours résidentiel et rapport à l'habitat</li> <li>• Impact sur :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accès aux droits</li> <li>- La santé</li> <li>- Le maintien du logement</li> </ul> </li> <li>• Appropriation du logement</li> <li>• Sentiment de bien-être</li> <li>• Inscription des personnes dans la cité :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration dans l'environnement</li> <li>- Lien avec les services de proximité</li> </ul> </li> <li>• Perception de l'accompagnement et des pratiques professionnelles</li> </ul>	Entretiens semi-directif basé sur le récit de parcours
<b>Pratiques professionnelles des intervenants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution, transformation des pratiques</li> <li>• Innovation</li> <li>• Place des principes fondamentaux du <i>Housing First</i></li> <li>• Dynamique inter-acteurs</li> </ul>	Entretiens semi-directifs
<b>Dynamiques institutionnelles et politiques publiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration entre les acteurs institutionnels et professionnels</li> <li>• Décloisonnement des dispositifs existants</li> <li>• Pertinence des dispositifs d'hébergement/logements mobilisés</li> </ul>	Entretiens semi-directifs

Les guides d'entretien se sont construits autour de ces indicateurs (cf. annexe 3 et 4). Pour la phase terrain, ce sont au total 14 personnes qui ont été interrogées à partir d'entretiens (cf. tableau 3)<sup>14</sup>. Le nombre de personnes consultées dans le cadre de cette

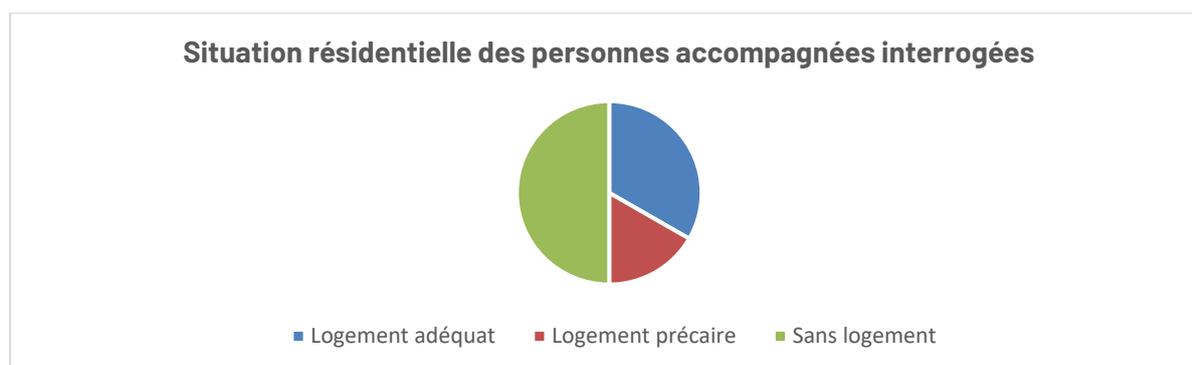
<sup>14</sup> La situation sanitaire liée au Covid-19 a mis à mal à plusieurs reprises la phase terrain et la tenue des entretiens, par les confinements successifs. L'accès aux établissements et aux personnes ont été limités. Ainsi le nombre de personnes interrogées s'est trouvé amoindri par rapport à ce qui avait été initialement prévu. Des entretiens ont également dû se tenir par visio-conférence.

évaluation est toutefois bien supérieur puisqu'il regroupe les participants de la formation-action ainsi que les personnes interrogées durant les ateliers de recherche.

Tableau 3 : Personnes interrogées

	Nombre de personnes interrogées
<b>Personnes concernées par le LDA</b>	6
<b>Intervenants médico-sociaux</b>	7
<b>Acteurs institutionnels</b>	1

Les personnes concernées par le LDA qui ont été interrogées ont chacune des profils particuliers avec des parcours institutionnels variés. Elles sont représentatives de la singularité et de la complexité des situations des personnes accompagnées vers le logement. Leurs situations résidentielles actuelles se répartissent ainsi :



Voici quelques éléments les concernant :

PA1	Homme de 39 ans. Vit actuellement dans un logement insalubre. Il a alterné des périodes d'hébergement chez des tiers, en établissement ou à la rue.
PA2	Femme de 40 ans. Accompagnée par différentes équipes, elle vit depuis un an et sept mois dans un logement social dont le bail est à son nom. Avant cela, elle a vécu dans la rue, en CHRS, en appartement thérapeutique et a connu plusieurs hospitalisations en psychiatrie. Toxicomane pendant 18 ans, elle est en cours de rétablissement.
PA3	Homme de 53 ans. Sortant de détention. Accompagné dans le cadre du LDA. Il est dans son logement depuis 3 mois, son premier logement. Il a été accompagné par différentes équipes et a vécu plusieurs types d'hébergement (hôtel, CHRS, Tiers...).

PA4	Homme de 45 ans. Hébergé à l'hôtel depuis octobre. Accompagné par l'équipe ressource LDA. Sortant de détention, avant cela il a toujours vécu en logement. Toxicomane pendant 20ans, aujourd'hui sous traitement de substitution.
PA5	Femme de 30 ans. Accompagnée par l'équipe LDA. Beaucoup de problèmes de santé/alcool/toxicomanie (pendant 10ans). Hébergée au « Bon foyer » en insertion depuis 2 mois. Était avant au Passavant pendant 1 an. Avant cela elle était en logement 4 ans (expulsion).
PA6	Femme de 23 ans. Accompagnée par le CAP (Tapaj). Un enfant. Elle vit en appartement CHRS, hébergée par l'association Appuis depuis 1ans.

### ***Focus sur la réalisation des entretiens par les personnes concernées***

L'équipe de recherche est composée d'intervenants de Praxis mais également de personnes concernées qui ont été associées à la démarche d'entretien. Nous avons en effet proposé de les mobiliser pour qu'ils contribuent avec nous à cette démarche d'évaluation, à partir de leur place et leur écoute.

Trois personnes concernées ont accepté de faire partie de l'équipe de recherche. Elles ont eu un parcours de vie difficile et une relation compliquée par rapport à l'accès au logement. Elles ont donc apporté leur regard sur la construction des guides d'entretien afin que les questions soient adaptées et compréhensibles par les personnes accompagnées. De plus, elles ont fait part de leur stratégie pour accéder au public éloigné du logement grâce à leur connaissance spécifique du monde de la rue et de l'hébergement. Aussi, nous avons pensé que leur posture « non-institutionnalisée » et leur capacité à adopter un langage commun avec les personnes accompagnées sont des plus-values pour accéder aux représentations et ressentis authentiques. « Le partage d'expériences, de codes ou d'un langage peut permettre de dépasser la méfiance initiale souvent aigue auprès de personnes au vécu douloureux et pouvant avoir connu l'enfermement psychiatrique ou carcéral » (Allart & Lo Sardo, 2020, p. 11). Cette démarche d'entretien par les pairs fait écho à la pair-aidance<sup>15</sup>. Ce qui est recherché est

---

<sup>15</sup> Voir partie « La pair-aidance : une nouvelle modalité qui se dessine ».

une posture compréhensive et d'écoute qui permet de récolter la parole, non pas une expertise.

Les « interviewer-pairs » ont été initiés à la recherche par des rencontres qui les ont préparés à expérimenter les modalités et postures attendues lors d'entretiens de recherche (cf. fiche technique annexe 6). Ce qui a particulièrement été questionné et travaillé est la place de l'interviewer notamment pour ne pas orienter le discours ou donner son avis personnel. Les questions de discrétion, de confidentialité, de climat et de mise en confiance ont également été abordées.

### **Méthode d'analyse des résultats**

Pour exploiter le matériel, nous analysons les données issues des récits et des entretiens semi-directifs en s'appuyant sur la retranscription des pistes audio. Afin d'avoir une vision globale des données recueillies, une lecture flottante de tout le corpus sera réalisée.

Nous avons opté pour une exploitation du matériel via une analyse par codage et catégorisation. Le corpus sera découpé par une opération de codage ouvert qui permet de découvrir un maximum de catégories d'analyse. Les catégories émergent directement des données brutes des entretiens par deux étapes : l'inventaire, qui permet d'isoler les segments significatifs, et la classification qui répartit ces éléments.

A partir de la classification, nous avons pu ordonner les résultats sous forme d'un plan qui reprend les éléments significatifs ressortant des entretiens. L'analyse s'appuie sur des segments d'entretiens qui ont retenu notre attention et qui seront présentés sous cette forme :

Propos des intervenants médico-sociaux et des acteurs institutionnels

Propos des personnes accompagnées

## III. Analyse des résultats

### III.1. LES DEBUTS DU LDA SUR MULHOUSE

#### ***Le LDA...pas vraiment une nouveauté***

Si le LDA s'est implanté à Mulhouse en 2018, une grande partie des professionnels des secteurs médico-sociaux en avaient déjà entendu parler, voire avaient mis en place des pratiques pouvant s'y apparenter.

Les établissements semblent assurer une veille informationnelle à propos du logement, de l'insertion sociale et plus globalement des problématiques liées à la précarité. En cela, de nombreux professionnels déclarent avoir eu des connaissances préalables par rapport aux « nouveaux » modèles d'intervention<sup>16</sup> dont fait partie le LDA.

*Pro3*

*« Ça fait un petit moment qu'on en entend parler, encore une fois parce ce que certains d'entre nous sont allés chercher les infos grâce à ce merveilleux outil qu'est internet. On avait déjà dans l'idée de faire la même chose ici depuis un petit moment. »*

*Pro1*

*« en fait le projet LDA a été réfléchi depuis longtemps [...] J'avais été au congrès, je crois que c'était un congrès, de la Fédération des acteurs de la solidarité. On avait été plusieurs de l'association à y aller et ils parlaient du LDA. C'était à Dijon, en 2017 peut-être. »*

*Act. Instit. 1*

*« La première fois qu'on s'est intéressé à cette question c'était le 6 décembre 2016. On est allé à Bruxelles pour la restitution de la période 2014-2015 du petit bouquin de Sebastien Lo Sardo : Sortie de rue ».*

Au-delà d'une veille informationnelle, certains établissements ont enclenché des projets proches du LDA et ont formé leurs équipes. Par exemple, certaines équipes ont été formées directement auprès des équipes Housing First belges qui ont une expérience terrain. Les personnes interrogées ont soulevé que c'était un besoin sur le territoire mulhousien car elles rencontraient de plus en plus des personnes très éloignées du

---

<sup>16</sup> Voir partie « Un modèle qui se décline en une diversité de dispositifs : Un Chez-soi d'abord, LDA... »

logement, avec lesquelles il était difficile de travailler. Dans les établissements, le projet était porté par une personne ou un groupe de personnes.

*Pro2*

*« Il nous en a parlé souvent, il nous a sensibilisés aussi à ça, peut-être plus que les autres chefs de services qui n'étaient pas forcément concernés par ça. »*

Cependant, les initiatives ont parfois été bousculées ou avortées à cause du développement de la politique LDA à Mulhouse.

*Pro3*

*« Nous on était prêt à commencer et un jour notre cheffe de service nous a dit en réunion : « Je suis désolée mais en fait on ne peut pas commencer parce ce qu'entre-temps Mulhouse a été désignée site pilote et donc c'est la Ville de Mulhouse qui va piloter tout ça » et là tous les partenaires ont commencé un peu à végéter autour. [...]*

*Finalment ce truc-là a été un peu avalé par la mairie de Mulhouse, site pilote, et du coup on a été un peu freiné dans nos ardeurs et personne ne comprenait pourquoi on faisait notre petit truc dans notre coin quelque part ».*

*Pro2*

*« On s'est construit en parallèle à tout ce qui se construisait à Mulhouse. »*

*Act. Instit. 1*

*« [Nom association] a été un peu le faire de lance au niveau départemental à la fois de la référence au modèle Housing First [...] on avait fait un retour de notre voyage d'étude à Bruxelles de 2017 ou 2018. On avait fait un retour : on s'intéresse au modèle Housing First ect et on avait été à l'initiative des journées d'octobre 2018. On avait fait un forum qui devait déterminer les conditions de réussite de la mise en œuvre du Logement d'abord sur le territoire de Mulhouse et éventuellement plus largement sur le territoire du Haut-Rhin ».*

Ainsi s'est posé la question de la légitimité et de la place de chacun dans le développement du LDA sur le territoire. L'aspect financier est devenu synonyme de reconnaissance mais également une possibilité de développer plus ou moins facilement un projet LDA en fonction de l'enveloppe budgétaire accordée.

*Pro 2*

*Des pratiques de type LDA « qui n'étaient pas légitimées parce ce qu'elles n'étaient pas financées »*

L'implantation du projet LDA sur le territoire mulhousien a été unanimement bien reçu mais les acteurs du social auraient aimé être plus intégrés dans les différentes phases du projet et ont émis le sentiment que la mise en place du projet a dessaisi les acteurs locaux de leur expertise.

## **Un sentiment de destitution des compétences associatives territoriales**

Plusieurs personnes interrogées font part de leur incompréhension quant à la répartition de l'enveloppe budgétaire. Elles déplorent que les établissements présents sur le territoire n'aient pas assez été associés. En effet, Mulhouse compte de nombreuses associations de longue date qui œuvrent pour le logement et l'insertion sociale. De plus, ces associations étaient déjà sensibilisées aux nouveaux dispositifs et modèles d'interventions. La question de la légitimité refait à nouveau surface dans le discours des personnes interrogées : les associations ayant un bagage historique et expérientiel auprès du public concerné, la collectivité territoriale était-elle la plus à même d'être à la tête du projet LDA ?

*Pro3*

« Je suis aujourd'hui encore un petit peu déçue de voir que **l'on n'utilise pas les forces vives et ce qui existe déjà**. [...] Je parle de toutes ces petites structures qui ont fait des choses extraordinaires et finalement on ne s'est pas servi de ce qui existait ; on a voulu créer quelque chose pour l'effet coup de poing de la politique Logement d'abord. [...]

*J'ai un peu l'impression qu'on nous a dépossédé de ce projet qui était le Logement d'abord [...] on s'est tous sentis **dépossédés de notre expérience**, puisque ces deux dispositifs, IML et équipe dédiée, étaient créés dans le cadre de la politique Logement d'abord plutôt que de faire fructifier ce qui existait déjà. »*

La création d'une équipe dédiée/ équipe ressource LDA a mis à mal un certain nombre d'acteurs, non pas sur le bien-fondé de son existence, mais plutôt sur sa place et le positionnement de ses membres. Selon des personnes interrogées, l'équipe ressource a été positionnée comme « détentrice du savoir » sur les pratiques LDA alors que ses membres avaient peu d'expérience.

*Act. Instit. 1*

*A propos d'un membre de l'équipe ressource : « Laisse tomber, l'autre elle voulait m'apprendre ce qu'était le Housing First »*

*Pro3*

« La création d'une équipe dite ressource dont la première fonction et la première action a été de rencontrer les partenaires pour dire on va vous apprendre comment travailler... Ça a été extrêmement compliqué et on a mis beaucoup de temps - là je parle vraiment au nom de plusieurs autres partenaires - on s'est tous sentis dépossédés de notre expérience, puisque ces deux dispositifs, IML et équipe dédiée, étaient créés dans le cadre de la politique Logement d'abord plutôt que de faire fructifier ce qui existait déjà. »

## Un projet porteur d'espoir

Malgré le vécu plutôt négatif par rapport à la manière dont le LDA s'est implanté à Mulhouse, les travailleurs sociaux y ont vu un projet plein d'espoir. Ils se sont représentés le LDA comme un projet qui apporterait une réelle plus-value dans l'accompagnement des personnes « invisibles », très marginalisées ou « incasables ». Ils y ont vu notamment l'occasion de développer des moyens et de s'appuyer davantage sur l'interdisciplinarité.

*Pro3*

*« Quand j'ai entendu que Mulhouse était site pilote j'ai trouvé ça assez extraordinaire que dans toute la France ce soit Mulhouse dont on entende parler pour une fois. Et j'ai imaginé des trucs tout à fait fous, c'est-à-dire qu'on aurait plein, plein d'argent pour embaucher des psys, des travailleurs sociaux, pour faire de l'accompagnement dans la rue... »*

*Act. Instit. 1*

*« C'est Mulhouse ville qui a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt soutenue par les acteurs – on était tous d'accord pour que Mulhouse réponde. »*

Le LDA apporte un nouveau souffle au travail social par le renouvellement des pratiques d'accompagnement. Il crée une nouvelle dynamique là où parfois certains professionnels se sentaient démunis face à un public très marginalisé.

*Pro1*

*« Je me dis que c'est toujours intéressant de découvrir de nouvelles choses, de nouvelles pratiques. »*

*Pro2*

*« Après le public me plaisait aussi beaucoup parce que c'est souvent des personnes qu'on ne sait plus comment accompagner et moi, c'est quelque chose qui me motive de chercher des solutions autres, d'autres stratégies pour rentrer en lien ».*

*Pro3*

*« Donc ce qui me plaît, c'est la notion de projet, c'est-à-dire qu'on ne reste pas figé dans des relations d'accompagnement individuel, on espère plus et on voit plus loin et on est plein d'espoir, en tout cas moi je le suis. [...] C'est une idée qui m'anime depuis très longtemps, bien avant la mise en place du Logement d'abord à Mulhouse. »*

Le développement du LDA à Mulhouse a été porteur de motivation. Il est vécu comme un défi au niveau professionnel ; défi que les professionnels ont envie de relever pour accompagner au mieux les personnes qu'ils rencontrent.

## III.2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

### *De qui parle-t-on ?*

Dans l'accompagnement social, la mise en place d'un projet sous-entend de définir le public : à qui s'adresse-t-on ? Quels sont les besoins identifiés ? Le Logement d'Abord a été pensé au niveau national et s'adresse aux personnes sans-domicile et/ou rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement<sup>17</sup>. Être SDF « c'est d'abord et avant tout intégrer une catégorie juridico-administrative qui signifie l'absence de logement » (Saporiti, 2019, p. 18).

Contrairement à d'autres modèles d'interventions (Housing First, Un Chez-soi d'abord), le public ciblé par le LDA est large puisqu'il comprend toutes personnes de droit commun. Le plan quinquennal stipule « réaffirmer le principe d'inconditionnalité de l'accueil ». Or, l'inconditionnalité n'est d'ores et déjà pas respectée puisque le LDA ne s'adresse pas aux ressortissants étrangers et aux personnes de moins de 25 ans, puisque sans ressources. Hormis ces aspects administratifs, le LDA – tel qu'il est officiellement présenté au niveau national – semble bien s'adresser aux personnes les plus marginalisées et éloignées du logement : « les personnes isolées, « cassées » par des années de vie dans la rue »<sup>18</sup>. Lo Sardo (2016) parle de « personnes fondamentalement abîmées » par la violence de la rue (p.18).

*Pro2*

*« Toutes les personnes qui sont sur notre dispositif ont eu des parcours de vie très, très compliqués, dans tous les cas. Qu'il y ait addiction, santé mentale et parcours d'errance combinés ou pas, c'est des personnes qui ont fait le tour des structures, qui n'ont pas trouvé chaussure à leur pied, en tout cas jusqu'à aujourd'hui, et qui sont bien cabossées quand même. »*

*Pro 5*

*« Un public spécifique, avec parcours d'errance, des chronicisés des institutions, les incasables pour le dire vulgairement... Ils cumulent un certain nombre de problématiques... Majoritairement des isolés »*

---

<sup>17</sup> Voir partie « Le plan 2018-2022 pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme ».

<sup>18</sup> Site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/logement-d-abord>, consulté le 08/10/2021.

Le LDA s'adresse à des personnes inscrites dans un processus de désaffiliation : des « personnes qui, ayant vécu plusieurs processus de vulnérabilité, se retrouvent inexorablement décrochées et isolées de toutes relations sociales » (Saporiti, 2019, p.115). Contrairement à l'exclusion témoignant d'un état de fait, la désaffiliation - en tant que processus - est en mouvement et peut donc s'atténuer ou s'effacer. C'est en cela que l'accompagnement social intervient.

Certains professionnels évoquent des personnes pour lesquelles elles ne trouvent plus de solution. Le LDA est alors vu comme le moyen de dénouer des situations complexes.

*Pro1*

*Le LDA « C'est aussi de s'adapter à un public qui jusque-là ne trouvait pas forcément sa place. Pour moi c'est un espoir aussi d'apporter des solutions à des personnes qui sont dans des situations de marginalité assez poussées et qui n'arriveraient pas à entrer dans les critères par exemple d'un CHRS. »*

Le LDA s'adresse notamment à des personnes qui n'ont pas adhérer à l'accompagnement proposé par des établissements de type CHRS. Outre la non-adhésion, ce sont aussi les comportements violents qui empêchent de travailler avec certaines personnes. Ces usagers mettent les professionnels à mal et les désarçonnent dans leur positionnement et leurs pratiques.

*PA3*

*« Au début ils me voulaient pas. [prénom d'un directeur de structure] il voulait pas me prendre, tous les structures ils ont dit non, on le veut pas, on le connaît très bien, on sait comment il est, on veut pas ».*

*Pro3*

*« Dans ce genre de situation, les gens ne disent pas vraiment « on ne la veut pas », ils disent « elle n'est pas prioritaire ». Pas prioritaire à Mulhouse ça veut dire qu'il n'y a pas de place. Mais voilà, c'est toujours délicat de dire qu'on ne veut pas de cette personne s'il n'y a pas eu d'exclusion ou comme ça. »*

Un « incasable », une « patate chaude », un profil « cyclique », un parcours « itératif », « errance institutionnelle ». Les termes, souvent mal choisis et particulièrement stigmatisants, tentent de définir le profil d'une population que l'on retrouve pendant plusieurs années entre les CHRS, la rue, un logement, la prison et/ou l'hôpital psychiatrique sans qu'elle réussisse à sortir durablement d'une situation de sans-abrisme. La question de la subjectivité des critères de sélection du public à

accompagner se pose : à partir de quel moment – de combien de ruptures ou d'établissements fréquentés – une personne est-elle « assez marginalisée » pour relever d'un accompagnement LDA ? D'autre part, la lutte contre le sans-abrisme ne se transformerait-elle pas en une lutte contre l'errance institutionnelle ? Ce professionnel soulève la question des anonymes, des personnes les plus marginalisées et invisibles :

*Pro5*

*« Il y a des noms connus, qui reviennent souvent, qui ont écumés toutes les structures d'hébergement classiques, urgence, 115, Hôtel, Abri de nuit...mais il y a aussi des anonymes ».*

La non-définition de critères pour identifier un public LDA génère une difficulté à se positionner pour les équipes LDA. D'autre part, la catégorie de SDF « ne fait que s'attacher à une donnée purement administrative soulignant un état de privation, mais elle ne renseigne en rien sur les personnes qui, soumises à ce phénomène, sont chacune d'entre elles dans des situations bien différentes » (Saporiti, 2019, p. 194).

Le point commun qui ressort des situations rencontrées par les personnes accompagnées est la vulnérabilité. Elles sont confrontées à des problématiques à la fois issues de facteurs personnels et environnementaux, souvent plurielles. Être vulnérable signifie étymologiquement, celui « qui peut être blessé, [...] qui peut être facilement atteint, attaqué<sup>19</sup> ». Nous sommes donc tous, à un moment ou à un autre, en position d'être vulnérable. La vulnérabilité est liée à un contexte, elle n'est pas statique. D'ailleurs, cette notion tire son origine des sciences environnementales et de la gestion des risques naturels. « Être vulnérable, c'est être exposé à des menaces externes, plus ou moins prévisibles, qui mettent à l'épreuve un certain nombre de ressources détenues par des individus, des groupes et des communautés sur des territoires » (Martin, 2013). La vulnérabilité traduit la difficulté à agir face à un risque, en incluant les aspects personnels et situationnels : c'est « la position dans laquelle se trouve tout système partiellement ou totalement incapable de se protéger vis-à-vis d'un risque que celui-ci soit physique, psychologique ou social » (Petitpierre, 2012, p. 9). L'utilisation de plus en plus récurrente du terme vulnérabilité traduit un mal-être des personnes vis-à-vis de la société tout en sous-entendant une réflexion sur l'agir (Soulet, 2014). L'individu

---

<sup>19</sup> Selon la définition de « vulnérable » du centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL).

vulnérable a besoin de supports collectifs pour ne pas tomber dans la sphère de la désaffiliation et tendre vers l'intégration (Castel, 1991 dans Martin, 2013).

*« La vulnérabilité souligne un déficit de ressources ou le manque de conditions cadres affectant la capacité individuelle à faire face à un contexte critique, en même temps que la capacité de saisir des opportunités ou d'utiliser des supports pour surmonter cette épreuve afin de maintenir une existence par soi-même » (Soulet, 2014, p. 63).*

Les formes de vulnérabilité sont liées à divers facteurs, parfois cumulatifs et génèrent une complexité des profils des personnes à accompagner dans le cadre du LDA.

## **Complexité des profils**

### **Diversité des problématiques individuelles**

Les personnes accompagnées dans le cadre du LDA ont des profils variés. Leur dénominateur commun est le non-logement ou le mal-logement, souvent corrélé à d'autres difficultés d'ordre personnelles et/ou environnementales. Elles sont souvent interreliées.

Parmi les problématiques que nous avons pu recenser auprès des personnes interrogées, nous retrouvons :

- Addictions et consommation de produits de psychoactifs et/ou d'alcool.
- Maladies mentales et/ou troubles mentaux.
- Prostitution.
- Pas ou peu de ressources financières.
- Isolement, rejet familial.
- Sortie d'incarcération.

La dernière difficulté présentée pourrait ne pas forcément être problématique. Pour la personne que nous avons interrogée, la sortie d'incarcération a été difficile puisque cumulée à un manque de ressources financières et à un isolement social, elle a généré une situation précaire face au logement.

PA3

*« Ils m'ont laissé sec comme ça, ils m'ont dit : démerde-toi ! Sans aide, sans rien ».*

Cette difficulté peut se retrouver chez les jeunes sortant d'institutions relevant de l'ASE ou de la PJJ. Un élément soulevé dans le plan quinquennal mais dont le LDA ne s'est pas encore saisi.

Une des personnes interrogées évoque l'influence négative des rencontres qui peuvent être faites dans les établissements d'hébergement et de réinsertion sociale.

PA1

« En milieu semi carcéral, parce que les CHRS d'aujourd'hui c'est limite ça, sérieux ! On s'en rend pas compte mais tu viens avec une problématique, t'en sors avec une connaissance sur un trafic t'avais pas l'idée avant. [...] Forcément on te propose des trucs, la facilité. T'as pas d'argent et l'autre y vient y te dit : tiens je te donne un peu de drogue, je te la donne presque gratuit et moi tu me rembourseras 50 € et toi potentiellement tu peux en faire 200-300 derrière ; il y en a combien y vont dire non quand ils ont pas de RSA, ils ont rien du tout ? »

Cependant, ces rencontres ne sont pas toujours négatives et peuvent parfois permettre à la personne de se constituer un réseau, amical voire « familial » à l'instar de cette personne accompagnée qui a noué des liens solides avec une autre :

PA3

« [Prénom] c'est ma petite sœur de cœur. [...] je la surveille aussi, parce ce que pour l'instant quand elle vrille... Je l'engueule quand elle va pas faire sa piqûre parce ce que tous les 15 jours elle a une piqûre à faire, là je vais l'engueuler. [...] Elle a arrêté l'alcool grâce à moi. Parce ce que moi j'ai arrêté ; j'ai dit écoute [prénom], si moi j'arrête, t'arrêtes. »

De là, la personne se « recrée » une famille en endossant un rôle familial de grand-frère (Saporiti, 2019). Cela représente, entre autres, un moyen de ne pas basculer dans l'exclusion et d'endosser un rôle social valorisant. Pour PA3, la proximité avec « sa petite sœur de cœur » lui permet à la fois d'être dans une posture de protection, de se sentir utile, mais également d'être en lien avec une famille auprès de qui il peut trouver du soutien.

PA3

« Ses parents y m'aiment bien, son frère il m'adore – son frère il a un truc d'assurances ici, si j'ai besoin de quelque chose je peux aller. Sa mère elle habite à côté de chez moi, elle a dit si (son prénom) il a besoin de quelque chose, il peut me demander je lui donne. »

Ce lien s'inscrit dans une relation d'alter-ego où la personne cherche à être en lien avec quelqu'un qui lui ressemble et se différencie à la fois. Leurs parcours et expériences – voire leurs difficultés – créent du commun.

PA3

« Elle a un vécu. Bon elle a à peu près le même vécu que moi parce ce qu'elle a fait de la prison, elle a touché la drogue, l'alcool, sauf le seul truc que j'ai pas avec elle c'est la psychiatrie ».

Les problématiques rencontrées par les personnes sont fluctuantes et s'intensifient à certaines périodes, entraînant des ruptures. La frontière est parfois mince entre stabilité et chaos, comme si un mauvais choix pouvait entraîner la personne dans une spirale négative. PA1 parle de « basculement ».

PA1

« J'ai basculé dans d'autres extrêmes »

Par rapport aux problématiques rencontrées par les personnes accompagnées, une professionnelle pointe l'importance de développer des pratiques basées sur la réduction des risques - qui commence à se développer dans certains établissements de Mulhouse.

Pro3

« L'accompagnement réussi sur le Logement d'abord, de plus en plus au fur et à mesure des années, je me dis qu'il faut absolument qu'on change notre manière de fonctionner et qu'on arrive - si on arrive - à **réduire les risques** qu'ils courent par rapport à la toxicomanie, à la violence, à la situation de locataire. »

### **Les comportements et effets négatifs liés à ces problématiques**

Les problématiques rencontrées génèrent des comportements qui mettent en difficulté les personnes dans leur intégration sociale et dans leur accompagnement. C'est notamment le cas de la violence, souvent évoquée par les professionnels. Si l'approche de la réduction des risques pour les personnes est de plus en plus d'actualité, la question des risques se pose également au niveau professionnel. L'accompagnement des personnes concernées par le LDA peut faire courir un risque aux intervenants par rapport à leur intégrité physique et/ou psychique.

Pro1

« Hier il y avait un monsieur qui décompensait un petit peu, du coup je voulais absolument le voir parce que ça faisait très longtemps que je ne l'avais pas vu, mais je lui ai dit on se voit au CHRS parce qu'il y avait quand même un risque en allant dans son logement ».

Des personnes accompagnées évoquent elles-mêmes leur impulsivité.

PA1 « Moi je suis quelqu'un d'un peu sanguin ».

PA3 « J'ai un caractère (rires) J'attends pas moi ! »

D'autre part, les problématiques d'addiction et/ou les troubles mentaux ont un impact sur les capacités cognitives des personnes. Cela met à mal les professionnels dans l'accompagnement qu'ils proposent.

Pro1

« On ne comprenait rien, il était complètement alcoolisé mais le problème c'est qu'il était comme ça tout le temps, donc ça ne servait à rien d'attendre un autre jour ».

Pro3

A propos d'un individu accompagné : « très attaqué par l'errance et la vie qu'il a menée au niveau psy, donc là on est encore sur un accompagnement différent, puisque c'est délicat d'être sûr de ce qu'il a compris et d'être sûr qu'il va aller au bon endroit ».

Act. Instit. 1

« Il a des troubles psy non stabilisés et du coup il peut pas se projeter dans le temps. »

Les problématiques rencontrées par les personnes accompagnées ont un impact sur la possibilité des professionnels de veiller au respect de leur libre-choix. D'autre part, une grande partie des personnes accompagnées vivent dans le moment présent et peinent à se projeter ou même à se présenter aux rendez-vous fixés, ce qui complexifie l'accompagnement.

### **Problématiques singulières mais dénominateur commun : vigilance quant à la responsabilisation individuelle**

Comme nous avons pu le constater, il est difficile – impossible ? – de définir un profil-type de la personne accompagnée dans le cadre du LDA. Chaque personne a connu un parcours particulier ponctué de diverses problématiques l'ayant menée jusqu'au recours au dispositif LDA. Ce qui constitue le dénominateur commun entre chacun est la question du logement.

Pro1

« Il y a toujours cette problématique locative : s'ils sont ici, c'est qu'il y a eu un problème par rapport au logement : ils se sont retrouvés à la rue etc. L'axe d'entrée c'est : je n'ai pas d'hébergement, je n'ai pas de logement ou je viens d'entrer dans un logement où il y a cette question de l'expulsion locative. Ça c'est le point commun. »

Pour comprendre comment les personnes en sont arrivées là, les problématiques qu'elles rencontrent ou ont rencontrées sont bien souvent investiguées. C'est notamment ce qui se pratique « classiquement » dans le parcours en escalier<sup>20</sup>. Cela peut entraîner une sur-responsabilisation, entraînant une double-victimisation : les personnes sont responsables de leurs difficultés, sans que leur environnement soit pris en compte (Le Bossé, 2003, p. 31).

Actuellement, la société suggère une « exigence de se prendre en charge soi-même » (Chauvière, 2015, p. 38). Elle responsabilise de plus en plus les individus et insinue qu'ils sont maîtres de leurs actions. Les aides qui leur sont apportées s'inscrivent dans une logique de contrepartie dans laquelle la personne doit en quelque sorte mériter l'aide ou tout du moins, démontrer qu'elle s'active (Jouffray, 2015, p. 4). L'individu doit agir sous une injonction, ce qui ne laisse rien transparaître sur sa possibilité d'agir au regard de ses conditions socio-économiques. Pour Jouffray (2015), la personne doit apprendre à se situer par rapport à l'agir et non « être activé ». Elle fait référence au terme "activation" qui signifie que l'aide est apportée sous condition d'une attitude active du bénéficiaire. Avec l'apparition de politiques d'activation (Barbier, 2002), nous voyons apparaître une confusion entre pouvoir agir et devoir agir. Dans ce sens, Le Bossé (2012) nous rappelle que l'agir n'est pas « s'agiter », ni « être actif ».

La responsabilisation entraîne une désolidarisation des individus entre eux et par conséquent des risques accrus pour les personnes en situation de vulnérabilité. La cohésion sociale réside dorénavant dans le fait que les individus s'instituent à partir d'eux-mêmes.

*« Ce report de responsabilité de la collectivité sur l'individu dans la fabrication et l'orientation de soi est lourd à assumer, laissant l'individu seul face à lui-même avec le cortège de lassitude, de souffrance, voire de pathologie que cela peut impliquer » (Soulet, 2005, p. 4).*

Si l'individu ne parvient pas à s'instituer lui-même, il court le risque d'être étiqueté comme déviant. Il devient alors nécessaire de penser la redistribution des responsabilités et de se questionner à l'instar de Soulet, sur une « responsabilité solidaire ou [une] solidarité responsable ? » (*ibid.*, p.9).

---

<sup>20</sup> Voir partie « ...face à un escalier à franchir ».

Dans le cadre du LDA, le développement du pouvoir d'agir est une priorité. Afin de ne pas tomber dans la responsabilisation individuelle, celui-ci tient compte à la fois de facteurs internes et externes à l'individu. Malgré tout, les parcours et trajectoires de vie des personnes semblent un appui inévitable pour adapter l'accompagnement à la singularité des personnes accompagnées.

### ***Penser l'accompagnement en termes de parcours...***

La diversité des profils et des problématiques rencontrées par les personnes incite les équipes à les accompagner au regard de leur parcours. Cela permet d'identifier avec les personnes leurs réussites, leurs échecs, ce qu'elles souhaitent ou non pour la suite. Un équilibre est à trouver dans le recours au parcours de vie pour ne pas se cantonner au passé ou appréhender la personne sous le prisme unique de son vécu. Qu'est-ce que la personne choisit de conserver ou de laisser derrière elle ? Qu'est-ce qui représente un socle, un appui ou au contraire une charge ? Ainsi se pose la question de la continuité ou de la discontinuité.

D'un côté le parcours peut paraître anarchique et incohérent, alors que de l'autre on perçoit une forme de cycle, de reproduction. Le dénominateur commun à l'ensemble des situations est la succession de rupture de parcours, d'épisode de stabilité et d'allers/retours entre les deux. Ces ruptures peuvent intervenir dans tous les aspects de la vie (privés, administratifs, professionnels, relations sociales, santé/soin, etc) et ont un impact sur les dimensions liées à l'hébergement/logement. Les personnes interrogées parlent de ce parcours de vie « non-linéaire » ponctué de ruptures.

PA1

*« On a eu les casseroles qui se sont enchaînées, en tous cas c'est comme ça que moi je vois les choses. »*

Ces ruptures sont parfois liées à des événements inattendus, extérieurs à leur volonté, qui sont venues les fragiliser.

PA2

*« Suite à un licenciement économique j'ai rebasculé pendant 10 ans de 2008 à 2017, début 2018 »*

Elles peuvent également être la résultante de choix personnels par rapport à un mode de vie qui ne leur convenait pas, un besoin de changement, de liberté. C'est notamment le cas d'une personne interrogée qui a du mal à se stabiliser à un endroit mais qui perçoit ses ruptures (avec son travail, sa famille, son lieu de vie...) comme des voyages et des expériences dont elle en tire du positif.

PA1

« *J'ai pas trop erré quelque part, beaucoup d'expérience* ».

Cette personne emploie elle-même le terme *errer*, qui revient dans de nombreux discours de professionnels. Errer<sup>21</sup> peut avoir deux significations : ne pas avoir de but, de direction et vivre sans ordre, retenue et/ou discipline. Dans le cas de PA1, il y a une réelle envie d'avoir un but, une direction même si cela n'est pas toujours clair. Par contre les questions d'indépendance et de liberté sont cruciales pour elle. Ce qui ressort de son discours est une errance professionnelle : elle est en quête de quelque chose qu'elle ne trouve pas, ce qui génère des ruptures.

Le parcours des personnes concernées par le LDA peut être corrélé à un parcours institutionnel, lui-même jonché de ruptures. Utiliser une approche en termes de parcours conduit à situer la question des ruptures et de l'exclusion en dehors du prisme de la capacité des usagers à s'adapter à la vie en institution, mais bien dans le rapport entre les usagers et les modèles institutionnels traditionnels. Aussi, les usagers sont parfois conscients de l'impact des institutions sur leur parcours et leur possibilité d'accéder au logement.

PA1

« *Moi je trouve que déjà la plateforme SIAO, c'est là-bas qu'il y a énormément qui se détermine. C'est eux qui vont orienter les personnes dans la structure adéquate et si elle, elle ne prend pas la bonne décision, le parcours de rétablissement de la personne peut être doublé voire triplé selon la structure.* »

Les professionnels et acteurs institutionnels déplorent eux-aussi le fonctionnement du SIAO qui incite à se questionner sur leur éthique.

---

<sup>21</sup> Voir définition du CNRTL.

Act. Instit. 1

« Nous on est quelque part intoxiqués, on a l'habitude de parler des gens sans les connaître, d'expédier des prises de décisions qui concernent la vie des gens. Je trouve que c'est proprement insatisfaisant ».

Le parcours est par définition en mouvement, tout comme l'accompagnement. Il est notamment lié aux besoins que rencontrent les personnes à un moment de leur vie.

### **...et en termes de besoins**

Dans sa présentation du Logement d'Abord, le gouvernement associe l'accès direct au logement à « un accompagnement social adapté aux besoins des personnes »<sup>22</sup>.

De nombreuses théories s'attachent à conceptualiser ce que sont les besoins fondamentaux des individus. Parmi celles-ci, la plus connue et reprise est celle de Maslow qui classifie cinq besoins : on ne peut satisfaire un besoin supérieur que lorsque les besoins inférieurs sont déjà satisfaits. D'autres théoriciens rejoignent sa pensée (cf. figure 13).

<b>Maslow</b>	<b>Alderfer</b>	<b>Herzberg</b>
<i>Actualisation de soi</i>	<i>Besoins de croissance</i>	<i>Facteurs de motivation</i>
<i>Estime de soi</i>		
<i>Besoins sociaux et d'appartenance</i>	<i>Besoins de sociabilité</i>	
<i>Besoins de sécurité</i>	<i>Besoins d'existence</i>	<i>Facteurs d'hygiène</i>
<i>Besoins physiologiques</i>		

Figure 13 : Les théories de Maslow, d'Alderfer et d'Herzberg autour des besoins (Louart, 2002)

Pourtois et Desmet (2018) déterminent 12 besoins fondamentaux qui concourent à la qualité de vie de l'enfant (cf. figure 14). Pour eux, ces besoins se structurent en quatre dimensions : « la vie est de qualité quand elle crée du lien, quand elle fait sens, quand elle donne du pouvoir et quand elle active des valeurs humaines » (2018, p. 71). Leur

<sup>22</sup> Voir <https://www.gouvernement.fr/logement-d-abord>, consulté le 12/07/2021.

proposition de conception des besoins peut être une grille de lecture pour un public adulte.

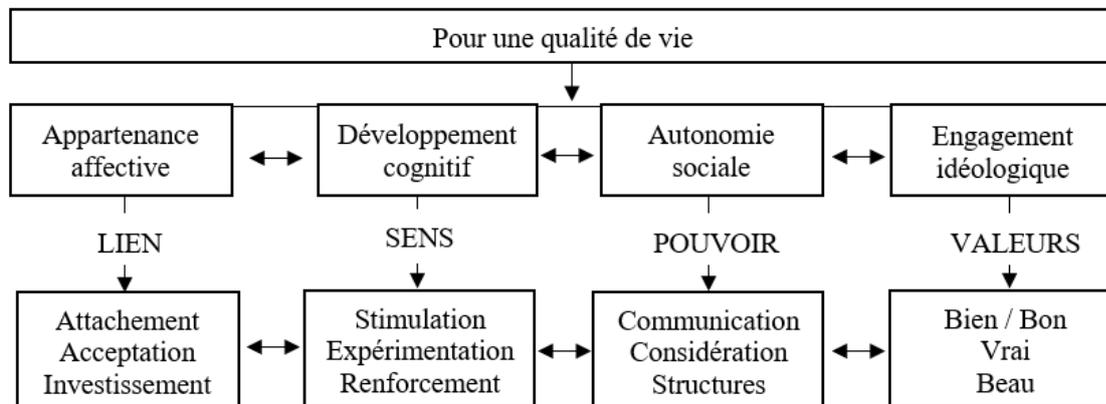


Figure 14 : Critères de la qualité de vie de l'enfant (Pourtois et Desmet, 2018, p.71)

La première dimension est celle de l'appartenance affective, qui transite par l'affiliation et repose sur les besoins d'attachement, d'acceptation et d'investissement. Ce besoin fait l'unanimité dans la communauté scientifique et peut être considéré comme un "méta-besoin" qui englobe les autres besoins fondamentaux (Lacharité et al., 2006). La deuxième dimension est le développement cognitif, qui est sous-tendu par la stimulation, l'expérimentation et le renforcement. La troisième dimension est celle de l'autonomie sociale, au travers des besoins de communication, de considération et de structure. Elle génère du pouvoir sur l'environnement. La quatrième dimension correspond à l'engagement idéologique, qui renvoie aux valeurs de ce qui est bien/bon, vrai et beau et qui vont être à l'origine de certains comportements.

Ces quelques théories permettent de discerner des besoins dans les discours des personnes interrogées. Nous avons identifié :

- Le besoin de sécurité
- Le besoin de lien, d'appartenance
- Le besoin de reconnaissance, de considération, le besoin d'être utile.
- Le besoin d'émancipation, de liberté, de libre-choix.

Le logement individuel apporte de la sécurité là où l'accueil collectif peut angoisser certaines personnes au regard de leur vécu.

PA5

« Je me sens pas à l'aise ici [nom du foyer] parce qu'il y a trop d'hommes. C'est pas sécurisant avec tout ce que j'ai vécu [violences conjugales durant 10 ans] »

Chez l'une des personnes interrogées, les besoins de liens et de sécurité sont liés : elle appréhendait la solitude dans son logement. Le logement, pourtant censé apporter de la sécurité par rapport à la rue, isole la personne qui se retrouve face à elle-même. Le logement touche à la question de l'intimité : se retrouver avec soi-même peut faire peur (Saporiti, 2019).

PA2

« J'étais vraiment mal, j'étais vraiment en crise d'angoisse chez moi »

Ainsi, plusieurs des personnes interrogées semblent avoir besoin d'être occupées coûte que coûte. Cela passe par travailler :

PA3

« Si je travaillais pas, je vrillais ».

S'investir bénévolement, aider les autres :

PA1

« S'impliquer dans des choses ou on ne va pas gagner de l'argent mais on va gagner de l'estime de soi ; pour moi ça n'a pas d'équivalent. [...] Je suis comme ça avec tout le monde, ami ou étranger, des gens que je connais pas, pour moi c'est pareil. »

PA3

« Je m'occupe pas mal de structures, [...] moi il faut me laisser les structures, faut pas m'enlever mes structures : Practis (Praxis, ndla), Fondation Abbé Pierre, CRPA national, régional... Parce ce que tu m'enlèves, je me mets en maladie, je viens même pas au travail. [...] Maintenant j'ai le logement, c'est moi qui aide les gens ».

Pour l'une des personnes interrogées, ce n'est pas seulement le logement qui génère une stabilité mais également le travail. Elle dira qu'elle ne fume ni ne consomme d'alcool si elle doit aller au travail. Outre le besoin d'être utile, lorsque les personnes sont en voie de rétablissement elles souhaitent montrer « bonne image » d'elles. C'est notamment le cas d'une des personnes qui nous confie l'importance du regard que lui porte un travailleur social qu'il estime.

PA3

Par rapport à sa rechute sur la consommation de drogue : « Même [prénom] il me l'a dit : 'mais pourquoi tu me le dis pas à moi ? J'ai dit : 'non j'ai un respect devant toi : je peux pas te le dire à toi'. Je sais pas, [prénom] je peux pas lui dire. [...] jamais il va me juger, mais je sais pas, j'ai trop de

*respect pour lui, même s'il est plus jeune que moi – j'ai 52 ans – mais j'ai un respect devant lui. Parce que ce qu'il m'a fait confiance, j'ai toujours eu confiance en lui, voilà, moi je dis rien à [prénom]. »*

Il apparaît également un besoin de considération et de reconnaissance, notamment dans la manière dont la personne est accompagnée. Par exemple, une des personnes déclare à propos de son dossier « ce qui me concerne, c'est à moi », comme une manière de ne pas se sentir destitué de ce qui lui appartient. De nombreux propos de personnes interrogées témoignent de l'importance de prendre des décisions, de choisir, de garder son libre arbitre ou plus globalement son pouvoir d'agir.

## **Le logement, une base essentielle**

Les intervenants sociaux s'appuient sur la question des besoins pour orienter l'accompagnement. L'un d'entre eux déclare :

*Pro1*

*A propos du logement : « Si on reprend la pyramide de Maslow, ça fait quand même partie des sécurités primaires. Se retrouver à la rue, je ne pense pas que ce soit la perspective de la plupart des gens ».*

Un autre professionnel rappelle que, comme son nom l'indique, le logement est la priorité dans la politique du Logement d'abord.

*Pro5*

*« Le logement comme préalable à toutes autres formes d'accompagnement, c'est ça le logement d'abord »*

### **Le début d'une nouvelle histoire...**

Si le logement vient répondre à un besoin primaire de sécurité, il ne se cantonne pas qu'à ce rôle. « Trouver un « chez soi » est ainsi la garantie de ne pas désorienter sa pensée [...] Le toit, l'habitat agissent, en quelque sorte, comme facteurs d'individuation dans la mesure où ils permettent à l'Homme de ne pas se confondre avec le monde » (Saporiti, 2019, p. 201). Être bien chez soi, c'est se retrouver et pouvoir se projeter.

*« Le logement est une passerelle vers l'inclusion, car il est un lieu d'ancrage et de stabilité, d'intimité, de sécurité et de construction de l'identité, ainsi qu'un espace permettant les interactions sociales. Il est également une condition d'accès aux autres droits sociaux (droit au travail ou au revenu, droit à la santé, etc.), voire à la citoyenneté, et le point de départ pour s'engager dans de nouveaux projets (étude, emploi, etc.). » (Vassart, 2006, p. 18).*

Les personnes interrogées ne peuvent pas se projeter plus loin que la stabilité résidentielle, comme si le logement était le pilier de tout ce qui suivra par la suite. C'est la première étape, sans cela, les questions de santé, d'emploi ou autre sont reléguées au second plan. Ainsi, le logement est « la condition *sine qua non* à tout processus de rétablissement » (Allart & Lo Sardo, 2020, p. 10).

PA2

« Ça fait un an et demi que j'ai le logement, au moment où [nom d'une association] m'a trouvé cet appartement, **c'est là que j'ai décidé de prendre ce traitement** [...] ça va faire un an et 7 mois que je travaille, que je suis en formation, que j'ai un logement, un traitement, que je me suis inscrite aussi au permis ».

PA4

« Qui dit pas de logement dit pas de travail en général. Je pense ça devrait être un droit pour tout le monde d'avoir un logement tout simplement juste pour pouvoir se relancer ne serait-ce que socialement et professionnellement. [...] Le logement c'est pour pouvoir commencer ma formation tout simplement [...] **Ne pas avoir de logement c'est frein pour tout**, c'est pas que pour les démarches administratives, c'est un frein pour le travail, pour la vie sociale, avoir une adresse au jour d'aujourd'hui c'est la première chose qui est regardée. »

Les personnes interrogées évoquent à l'unanimité le logement comme essentiel, comme le début d'une stabilité dans un parcours de vie difficile. Nous pouvons alors comprendre le besoin d'accéder rapidement à un logement.

PA3

« J'ai été partout mais il faut attendre 6 mois, 1 an pour avoir un logement. Je suis parti. **J'attends pas autant pour avoir un logement** ».

Le LDA vient répondre à ce besoin d'accès rapide au logement en enlevant les étapes et délais du traditionnel parcours en escalier.

Une fois le logement acquis, différents projets et objectifs apparaissent :

PA3

« Travailler 35 h c'est mon but pour l'instant. [...] Le chantier d'insertion c'est pour apprendre mais voilà mon but c'est avoir un travail définitif ».

PA4

« Là je suis en train de faire les démarches pour récupérer ma fille ».

### **... à condition de se sentir chez-soi**

Si le logement est essentiel à un nouveau commencement, encore faut-il se sentir bien dans ce logement. Les murs ne suffisent pas à investir le logement, à ce qu'il devienne un véritable chez-soi. Une personne accompagnée que nous avons interrogée dit qu'elle doit trouver des activités à faire chez elle en employant les mots forts « ça m'obligerait à rester chez moi ».

PA2

« Dès le matin je me lève, je me prépare, je fuis [...] **il suffit pas d'avoir un appartement...** c'est vrai que je sais pas ce qui me manque exactement en fait [...] il faut des moments agréables chez soi... c'est pas le cas pour l'instant ».

Après des années sans logement, se sentir chez soi peut se révéler plus dur qu'il n'y paraît. A ce sujet, Saporiti (2019) évoque la liminalité comme « cet entre-deux mondes sociaux, temporalisé par cette période de transitions et d'épreuves nécessaires pour passer d'un monde à l'autre, d'une situation sociale à une autre » (p.137).

PA2

« Ça fait que depuis le premier confinement que je suis chez moi, sinon **j'étais très rarement parce que j'avais pas l'habitude** et tout, et là au moins je dors toutes les nuits, parce qu'avant je dormais pas toutes les nuits, j'avais du mal, pourtant il est chouette. [...] Moi je suis un électron libre et j'ai du mal à me poser quelque part, et c'est pour ça que ça fait un an et demi et que de **vivre dans un appartement, ça se fait pas du jour au lendemain, y a tout un rituel à avoir** [...] Je commence à craquer, je me dis : putain je suis jamais chez moi, j'envie les gens qui sont chez eux, pas j'envie mais je me dis : putain je peux faire la même chose, mais j'ai quoi comme blocage ? »

PA3

« **J'ai mis, sans déconner, un mois pour dormir dans mon logement. Un mois !** vu que j'ai jamais eu de logement de ma vie et vu que je suis tout seul, je me suis pas installé. Après j'ai essayé d'aller une nuit dormir, j'ai dit je vais essayer d'aller dormir une fois une nuit. J'ai dormi une nuit, après j'ai dit non ça me plaît pas. [...] Après j'ai essayé hop, hop, hop et maintenant je sors même plus. Je suis tellement bien dans mon appart, je sors pas ! Voilà j'ai trouvé maintenant mon coin ».

C'est en cela que l'accompagnement LDA ne peut se réduire à l'accès au logement. Dans un parcours « traditionnel » d'accès au logement, la personne doit prouver son savoir-habiter/sa capacité à habiter : « la capacité à la fois pratique et psychologique à utiliser et entretenir son logement, à se l'approprier, à maîtriser les diverses interactions sociales, techniques, symboliques, économiques, qui accompagnent le fait de vivre dans

un logement<sup>23</sup>». Dans le cadre du LDA, ce n'est plus la capacité à habiter qui est évaluée : la personne est accompagnée à investir son logement pour qu'il devienne un véritable chez-soi, et peu importe si la personne ne maîtrise pas encore un ou plusieurs aspects du savoir-habiter. La capacité à habiter devient alors à la fois un cheminement et un objectif, qui commence par l'accès au logement. « Habiter n'est pas se loger. La première action embrasse plusieurs dimensions qui sont autant rattachées au lieu qu'à l'environnement dans lequel il est situé. En revanche se loger induit que l'on peut être dans un logement s'en s'attacher au lieu ». (Saporiti, 2019, p. 215).

Pour habiter, il faut que l'espace devienne sien. Ainsi une personne interrogée nous raconte pourquoi elle n'accepte pas un logement s'il y a des conditions qui enfreignent sa liberté.

PA3

« Le SPIP voulait me donner un appartement j'ai dit non, j'veux pas de ton appart'. Il m'a dit pourquoi ? J'ai dit parce ce que tu vas me donner un appart', j'ai pas le droit d'amener du monde chez moi, de faire dormir chez moi alors c'est pas chez moi. **Les conditions ça me plaît pas.** [...] je peux faire qu'est-ce que je veux, je peux amener qui je veux, je peux faire dormir qui je veux ».

Pour s'approprier son logement, l'intérieur et l'ameublement ont une importance. Une des personnes souligne l'aide apportée par la mairie pour meubler son appartement ainsi que sa liberté de choisir et d'en être véritablement propriétaire.

PA3

« La mairie m'a donné des bons. Ils m'ont dit d'aller à But pour choisir les meubles. J'ai dit non, je suis parti à Emmaüs à Cernay, c'est une association. Je suis allé là-bas avec ma 2<sup>e</sup> référente **et j'ai choisi moi-même mes meubles.** Ils m'ont donné 400 € pour les meubles et 450 € pour l'électroménager. Mais c'est à moi, je rembourse rien à la mairie ».

Au-delà de l'aspect psychologique et du cheminement nécessaire pour investir son logement, l'aspect matériel est également à prendre en considération. Une personne accompagnée nous livre qu'elle essaye de passer le moins de temps possible dans son logement par rapport à ses difficultés financières.

PA1

« **Je peux pas utiliser de courant, de truc, sinon les factures elles vont s'accumuler.** Là je viens de recevoir une facture de 200 et quelques euros, je ne sais pas comment je vais la payer déjà. Franchement avec le RSA comment je fais ? En plus j'ai des arriérés, on me prélève déjà 49 € sur

---

<sup>23</sup> Définition du « savoir-habiter », issue du site weka.fr, consulté le 16/07/2021

mon RSA, donc je gagne 448 euros, j'ai 220 et quelques euros de factures, tu fais le calcul, je paie ça et je paie mon loyer, je paie plus rien, je mange pas ou ? »

### **... dans un environnement serein**

Plusieurs personnes accompagnées ont évoqué l'importance de l'environnement dans le choix du logement et dans le fait de s'y sentir bien. L'environnement est à la fois entendu comme l'intérieur et l'extérieur du logement. Ainsi, le quartier a toute son importance dans l'appropriation du logement par la personne. Plusieurs personnes mentionnent le besoin d'habiter dans un quartier où elles ne croiseront pas leur fréquentation « d'avant ». Si le logement se veut être le début d'une nouvelle histoire, elles souhaitent se préserver, choisir leur fréquentation et ne pas croiser des individus qui ont eu une influence négative sur leur parcours de vie.

PA1

A propos de son logement actuel : « Il y a deux coins de vente de drogue dans la même rue. [...] Impossible de se sentir en sécurité. »

PA2

« Je voulais être un peu en dehors de Mulhouse et je sais que c'est une ville assez calme. **Mulhouse, avec toutes les fréquentations que j'ai eues, je voulais faire un break**, venir travailler et tout à Mulhouse, et rentrer chez moi en dehors de Mulhouse. J'avais même pensé à partir de Mulhouse enfin loin d'Alsace, mais en fait non, c'est quand même ma ville et je me suis dit je me mettrais un peu en-dehors. »

PA3

« Ils m'ont fait visiter le premier où je suis et j'ai dit stop : je prends celui-là. Elle m'a dit mais pourquoi, vous avez même pas visité les autres ? J'ai dit les autres je les connais : la Zup ça me plaît pas, les Coteaux ça me plaît pas, y'a pas de jardin, la rue de Bâle ça me plaît pas, le Drouot ça me plaît pas, y'a un jardin mais c'est collectif, mais **j'ai eu trop de fréquentations dans ces quartiers-là**, ça sert à rien alors je veux celui-là. [...] C'est un quartier calme. »

PA4

« Les logements c'est un peu bloqué, aussi parce que je cherche un appartement qui est en dehors des quartiers parce que j'ai vécu toute ma vie dans un quartier et que ma mentalité est en train de changer et le reste avec... **j'ai pas envie de retomber dans mes travers donc j'ai demandé à ce qu'on me trouve un appartement en dehors des quartiers** c'est pour ça peut-être que ça prend plus de temps »

Dans un quartier calme, dans lequel elles se sentent bien, les personnes créent des liens différents de ceux qu'ils ont pu avoir par le passé.

PA2

« **Les voisins sont super sympas avec moi** ; ils savent que je galère un peu, ils m'ont déjà proposé de l'aide, ils m'ont dit si vous avez besoin... un jeune voisin il est venu, il m'a dit : si t'as besoin de quoi que ce soit je suis là, et l'autre fois il m'a carrément déposé des feuilles pour les sorties et tout ça. À un moment j'avais plus les clés, je sonnais chez lui il m'a toujours ouvert ; d'autres voisins aussi ils savent que j'ai pas le même mode de vie qu'eux. »

PA3

« J'ai ma petite boulangère à côté de chez moi - tous les jours **je vais voir ma petite boulangère** »

D'autres critères plus individuels apparaissent, comme pour PA5 qui souhaite être proche de sa famille.

PA5

« J'aimerais vivre au plus proche de mes parents, ça me rassure »

Un des critères qui devrait aller de soi est l'accès à un logement décent et digne. PA1 décrit son logement actuel comme dégradé et dépourvu d'équipements essentiels.

PA1

« Il est quasi insalubre, y a des travaux énormes, j'ai pas de chaudière donc j'ai pas d'eau chaude, j'ai pas de chauffage ; j'ai un petit chauffage d'appoint mais tu penses bien, je viens d'avoir ma première facture d'électricité : 126 euros pour un mois. [...] C'est pas viable à long terme. »

### III.3. LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT LDA

#### Le lien d'accompagnement : une condition sine qua non du LDA

##### Un accompagnement basé sur des valeurs humanistes

Les intervenants médico-sociaux interrogés déclarent fonder leurs pratiques sur des valeurs pouvant être qualifiée d'humaniste, où l'épanouissement et le respect de la dignité de la personne sont centraux.

Pro1

« La notion de **respect de la personne**, de respect de ses choix - c'est sa vie, ce n'est pas à moi de dicter où elle doit aller. J'estime aussi que chaque être humain a **droit à la considération** ; indépendamment des choix qu'il a pu poser par le passé, de par sa condition humaine, c'est quelqu'un qui mérite le respect. Je ne dis pas pour autant qu'il ne faut pas poser un cadre et renvoyer aux lois de la société ».

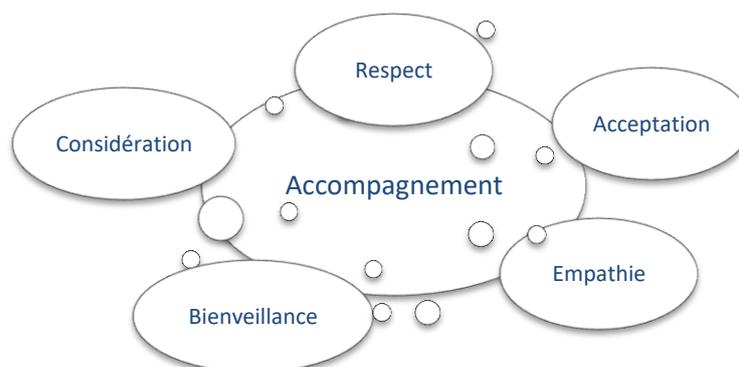
Pro2

« Être le plus naturel possible et la plus humaine possible avec ce que j'ai, mes défauts, mes qualités, mes valeurs, mes pas valeurs, pour donner la possibilité à l'autre d'être aussi authentique avec moi que je le suis avec lui. [...] Il y a **l'empathie et la considération de la personne** évidemment, sinon je ne ferais pas ce métier. »

Pro3

« Le **respect de l'autre et de ce qu'il est, de ses choix** : ça pour moi c'est fondamental. Je n'ai pas envie d'être celle qui sait, j'ai plutôt envie d'être celle qui fait avec ce que l'autre est, donc le respect c'est ce qui me semble important. Mes valeurs dans le travail c'est simplement des valeurs humaines. Au-delà du respect, moi j'ai besoin de ressentir de **l'empathie** pour la personne que j'ai en face de moi, j'ai besoin de travailler en confiance avec la personne que j'accompagne et avec mon institution. Voilà, je dirais qu'on est sur respect, empathie et sur l'impression de faire quelque chose de bien. »

Les valeurs citées sont celles prônées par le travail social et qui fondent l'éthique professionnelle.



Les personnes accompagnées interrogées citent rarement des valeurs attendues de la part du professionnel mais évoquent souvent des positionnement, postures, pratiques ou attitudes auxquels ils ont été confrontés.

PA1

« Pour moi c'est des trucs de base, le respect, la manière de parler »

### **Un changement de positionnement, de posture, d'attitudes et de pratiques**

Le LDA et plus largement la philosophie *Housing First* viennent bousculer les représentations des intervenants médico-sociaux, qui impactent à leur tour leur manière d'être et modifient positionnements, postures, attitudes et pratiques. Le positionnement est personnel : il fait référence au fait de prendre position et de se situer singulièrement par ses décisions et ses actions. Pour le professionnel le positionnement relève de l'éthique et de la manière d'aborder la relation. La posture dépend de la position occupée. Elle est la manière de se situer par rapport à une attente sociale, dans un contexte donné (la posture qui est attendue du professionnel). Les postures se traduisent en acte par des attitudes et des pratiques.

L'axe 10 du plan quinquennal pour le Logement d'Abord se réfère à l'accompagnement du changement des cultures et pratiques professionnelles (cf. annexe 1).

*« Les pratiques d'accompagnement elles-mêmes doivent poursuivre leurs évolutions pour mettre en œuvre les principes du Logement d'abord et mieux impliquer les personnes elles-mêmes dans la construction de leur projet d'insertion » (DIHAL, 2018).*

Du fait de leur statut, les professionnels courent le risque d'être perçus et potentiellement de se comporter comme des experts. Le Bossé (2016) propose de développer une posture de passeur, issue de la prise de conscience qu'on ne peut décider du changement à la place de quelqu'un d'autre, même en contexte contraint. Le but est non pas de chercher l'adaptation des personnes accompagnées mais de « faciliter le franchissement d'un passage délicat » (Le Bossé, 2016, p. 40). Ce passage délicat est celui identifié par la personne, il n'est pas défini de manière unilatérale par l'intervenant. Le passage induit aussi un cheminement dont la destination se crée et se modifie au fur et à mesure de l'avancement. Le passeur analyse la situation avec la personne accompagnée.

Les professionnels interrogés vont dans ce sens en disant que la réussite de l'accompagnement qu'ils proposent tient au ressenti de la personne accompagnée.

Pro1

« C'est quand la personne à un moment donné sort de sa situation et qu'elle arrive à sortir la tête de l'eau, à se dire : ok il s'est passé plein de choses, c'est hyper galère mais là, j'ai réussi quelque chose. Il peut se passer plein plein de choses mais je me dis que **l'essentiel, c'est que la personne à la fin se dise : ok là je me sens mieux, je me sens plus en capacité d'avancer** ».

Pro2

Aujourd'hui - sans dire que c'est une révolution que ça va marcher toute la vie et que c'est merveilleux - je pense que c'est **une autre stratégie d'accompagnement et d'approche, qui peut permettre le rétablissement des personnes.**

Pro5

« Un accompagnement réussi c'est **quand la personne a atteint un certain niveau de bien être**, dans le sens général et contribuer au rétablissement de la situation...même si c'est en dent de scie »

Si l'objectif est de viser le mieux-être de la personne accompagnée, elle-même est véritablement en capacité d'évaluer son évolution. Un accompagnement réussi c'est lorsque la personne le trouve réussi. Cela implique de remettre en question ses représentations et sa subjectivité autour de l'accompagnement social pour tendre vers le respect du libre choix et le développement du pouvoir d'agir.

Pro3

« Je pense qu'un accompagnement réussi en CHRS c'est quelqu'un qui a un boulot, un logement et qui est réinséré. Un accompagnement Logement d'abord, je pense que si la personne sait se shooter avec des seringues propres ; si elle comprend qu'il faut fermer sa porte à clé pour éviter que n'importe qui vienne squatter ; **si la personne sait où aller si elle a un problème, c'est-à-dire si elle sait solliciter la personne adéquate, je pense que c'est un accompagnement réussi.** Mais on n'ira pas forcément plus loin je pense. [...] Si son projet c'est de s'installer dans un logement et de continuer des consos ou de vivre des périodes de difficulté au regard de la prise de traitement, si c'est ça le projet, **je pense que le Logement d'abord c'est accompagner la personne vers le logement et la respecter dans ce qu'elle est en fait.** »

Act. Instit. 1

« Parfois quelqu'un qui se casse d'un logement, qui ne veut plus mais qui a fait son expérience et qui dit explicitement : 'cette vie-là je n'en veux pas', ça peut être une réussite. Ça peut être vu comme un choix possible. Un des enjeux majeurs c'est le choix de la personne. [...] Si l'accompagnement peut leur permettre **d'effectuer un choix libre sur leur mode de vie** mais que leur dignité est respectée et qu'ils soient en bonne santé, moi je peux le comprendre. [...] Un accompagnement réussi c'est pas 0 impayés et un locataire sage ».

Accepter par exemple que la personne ne souhaite pas être accompagnée vient remettre en question sa place et son rôle en tant qu'intervenant social.

L'accompagnement LDA implique également de travailler avec un public aux multiples problématiques<sup>24</sup> qui sont parfois difficile à appréhender pour les professionnels. « Les intervenants acceptent une part importante d'inconfort et de mise en danger » (Lo sardo, 2016, p.18).

Pro3

« Une des collègues disait « **J'ai peur de ce monsieur**, je ne peux plus venir travailler, j'ai la boule au ventre, ça ne va pas ». »

Act. Instit. 1

« Une mise à l'épreuve un peu comme les adolescents vont mettre à l'épreuve les structures. -...] une mise à l'épreuve du lien. Ok tu veux m'accompagner ? Ben **accompagne moi avec mes troubles et toutes mes difficultés, et toute mon agressivité, ma violence, ma connerie, etc.** Bien sûr il faut des limites, les salariés ils ont le droit à la sécurité au travail. Ils sont pas formés pour travailler avec des gens qui sont agressifs au quotidien ».

Ainsi, plusieurs personnes interrogées évoquent l'importance de l'expérience professionnelle dans un secteur où le turn-over dans les équipes est particulièrement important. Pour Act. Instit. 1 l'expérience professionnelle est nécessaire pour le LDA car d'une part, il y aurait des prérequis à avoir pour travailler avec un public si complexe et d'autre part, l'expérience permet au professionnel de se constituer un réseau. Pro3 mentionne à plusieurs reprises la question de l'expérience.

Pro3

« On s'était dit avec notre expérience que l'accompagne Logement d'abord nécessitait **d'avoir déjà un certain bagage en termes d'accompagnement**, d'avoir une capacité à gérer les peurs et les angoisses par rapport à la violence : ça demandait quand même un profil de travailleur social un peu particulier [...] Je pense que ça peut être plus compliqué pour des jeunes professionnel.les qui arrivent ici. »

Malgré les mises à l'épreuve que vivent les professionnels, il semble important de maintenir le lien coûte que coûte avec la personne accompagnée afin de ne pas générer une énième rupture dans son parcours. C'est un point qui matérialise le principe d'inconditionnalité du Housing First : la personne est acceptée et accompagnée pour ce qu'elle est et son comportement. « Pour les intervenants du projet, tout l'enjeu sera de maintenir le lien malgré les tentatives de rupture ou les comportements

---

<sup>24</sup> Voir partie « Diversité des problématiques individuelles ».

autodestructeurs » (Lo Sardo, 2016, p.20). Il n'en demeure pas moins que des limites doivent être établies et discutées en équipe.

Act. Instit. 1

« On a des gens qu'on accompagne ça fait trois fois qu'ils essayent de se mettre en logement, ça marche toujours pas. **On en a un il a été violent, on a porté plainte contre lui pour des menaces de mort** mais on a été le voir en prison et il y a jamais eu de rupture de lien. Il a jamais dit : 'je veux plus vous voir, cassez-vous maintenant, foutez-moi la paix !' et nous on n'a jamais dit : 'ben maintenant on arrête, ça suffit, stop on ne peut plus t'accompagner'. On lui a posé des limites. On va le voir en prison. Là pendant sa détention on travaille avec l'UCSA pour qu'il bénéficie de traitements adaptés et le temps continue. Il a déjà ruiné trois logements d'urgence. [...] On lui a pas dit : si dans 6 mois t'es pas à l'HP, on arrête ».

Pour l'un des professionnels interrogés, le LDA fait bouger les pratiques mais certaines habitudes restent ancrées.

Pro5

« Bien sûr il y a du mieux, il y a des choses qui ont quand même évolué mais on en est quand même encore loin...**il manque de la créativité, de faire des choses qui sortent des habitudes des travailleurs sociaux**, d'arrêter de mettre des gens dans des cases en fonction d'une évaluation SIAO »

Une des pratiques soulevée par une personne accompagnée est le fait d'« aller vers », à la rencontre des personnes et dans le lieu qu'elles choisissent.

Pa3

« Moi mes entretiens je les faisais un moment chez moi. Il faut pas toujours les enfermer dans un bureau. Parce ce que ça regarde pas toujours leurs collègues. Y'a des gens ils ont peur de parler au service social ou aux éducateurs, parce ce qu'il y a quelqu'un à côté d'eux, parce ce que ils ont pas trop confiance tu vois. De temps en temps, **il faut que les services social ils le font en dehors des structures. Va boire un verre et parle avec eux, ou chez eux, ou dans un parc** quand il fait beau comme ça : pas toujours dans les bureaux. Service social c'est pas toujours rester dans les bureaux tu vois, aussi sur le terrain et prendre le temps avec des gens qui ont plus de difficultés. »

Cette pratique permettrait de consolider la confiance que porte la personne accompagnée au professionnel. Aujourd'hui, la notion d'« aller vers » traverse beaucoup de politiques publiques visant à transformer le travail social. Récemment, elle apparaît dans la stratégie contre la pauvreté du gouvernement<sup>25</sup> ainsi que dans le dispositif de vaccination contre la Covid-19 des publics vulnérables<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> <https://www.gouvernement.fr/action/strategie-contre-la-pauvrete>, consulté le 25/11/2021.

<sup>26</sup> <https://www.gouvernement.fr/aller-vers-un-dispositif-pour-vacciner-les-publics-vulnerables-face-a-la-covid-19>, consulté le 25/11/2021.

### **La confiance qui met à mal la distance**

Dans le cadre du LDA, le lien d'accompagnement est fondamental. Il ressort aussi bien dans les entretiens des professionnels que des personnes accompagnées et il est très souvent associé à la confiance. Une personne valorise son accompagnement dès lors qu'elle accorde sa confiance au professionnel et/ou à l'établissement dont il relève.

Pro1

« Il y a la notion de comprendre leur situation, pour cela il faut avoir **un minimum de relation de confiance** avec eux pour pouvoir échanger de manière ouverte. »

Pro2

A propos du lien : « C'est le fait que **les personnes nous accordent leur confiance** pour réaliser certaines démarches qu'ils avaient du mal à faire depuis plusieurs années, plusieurs mois ; c'est le fait qu'ils acceptent tout simplement d'être accompagnés et qu'on puisse aller les voir chez eux, dans leur intimité ou même ailleurs ; tout ça pour moi c'est des indicateurs. C'est presque au quotidien les indicateurs qu'un lien est établi pour moi. »

Ce lien de confiance est particulièrement palpable dans les propos de PA3, qui ne citera pas moins de 47 fois le prénom de l'intervenant social qui l'a accompagné.

PA3

*Et pourquoi ça a marché cette fois ?* « Parce ce que **j'ai fait confiance à [prénom]**. [...] Personne me voulait à Mulhouse mais [prénom] il a tenu tête. Il a dit écoutez, si plus personne le veut, moi je le prends sous ma responsabilité. Il a même tenu tête à son patron. Il a dit avec moi il va bien marcher et regarde... [...] C'est pour ça, **moi je lui dois tout à [prénom]**. Et [prénom] il m'a dit : 'moi je suis juste une petite virgule pour toi'. Pour moi non, tu n'es pas ma petite virgule parce ce que **je sais que j'ai un problème, je peux t'appeler, tu seras toujours là**. Je peux appeler la cheffe de service, elle est là, [prénom] je peux appeler, elle est là. [prénom] même s'il m'avait foutu dehors dans le temps, je peux l'appeler il me répond, c'est lui-même qui m'a donné son numéro de téléphone. »

La disponibilité du professionnel, sa proximité et son engagement sont source de confiance. Les personnes apprécient l'attention qui leur est portée et se rendent compte de l'implication des professionnels.

PA4

A propos de l'équipe ressource LDA : « **Ils m'ont marqué parce que ce sont des personnes qui me tiennent souvent au courant des avancées ou pas de mon dossier, qui prennent souvent des nouvelles de moi** pour savoir comment je vais, ou si j'ai quelque chose à leur demander ils sont là, quand j'ai rdv chez un bailleur il y a toujours un des deux qui m'accompagnent donc c'est vraiment un très très bon accompagnement pour moi. [...] C'est des personnes que j'estime beaucoup, je pense **qu'ils font leur travail au mieux pour moi (...)** ils s'investissent je le vois donc de mon côté je me permets pas de leur mettre des vents, de louper un RDV où quoi que ce soit. [...] Je suis

complètement satisfait, j'ai rien à gagner et rien à perdre à dire ça, je parle vraiment avec le cœur, je dis ce que mon cœur il me dit de dire, donc voilà... **je souhaite juste aux autres personnes de tomber sur des gens comme moi je suis tombé, des gens qui sont patients, pédagogues et qui prennent leur travail à cœur**, qui font pas ça que pour l'argent parce qu'il y en a beaucoup dans le travail social on le sait, c'est pile ou face, où alors parfois c'est deux fois face ».

Le lien d'accompagnement signifie alors « pouvoir compter sur ». Si le lien est établi, il dure dans le temps. Pour Pro2, si la personne sait qu'elle peut se tourner vers eux en cas de besoin, l'accompagnement prend tout son sens.

Pro2

« Je n'ai pas de nouvelles pendant 6-8 mois, mais je sais que quand elle aura une galère ou quand elle aura besoin de soutien, elle me sollicitera. [...] **La preuve du maintien du lien, c'est la preuve que l'accompagnement fonctionne.** [...] Nos indicateurs pour dire qu'on a du lien avec les personnes, c'est des personnes dont on n'a pas de nouvelles parfois pendant très longtemps mais qui sont capables de nous re-solliciter à un moment donné alors qu'ils auraient l'opportunité de le faire avec d'autres personnes. »

PA3

« Je suis parti à droite à gauche pour voir si je trouvais d'autres apparts, Montbéliard, Belfort, et je trouvais rien, alors je suis revenu à Mulhouse. J'avais [prénom], j'avais [prénom]. »

Plusieurs personnes interrogées considèrent la personne qui les accompagne de manière amicale.

PA3

« [Prénom] je me suis déjà pris la tête plusieurs fois avec, je l'ai déjà insulté et tout, **c'est pas parce que c'est mon ami hein, moi je peux me permettre de lui dire des trucs.** [...] Après [Prénom] pour moi, c'est pas un éducateur, c'est mon ami tu vois. [Prénom], mon ancienne référente, c'est une amie. [Prénom], la cheffe de service de [association] c'est une amie. **Pour moi c'est pas des éducateurs, des services sociaux, pour moi c'est des amis.** »

PA5

A propos d'un intervenant de l'équipe ressource LDA : « Parce que quand on parle avec, **on parle de notre vie, elle me parle de ses enfants, j'apprécie qu'elle me rassure toujours...** En plus hier elle voulait que je bois un verre avec elle sur une terrasse. **On se parle de nos journées, comme si on était des copines. Elle est à l'écoute, elle m'aide pour plein de chose, elle est disponible** quand je dois aller au CAP, par exemple elle m'accompagne. Si j'étais seule ce serait plus compliqué pour y aller. [...] Pour l'instant toute l'équipe, je me sens à l'aise avec eux, ce qui était pas toujours le cas avec d'autres ».

PA3 aborde les formalités telles que le vouvoiement ou les titres de civilité qui créent une distance sociale pouvant être perçue sous le signe de la supériorité. Cela interroge également certains intervenants dont Pro3 qui parle de relation dominé/dominant.

PA3

« A chaque fois qu'il me voyait, il me disait à chaque fois monsieur. **Arrête avec ton 'monsieur', ton monsieur, ton monsieur, je m'appelle [prénom].** »

Pro3

« C'était bien ça le principe hyper fondamental du Logement d'abord, c'était bien que **le travailleur social perde cette relation de dominé/dominant**, en gros si tu n'es pas gentil ça va être une fin de prise en charge et tu vas être à la rue. »

Du côté des professionnels, il apparaît comme une évidence de livrer une partie de soi pour être dans une forme de réciprocité de la relation.

Pro3

« **La relation qu'on instaure avec le public LDA, je ne sais pas si on peut dire qu'elle est à 100% professionnelle.** En CHRS, on reste pro : j'ai terminé à 18h, tu ne m'appelles pas après 18h, est-ce qu'on tutoie ? Est-ce qu'on vouvoie ? S'il me dit « Tu me fais chier ! » je prévient ma cheffe de service. **La relation avec le public LDA, étant donné que ton boulot premier c'est qu'il te fasse confiance, elle bifurque presque** – alors elle reste professionnelle, mais **tu es obligé de lâcher un morceau de toi.** C'est-à-dire que pour que la personne te parle, tu es souvent obligé d'abord de lui raconter un peu de toi. Et ça c'est clairement un peu nouveau.

Dans toutes les écoles et dans toutes les formations que tu fais, on te « bassine » quelque part avec la distance, la prise de recul : tu n'es pas leur ami, leur famille. Et c'est vrai, c'est très protecteur, mais sur le public qu'on accompagne en Logement d'abord, tu es obligé de changer de manière de fonctionner, d'adapter. [...] Tu vas peut-être lui parler un peu plus de tes enfants, en même temps c'est normal : étant donné que tu n'as pas de rendez-vous avec lui dans un bureau et que les 10 premières heures que tu passes avec lui c'est à te promener dans un parc ou à aller boire un café avec lui, **on est clairement pas du tout sur la même posture professionnelle.** [...] **Le gros changement c'est la posture professionnelle et ce que tu es obligé de livrer de toi pour instaurer la confiance.** »

En revanche cela les questionne sur la distance professionnelle. Comment trouver l'équilibre entre une bonne distance et une juste présence ? Et surtout, comment être vigilant à ce que le lien d'accompagnement ne se transforme pas en lien de dépendance et devienne contre-productif ?

Pro3

« Pour lui **on était un peu sa famille** quoi. Et c'était très frustrant pour lui quand on ne lui répond pas le samedi à 3h du matin donc c'était un peu compliqué. »

La question des limites est souvent soulevée par les professionnels, elle se discute en équipe. Parmi elles, la temporalité revient fréquemment dans les discours.

## La temporalité : une question au cœur des pratiques

### Prendre le temps : l'importance du début pour créer le lien

La construction du lien apparaît comme fondamentale dans l'accompagnement LDA. Le lien serait même un préalable : le « lien d'abord » avant le Logement d'abord. Il semblerait qu'un minimum de lien de confiance s'établisse pour que la personne franchisse le pas de l'accès au logement.

Pro2

« **Ce qui détermine le début de l'accompagnement, c'est la première rencontre, même s'il n'y a pas de logement encore, même si la personne n'est pas installée.** À partir du moment où on la rencontre, on commence à établir du lien et nous on veut commencer à comptabiliser un début d'accompagnement à partir du moment où il y a un lien qui tente de s'instaurer. Ça c'est un choix qu'on a fait nous, il y a d'autres équipes Logement d'abord qui commencent au moment où les personnes ont un logement. Mais nous on estime que le travail en amont, le lien et de démarches, est tout aussi important dans l'accompagnement que l'entrée en logement, et du coup on commence à partir de ce moment-là. »

Act. Instit. 1

« **Avant que la personne elle soit en logement, il faut bien des moyens pour l'accompagner et souvent c'est long,** ça nécessite de passer par plusieurs phases d'intensivité. Une fois l'entrée en logement, paradoxalement ça baisse. La personne elle va dire foutez moi un peu la paix. Par contre deux mois après on les vois venir et ils ont tout un tas de merdier parce qu'à leur manière ils ont fait un petit choc des 4 murs, on en a plein ».

L'accompagnement a plusieurs phases d'intensivité variable : selon les besoins de la personne, les professionnels seront plus ou moins sollicités. « Une part essentielle de l'accompagnement consiste à encourager, avec patience et ténacité, l'émergence d'un lien unissant le locataire à l'équipe » (Lo Sardo, 2016, p.20).

Le début de l'accompagnement est désormais formalisé par une demande au SIAO, mais parfois l'établissement de la relation prime sur cette demande : il faut accompagner la personne jusqu'à cette première étape de demande SIAO.

Pro3

« Aujourd'hui c'est quand même assez professionnalisé le SIAO, donc toutes les autres demandes qu'on a eues avaient d'abord une demande SIAO. Mais les premières c'est vrai, **on est passé d'abord de la relation à une formalisation par la suite.** »

Une caractéristique à part entière de l'accompagnement est l'adaptation de sa réponse au mouvement de l'accompagné. Selon Vial (2007, p.10), « accompagner, c'est toujours trois choses : participer à un déplacement (un déliement), à un changement et à un

ralliement » (p.10). L'accompagnant est dans un mouvement constant entre distanciation et rapprochement et peut se situer au-devant, au-derrrière ou à côté.

*Act. Instit. 1*

**« Se donner le temps de tisser du lien et d'apprivoiser les personnes. [...] C'est les personnes accompagnées qui nous disent quand ils sont prêts à faire un pas devant l'autre. Cette temporalité là si elle est pas arbitraire, à un moment donné il faut qu'elle soit quand même nommée dans l'espace d'accompagnement ».**

Dès le début du processus d'accompagnement, il faut appréhender la relation dans le temps afin de ne pas aller à l'encontre de l'identité et de l'autonomie de la personne. C'est à l'accompagnant « qu'il revient de créer les conditions susceptibles de favoriser chez l'autre l'élucidation et la compréhension du cadre d'accompagnement dans lequel, avec lequel et sur lequel il peut penser et agir son projet » (Beauvais, 2004). Cela implique de se référer au cadre de travail du professionnel : de quel temps dispose l'accompagnant ?

### **Le temps de l'accompagnement : un cadre ? des limites ?**

Les intervenants médico-sociaux sont rattachés à un cadre réglementaire qui détermine leur temps de travail et leurs horaires. Ils ont également des missions formalisées, liées à des financements de postes et de places d'accompagnement et par conséquent, des comptes à rendre aux financeurs. Tous ces éléments impliquent que le temps d'accompagnement de la personne se situe dans un cadre. La question qui apparaît est : quelle marge de manœuvre les professionnels ont-ils à l'intérieur de ce cadre ? Le terme accompagnement induit une réflexion sur la temporalité de par sa sémantique : « se joindre à quelqu'un/pour aller où il va/en même temps que lui » (Paul, 2004). Penser l'accompagnement implique de trouver un équilibre entre le temps dont a besoin la personne et le temps institutionnel.

Étant donné le profil des personnes accompagnées, l'accompagnement LDA nécessite des moyens humains plus conséquents pour pouvoir prendre du temps avec chaque personne.

*Pro1*

**« Si ce sont plutôt des personnes marginalisées qui sont plutôt à intégrer dans un dispositif LDA, on saura que l'accompagnement risque de prendre un peu plus de temps »**

C'est particulièrement le cas lors du début de l'accompagnement : la création du lien prend du temps. Act. Instit. 1 souligne également le fait que les ruptures sont courantes

dans les accompagnements et que selon leurs nombres et leur durée, le cheminement de la personne aura sa propre temporalité.

Act. Instit. 1

« Une temporalité prédéfinie elle est nécessairement arbitraire et donc du coup on veut en sortir. [...] **La temporalité elle est en fonction du lien d'accompagnement.** Il s'agissait avant tout d'instaurer un lien de qualité avec les personnes pour qu'il y est un accompagnement possible, et une demande possible. Et que des fois ça nécessite une première séquence temporelle qui était d'une temporalité variable mais d'instauration du lien et de mise à l'épreuve par une conduite d'échecs à répétition par la personne ».

Les personnes accompagnées mentionnent le besoin d'être en contact fréquemment avec les professionnels. Le lien est en corrélation avec la disponibilité.

PA2

« Ils ont mis un mois à me répondre, on ne s'était pas souvent au téléphone, y avait pas encore assez de suivi soutenu [...] ils m'appelaient pas souvent. [...] Je les avais revu le lendemain pour me parler et en fait là, ils me rappellent un peu plus souvent et voilà, on verra quoi. Je le vois le lien mais **si on n'a pas vraiment de liens, je me demande comment ils pourraient m'aider à m'investir dans l'appartement.** »

« On a leur téléphone, le chef de service, le directeur, on peut les appeler régulièrement, maintenant je suis plus (+) suivie, j'ai leurs numéros, ils nous soutiennent, ils nous accompagnent, on se voit dehors, ils m'ont déjà vu dans tous les états possibles et imaginables... **Ça rassure, ils sont vraiment disponibles, la flexibilité, l'inconditionnalité ça m'a aidée, la capacité d'écoute aussi, j'ai besoin beaucoup qu'on m'écoute et de parler, ils ont toujours été là pour m'écouter.** »

PA3

« Moi je dis : [prénom], c'est le vrai Logement d'abord. Pour moi le Logement d'abord, **un éducateur ou une assistante sociale doit être du lundi au vendredi pour la personne.** Je parle pas du samedi dimanche hein ! Du lundi au vendredi, quand la personne a besoin, il fait partie du Logement d'abord, normalement, c'est ça. Bon y'a des heures, mais normalement ils sont là pour ça. [Prénom], je peux même l'appeler à 2h 3h du matin, même une fois ».

Dans le cadre du LDA, la disponibilité doit-elle être cadrée ? Les horaires des intervenants interrogent aussi bien les personnes accompagnées que les professionnels eux-mêmes. Selon eux, le temps de travail devrait être adapté au besoin des personnes accompagnées.

Pro3

« C'était notre projet de pouvoir **adapter les horaires de travail**, notamment de pouvoir intervenir le samedi et le dimanche, parce ce que c'est souvent le samedi et le dimanche qu'il y a plus d'isolement. La semaine, les magasins sont ouverts, il y a des gens dans les rues. Ça par exemple aujourd'hui ce n'est pas possible ; on est exactement sur le même fonctionnement horaire que le CHRS. »

« S'il appelle à 18h30, alors que depuis 2 jours il ne donne pas de nouvelles, tu vas peut-être décrocher parce ce que c'est peut-être à ce moment-là que tu vas pouvoir débloquer quelque chose ».

« On est quand même pour l'instant confrontés aux mêmes financements, aux mêmes carcans horaires que le CHRS. Aujourd'hui si je dis à ma cheffe : « Truc il m'a appelée à minuit, il va pas bien du tout, j'ai pris ma bagnole et je suis allée le voir », non ça ce n'est pas possible. Pourtant c'était notre projet de base. »

Les personnes interrogées constatent une divergence entre le financement et les pratiques effective du LDA.

Act. Instit. 1

A propos de la DDCS : « **Eux ils résonnent en place, nous on résonne en flux** ».

Pro3

« Il y a encore des petites choses comme ça qui sont liées à l'histoire du CHRS parce ce qu'**on est encore à coûts constants aujourd'hui** ».

Dans les établissements où il y a eu des transformations de places CHRS en places LDA, les financements sont liés aux évaluations des services notamment sur des données chiffrées comme le nombre de personnes accompagnées et leur progression vers le logement et l'insertion sociale. Pour les places LDA, les évaluations se sont assouplies.

Pro3

« Au bout de 2 ans de travail avec du public Logement d'abord, on a enfin réussi à demander à faire **abandonner la question du contrat d'accompagnement qui nous semblait complètement inadapté au public Logement d'abord**. Parce ce que tu signes ce que tu veux avec eux, pour eux ce n'est pas un engagement, quelque fois si tu leur serres la main c'est plus un engagement pour eux que d'avoir signé un papier.

Au-delà des aspects financiers, l'évaluation permet de se situer dans ses pratiques d'accompagnement. Certaines équipes se penchent sur les indicateurs qui pourraient améliorer la gestion du temps d'accompagnement tout en respectant le principe de « souplesse de l'accompagnement proposé aussi longtemps que besoin ».

Act. Instit. 1

« Le temps c'est de l'argent. Le temps c'est des moyens. **Elle occupe une place et donc des moyens. ET si de façon trop longue il y a rien qui se passe, à un moment donné il va bien falloir poser une limite**. Pour pouvoir poser une limite il faut qu'on ait des billes. Et comme on est en mode expérimental, je leur ai proposé aux travailleurs sociaux d'évaluer sur une échelle de 1 à 4 **l'intensité de l'accompagnement**. Une de mes pistes c'est de se dire : intensité 1 c'est de la veille, on est en contact mais il y a pas de vrai choses sur le feu. Après on a intensité normal, soutenue et complètement soutenue, intensive au taquet. Intensive au taquet c'est genre le bipolaire en crise qui faut hospitaliser, aller le voir tous les deux jours, s'occuper de son linge, sortir son cleps, vérifier

que son virement il passe, lui ramener ses affaires, son téléphone portable et un peu de CBD en psychiatrie. Ça c'est le top de l'intensivité. Ou par exemple quelqu'un qui rentre demain en logement. Là c'est toute l'équipe qui est quasiment mobilisée. Ce que j'ai l'intention de travailler c'est mesurer l'intensivité : la mesurer toutes les semaines ou tous les 15 jours en équipe, tu reportes sur un graphique d'une semaine à l'autre et tu as tes 52 semaines à l'année. Si à un moment donné tu as pas un pic d'intensité : tu te dis lui on l'a pas, c'est mort, on n'a pas réussi à le choper, on passe à autre chose ».

Une réflexion sur des indicateurs d'évaluation selon différents critères est à développer.

### **Et la fin dans tout ça ?**

Le temps de l'accompagnement implique de se situer dans un processus qui aurait un début et une fin. Comme nous l'avons vu plus haut, compte tenu du cadre d'exercice des professionnels, la fin de l'accompagnement interroge et reste en suspens.

Pro1

« Dans le cas du dispositif LDA, c'est beaucoup plus complexe et là il y a encore beaucoup d'incertitudes parce que justement, on sait quand on commence mais **on ne sait pas quand on finit**, parce que ce sont des publics qui avant ne rentreraient pas dans les clous des accompagnements sociaux. Ça c'est vraiment mon avis mais je me dis : on les accompagne vers un logement et puis on arrête de les accompagner. C'est pareil ils ne rentrent toujours pas dans les clous de l'accompagnement social qui pourrait leur être proposé en dehors. **La question est : jusqu'où on les accompagne ?** [...] Pour l'instant on n'a pas trop de visibilité mais ce sont des grosses questions qu'on se pose. [...] Tout ça ce sont des questionnements : **qu'est-ce qu'on fait avec ces profils Logement d'abord, combien de temps on les accompagne** parce qu'on n'a pas un nombre de places extravagant, du coup si on les accompagne toute leur vie, il n'y aura pas de place pour les autres. »

Pro2

« Pour la fin, on est moins au clair parce **qu'on ne sait pas vraiment quand ça peut finir, si ça doit finir, parce que le LDA veut aussi un accompagnement sans durée limite. Mais sans durée limite ça veut dire quoi ? toute la vie ? quand ils en ont besoin ? ça veut dire qu'ils peuvent revenir nous solliciter combien de temps après ?** ça on est vraiment en train de se poser des questions parce qu'on a des personnes comme ça. Là ça fait un an qu'on a le projet qui est mis en œuvre mais on a des personnes qui ne nous ont pas donné de nouvelles pendant 6 mois et qui re-débarquent 6 mois après avec des demandes. Alors on part du principe qu'on va les accueillir parce qu'on accueillera de toutes façons les demandes des personnes qu'on a accompagnées sur ce dispositif-là, mais après dans quelles modalités, sous quelle forme, combien de temps... tout ça c'est des questionnements qui sont encore en cours dans notre équipe en tout cas. »

Pro3

« Aujourd'hui je n'ai pas de réponse par rapport à ça : en tout cas **on n'a pas défini de critère où l'on peut se dire : là c'est la fin de l'accompagnement.** Ça c'est sur le côté théorique et sur le côté pratique, on commence au bout de deux ans à avoir les difficultés liées au fait qu'on les accompagne depuis 2 ans. »

Act. Instit. 1

« Tu as la question **de jusqu'où on va ? Quand est-ce que la personne n'est plus accompagnée par nous ?** Nous on est trop frais pour le voir. »

Dans une visée de développement du pouvoir d'agir et de respect du choix de la personne, les professionnels proposent que la fin de l'accompagnement provienne de la personne concernée.

Pro2

« Si c'est une fin d'accompagnement **à la demande de la personne**, c'est respecté. »

Pro5

« Pour moi la première rencontre détermine le démarrage de l'accompagnement...**la fin est quand la personne l'aura décidé.** »

Act. Instit. 1

« L'autonomie ça se prend. **Ça sera les personnes qui dirons : là écoutez c'est bon je crois que j'ai plus besoin de vous.** Parfois juste le fait de savoir qu'ils peuvent revenir au cas ou, ça les aidera à lâcher. **C'est pas à nous de dire on va arrêter.** Ça ça crée un stress. »

Pro6

« Au niveau de la fin de l'accompagnement c'est ça qui est intéressant...on n'a pas de contrainte de temps, c'est pas un contrat de type 3 ou 6 mois renouvelable et on doit absolument terminer notre accompagnement...**la fin c'est quand la personne n'a plus besoin** »

Si le professionnel décide de la fin, l'accompagnement retombe dans une relation asymétrique. De plus, avec l'expérience qu'il a eu de ce public Act. Instit. 1 raconte que les personnes peuvent vivre la fin de l'accompagnement comme une angoisse d'abandon et se saborder pour pouvoir continuer d'en bénéficier.

D'autre part, il ne faudrait pas confondre une fin choisie par la personne accompagnée avec une rupture du lien momentanée, les ruptures faisant souvent partie du parcours de rétablissement.

Pro2

« Je pense que dans le lien, la rupture du lien fait partie du lien. Des fois quand le lien est un peu mis à mal, qu'il y a conflit ou qu'il y a quelque chose qui ne se passe pas bien, ça fait partie de la construction du lien qui sera établi par la suite ».

La fin signifie-t-elle éventuellement passer le relai à un autre établissement ?

Pro1

« S'il y a une fin d'accompagnement LDA, est-ce qu'il ne pourrait pas y **avoir des structures qui prennent un peu le relais**, qui s'adaptent à ce public-là ? »

Pro3

« Aujourd'hui ça reste la grosse question la fin de l'accompagnement : comment on fait ? A quel moment ? **Est-ce qu'on réoriente** ? Est ce qu'on fait une espèce de désactivations/réactivation ?

*Est-ce qu'on garde une espèce de veille pour ces personnes-là ? Ça reste vraiment la question pour laquelle je n'ai pas de réponse ; une question complexe ! »*

La question de la temporalité de l'accompagnement mérite d'être encore approfondie dans les équipes LDA pour pouvoir asseoir un véritable positionnement.

## La pair-aidance : une nouvelle modalité qui se dessine

Parmi les pratiques d'accompagnement promue par le LDA, « développer les pratiques de pair-aidance et la reconnaissance des savoirs d'expérience au sein des structures et des équipes d'accompagnement » apparait dans le plan quinquennal, sous l'axe 9 (DIHAL, 2018).

« La « pair-aidance » désigne la participation professionnelle d'ancien.ne.s bénéficiaires de services sociaux ou de santé au sein de dispositifs psycho-médico-sociaux. Ces pair.e.s-aidant.e.s, parce qu'elles et ils ont cheminés vers le rétablissement et vers une meilleure qualité de vie, peuvent mettre leur expérience au service d'autrui. » (Allart & Lo Sardo, 2020, p. 6).

Sur le territoire mulhousien, la pair-aidance n'est pas encore vraiment développée dans le domaine du logement et de l'insertion sociale.

PA1

« Il y en a beaucoup qui parlent d'intégrer un pair aidant mais sur le fait, il y'a plus grand monde. »

Act. Instit. 1

« On est sensé avoir un pair-aidant au niveau de l'équipe mais **on n'a pas encore la stabilité nécessaire à l'embaucher** mais on a les fonds et on avait fait une première offre d'emploi ».

Ainsi, « l'intégration d'une fonction nouvelle au sein d'une équipe doit être minutieusement préparée. Il s'agit de ne pas créer des travailleur.euse.s de sous-catégorie stigmatisé.e.s par leurs collègues, exclu.e.s des réunions d'équipes ou relégué.e.s à des fonctions secondaires. » (Allart & Lo Sardo, 2020, p. 7).

PA1

« Travailler au sein d'une équipe, **ils sont pas encore prêts**. Il faut déjà former les équipes à ce qu'ils comprennent c'est quoi vraiment l'apport. **Tant qu'on a ce rapport de compétition, ça peut pas faire avancer**. Il faut vraiment cette vision complémentaire, qu'on se dise que un complète la pensée de l'autre. C'est juste savoir où chacun se situe dans le parcours de rétablissement parce que c'est ça le truc : savoir qui se situe où dans le parcours. »

La place du pair-aidant est à penser au travers de la définition des rôle/statut/fonctions. Si les rôles et fonctions peuvent se réfléchir en équipe et en fonction des besoins de l'établissement, la question du statut semble moins évidente à établir. Quel poste occupe un pair-aidant ? L'expérience signifie-t-elle véritablement la professionnalité ? Se suffit-elle en elle-même ?

Des réticences des équipes de professionnels persistent concernant la plus-value de l'embauche d'un pair-aidant, sa reconnaissance, sa professionnalité et son positionnement notamment au regard de son parcours de vie.

Allart et Lo Sardo (2020) identifient dix étapes pour intégrer un pair-aidant parmi une équipe d'intervenants médico-sociaux :

- Analyser les besoins ;
- Identifier ses craintes et celles des travailleur.euse.s ;
- Définir la fonction ;
- Trouver des financements ;
- Recruter un.e pair.e-aidant.e ;
- Préparer l'équipe ;
- Accueillir, soutenir et former le ou la pair.e-aidant.e ;
- Adapter son cadre et accepter la remise en question ;
- Accompagner le positionnement vis-à-vis des professionnel.le.s extérieur.e.s et des usager.ère.s ;
- Gérer l'évolution de la personne et de la fonction.

La pair-aidance peut se révéler être un moyen de créer plus facilement un lien d'accompagnement avec la personne de par une proximité du vécu, des codes et un langage commun. La personne accompagnée peut voir en elle un alter-ego<sup>27</sup> qui a réussi son parcours de rétablissement.

PA2

« Moi **ça m'aurait aidé un pair aidant dans une équipe, il aurait peut-être moins de jugement** à m'accompagner chez moi, à m'aider, je demande pas qu'il m'aide, mais psychologiquement. »

La pair-aidance soulève encore de nombreuses questions : la personne doit-elle être rétablie ou dans un processus de rétablissement ? Au bout d'un temps passé, le pair-aidant ne serait-il pas trop acculturé à l'accompagnement professionnel ? Quelle évolution pour lui ?...

---

<sup>27</sup> Voir partie « Diversité des problématiques individuelles ».

## III.4. LE COLLECTIF, UNE FORCE A DEVELOPPER

L'axe 9 du plan quinquennal LDA indique qu'il faut « accompagner et capitaliser sur les expériences existantes, notamment celles développées par les Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord afin de développer collectivement un cadre, un référentiel et des outils d'action partagés » (DIHAL, 2018, p.25).

### **Un manque de lisibilité du pilotage**

Tous les professionnels interrogés ont fait état de questionnement par rapport à la mise en œuvre du Logement d'Abord. Comme nous l'avons vu précédemment, ces questionnements portent sur l'accompagnement de la personne, son cadre, sa temporalité ou encore son positionnement professionnel. La plupart des équipes cherchent des réponses par elles-mêmes en partageant leur expérience et en s'appuyant sur la pluridisciplinarité de chacun.

Pro2

« On fait régulièrement le point entre nous. [...] **On a une équipe qui y croyait vraiment : porter ensemble le projet était vraiment une force.** [...] On a les outils pour : l'équipe pluridisciplinaire. »

Pro3

« Toutes les réflexions, toutes les décisions Logement d'abord ont été faites **en concertation avec l'équipe.** »

Cependant, en ce qui concerne le déploiement du Logement d'Abord sur Mulhouse, des questions restent en suspens.

Pro2

« Il y encore des **zones de flou.** »

D'une part, certains professionnels évoquent le fait que le projet s'est mis rapidement en place et qu'ils manquaient de formation et/ou de ligne directrice pour orienter leurs pratiques. La pratique a devancé le projet.

Pro3

« **On a fait un peu à la one again au début** aujourd'hui on est en train de finaliser le projet LDA »

Pro3

A propos de l'équipe ressource : « Alors on ne les a jamais vraiment sollicitées parce ce que déjà, il a fallu du temps pour que l'équipe se mette en place, d'autant qu'elles ne sont pas au même endroit et n'ont pas les mêmes employeurs, donc **c'était assez difficile pour nous de comprendre comment ça fonctionnait** ».

D'autre part, le pilotage du projet interpelle car il y a eu des postes clés vacants et avec du turn-over. Les professionnels ne sont pas toujours informés de ce qu'il se passe dans les instances décisionnelles. Les informations importantes ne leur sont pas toutes communiquées.

Act. Instit. 1

« **Le logement d'abord c'est aussi un vaste bordel.** [...] Méthodologiquement on est mauvais, on est très très mal organisés [...] Il y a la question du pilotage qui doit être posée. **Qui est chargé de projet LDA ? Le poste est vacant à la ville de Mulhouse. Il faudrait que ce soit quelqu'un qui sache de quoi il parle, qui ait vu les Belges et d'autres projets.** »

Pro5

« Je pense que dans les comités techniques, ça manque vraiment d'acteurs de terrain. C'est trop haut pour moi tu vois... **J'arrive pas à capter comment cette politique du LDA elle est pilotée.** »

D'ailleurs la multiplication des instances (VSU, Copil, Cotech) contribue à ce manque de lisibilité.

Les acteurs de terrain ont envie que le pilotage éclaire le cadre et permette la rencontre entre les équipes concernées par le LDA.

Pro1

« Communication entre les différentes équipes pour bien se comprendre et définir des cadres, **quelque chose qui soit chapeauté** ».

## **Décloisonner, créer une identité commune...**

### **Entre les acteurs LDA du territoire**

L'accompagnement au logement et à l'insertion sociale génère de fait une multitude de partenariats à entretenir pour répondre aux besoins variés des personnes concernées.

Pro1

« On travaille avec un peu tout le monde. On peut travailler avec Sémaphore, Pole Emploi. CAF et CPAM ne sont pas vraiment des partenaires. On peut travailler avec des avocats, la Cimade, avec le CIDFF, on peut travailler avec beaucoup de choses différentes, le CIAREM, **ça peut être hyper hyper varié vu qu'on fait de l'accompagnement global.** »

De par la complexité de l'accompagnement LDA, les professionnels souhaitent qu'il y ait plus de partenariat entre les établissements concernés par le logement et l'insertion sociale ayant des missions proches ou similaires.

Pro5

« Les structures restent enfermées dans le carcan de financement : moi je suis financé pour ça, moi je suis financé pour ça.... C'est une nouvelle fois la question du pilotage. **Sur des situations, je pense que l'on devrait tous mutualiser nos pratiques, travailler l'inter-partenariat** en disant « aller je viens te filer un coup de main sur cette situation » en favorisant l'aller vers »

Dans le plan d'action de la mise en œuvre du LDA sur Mulhouse l'axe 3 se référant à l'accompagnement des acteurs aborde le développement d'une culture commune du LDA. S'inscrivant dans cette optique, des évènements à destination des professionnels ont été organisés : journée d'information, forum, formation-action. Les instances comme les Copil, ont aussi permis de créer une dynamique inter-établissement de partage d'expérience et de débat.

Act. Instit. 1

Le LDA à Mulhouse : « **ça a permis des ouvertures d'espaces de débat**, confrontation de représentations, etc. [...] **Les CHRS on se voit pas**. On fait la même chose donc on se sollicite pas comme partenaires. On va solliciter les mêmes bailleurs sociaux, les mêmes hôpitaux psy, les mêmes CSAPA... On fonctionne en parallèle. **Le LDA ça nous a permis de participer à des copil, des temps de réunion, la veille sociale la faire autrement, avoir des débats de fond. On n'avait pas l'habitude de référencer nos pratiques** ».

Cependant, certains professionnels trouvent que les échanges entre les partenaires sont encore trop rares. La mise en réseau des acteurs devrait être davantage développée. Ils pensent que le collectif apporterait des pistes dans l'accompagnement des publics et permettrait d'avoir une considération plus importante dans les actions qu'ils entreprennent ou projettent d'entreprendre.

C'est à partir d'un appel à projet que le LDA s'est développé sur Mulhouse. Cette modalité place de fait les acteurs dans une logique de concurrence voire de rivalité, plutôt que de privilégier la co-construction et la mise en commun des ressources.

Pro2

« Au-delà de faire ce travail avec les bailleurs, si on pouvait tous s'y mettre ensemble, ce serait **porter le projet de façon plus collective** et avec plus d'importance, parce ce qu'il y aurait plus d'associations qui le porteraient. Ça permettrait peut-être que ça aille plus vite de travailler avec les bailleurs mais tous ensemble, de se questionner sur nos pratiques mais **tous ensemble aussi, de pouvoir échanger sur les situations qui peuvent être problématiques pour les unes ou les autres équipes**. Je pense que ce serait vraiment une plus-value et que ça n'a pas été assez mis en œuvre à Mulhouse ça »

Pro2

Comment vous comprenez le qualificatif « ressource » dans équipe ressource ? « Je prends ça aussi comme ressources théoriques, un appui technique ; là où nous on serait un peu coincé sur certaines choses, peut-être qu'un appui technique de leur part avec l'expertise qu'ils en ont. On est tous ressources les uns pour les autres. [...] Comme un support technique et comme des partenaires, avec qui on peut construire et avec qui on gagnerait à construire d'ailleurs, des actions collectives ou des choses qui pourraient avoir du sens pour les gens qu'on accompagne, toujours dans la finalité des gens qu'on accompagne.

Vous le ressentez ce côté ressource ou pas ? Très honnêtement, pas vraiment. **C'est peut-être moi mes attentes qui ne correspondent pas à leurs missions en tant qu'équipe ressource, mais moi je le voyais comme ça.** Et aujourd'hui non... après c'est à nous de construire avec aussi, c'est pas que à eux de venir vers nous.

### **L'équipe ressource pourrait-elle avoir ce rôle de « liant » entre les établissements ?**

Mais son positionnement actuel interpelle pour plusieurs raisons. Premièrement, les professionnels qui la composent sont rattachés à plusieurs d'établissements, l'équipe ressource n'est pas une entité à part entière.

Act. Instit. 1

« Il faudrait que juridiquement l'équipe ressource soit une entité à part. »

D'autre part, ses missions sont vastes et ne permettent pas une lisibilité pour les autres équipes. Une personne interrogée soulève le fait que l'équipe ressource ne peut pas à la fois être ressource et accompagner un public LDA car cela les place dans une position de « donneur de leçon ».

Pro5

« Je suis encore en train de découvrir leur fonctionnement, je dois à nouveau les rencontrer pour voir comment on peut bien bosser ensemble parce que c'est pas toujours évident...notamment au niveau du passage des infos de leur côté comme du nôtre. **Comprendre qui fait quoi concrètement, quels sont leurs missions et champs d'intervention, quand est-ce qu'on peut les solliciter...franchement, c'est pas clair** ».

Act. Instit. 1

« Pour moi, **l'équipe ressource c'est l'équipe de deuxième ligne**, c'est-à-dire : elle doit être mobilisable au projet. [...] **L'équipe ressource elle doit choisir son chemin** : soit elle est ressource pour les autres mais elle ne fait pas d'accompagnement direct des grands exclus. Soit elle n'est pas ressource pour les autres et elle est en charge d'accompagner une partie des grands exclus de Mulhouse vers et dans le logement. Elle peut pas faire les deux. [...] **Pas l'équipe ressource coach le travailleur social. C'est pas ressource pour le travailleur social c'est ressource pour la personne.** »

De plus, l'équipe ressource peut intervenir auprès de personnes déjà accompagnées par un établissement. Ainsi, les personnes concernées sont dans un double-accompagnement alors que le LDA devrait simplifier leur parcours institutionnel.

Pro5

A propos de l'équipe ressource : « Ils interviennent à ma connaissance suite à la VSU, **sur des situations répertoriées au 115, ou qui ont une évaluation SIAO ou sont en structure et ont déjà un accompagnement social....c'était pas le propos le départ** »

Enfin, l'équipe ressource a été créée avec le développement du LDA sur le territoire mulhousien et avait une « durée de vie » définie, avec des postes précaires puisqu'en CDD. Cette situation est paradoxale compte tenue des missions de l'équipe ressource : c'est en étant d'un dans un poste stable et sécuritaire que le professionnel sera en capacité de proposer un engagement sécuritaire aux personnes accompagnées. Dans ce contexte, comment s'engager sur l'inconditionnalité et la durée ?

### **Avec les secteurs du soin et de la santé**

Concernant l'équipe ressource, c'est justement le volet médical (compétences de l'infirmière, de la psychologue) qui est le plus mobilisé par les autres établissements notamment car ils n'ont pas cet appui au sein de leur structure. De plus, étant mobilisée sur le LDA, l'équipe ressource intervient rapidement et permet parfois de débloquer des situations d'accompagnement.

Pro1

A propos de l'équipe ressource : « J'ai des collègues qui travaillent avec la psychologue et l'infirmière sur une situation - **surtout l'infirmière** - mais c'est ponctuel, ce n'est pas tout le temps non plus, ou on fait des orientations. On a un lien mais on ne travaille pas tous les jours avec eux non plus. [...] Je dirais que le housing first pour moi c'est une prise en charge peut-être plus globale notamment sur **l'axe médical, alors que nous on n'est pas du tout sur cet axe-là**. Nous ici on va travailler peut-être avec une psychologue et une infirmière de l'équipe LDA, l'équipe ressources Logement d'abord mais **on n'a pas de travailleur, de personne qui soit sur cet axe médical**. »

Pro3

A propos de l'équipe ressource : « On a commencé à solliciter il y a 3-4 mois la psychologue, puisque la DDCS lors d'une réunion de grands pontes a rappelé le côté ressource et que les structures pouvaient aussi solliciter l'infirmière et la psychologue dans le cadre de situation où on aurait besoin d'aide de psy. Donc ça, ça commence à se faire et ça marche plutôt bien : **nous on est exclusivement des travailleurs sociaux ici**. On a évidemment les partenaires extérieurs, l'hôpital et tout ça, mais c'est intéressant parce ce que **c'est plus facile de les solliciter** que de prendre rendez-vous au Césame ou autre, et ça a donné des clés. Elles sont venues pour une personne accompagnée et ont passé aussi un peu de temps avec le référent qui en a retiré vraiment pas mal de choses. **On commence à solliciter la partie ressource, mais pour la partie soin parce que c'est ce qui nous manque un peu**. [...] **C'est un vrai plus de pouvoir avoir quelqu'un qui est réactif**. »

Tous les professionnels interrogés sont unanimes sur la nécessité de décloisonner les secteurs du soin, de la santé et du social.

Pro2

« **Là où il y a 3 ans je disais : le médical et le social ne seront jamais fait pour travailler ensemble, aujourd'hui avec le LDA et la pertinence de ce projet qu'on a pu montrer aux partenaires, je réponds que si, on peut travailler ensemble.** Ça prend du temps et il faut s'expliquer, se réexpliquer les choses, mais ça fonctionne ».

Cela permettrait d'avoir un accompagnement global de la personne, là où les intervenants sociaux sont parfois démunis sur des problématiques qui dépassent leurs compétences. Au regard de la complexité des profils<sup>28</sup> et du nombre de personnes concernées par des troubles ou maladies mentales le partenariat avec le secteur médical doit se développer.

Pro1

« S'il y avait cette **vision médicale**, ce serait vachement plus intéressant. »

Pro5

« Dans le housing first, **le travail en partenariat avec les services de psychiatrie est simplifié...ici c'est quand même beaucoup plus compliqué** »

### **...Sans perdre la singularité des établissements**

Plusieurs professionnels et acteurs institutionnels interrogés ont évoqué le fonctionnement particulier de leur établissement, leur culture, leurs pratiques et leur dynamique de travail. Leur expérience est perçue comme une force pour le LDA et si cette dernière n'a pas forcément été considérée lors de l'implantation du dispositif<sup>29</sup>, ils la revendiquent.

Pro2

« La manière d'accompagner la personne **c'est propre à chaque équipe Logement d'abord**. Après on a tous des contraintes, les mêmes, mais dans les pratiques qu'on veut montrer, ça c'est propre à chaque projet. »

Pro3

« Les différents dispositifs Logement d'abord ont chacun quelque part leur **particularité**. »

Le fonctionnement des établissements par rapport au LDA est porté par des personnes qui insufflent une identité et une culture professionnelle particulière.

---

<sup>28</sup> Voir partie « Complexité des profils »

<sup>29</sup> Voir partie « Un sentiment de destitution des compétences associatives territoriales ».

Pro5

« C'est dans une dynamique...après moi, ma temporalité, j'aimerais que ce soir demain, qu'on y soit déjà ! Mais c'est long, c'est processus et je pense qu'on est dedans. Après, **je pense aussi que c'est beaucoup incarné par les personnes qui représentent le service**, qui insufflent une volonté...si ton chef direct il te dit « tu sors pas de la case » ben avoue que ça ne permet pas la créativité ou l'engagement. »

La marge de manœuvre des équipes dans l'accompagnement des personnes tient à plusieurs facteurs dont certains ont été évoqués plus haut<sup>30</sup> comme les horaires de travail ou la contractualisation de l'accompagnement. Certains professionnels interrogés mettent en avant l'autonomie et la confiance qui leur sont laissées pour accompagner les personnes.

Deux professionnels déplorent que l'équipe ressource « empiète » sur l'accompagnement en établissement : certaines personnes ont à la fois un parcours institutionnel classique et un parcours LDA. Selon eux, l'équipe ressource devrait plutôt s'orienter vers les personnes à la rue, plus marginalisées que vers des personnes trouvées en établissement.

### **Besoin de formation et de communication**

Le manque de lisibilité concernant le pilotage du projet LDA<sup>31</sup> implique que les professionnels souhaiteraient davantage de communication et d'informations afin d'éclaircir des aspects inhérents au fonctionnement du dispositif LDA mulhousien.

Pro1

« À Mulhouse je trouve que ce n'est pas très clair aujourd'hui... [...] pour l'instant, pour moi, à Mulhouse, on ne sait pas trop vers quoi on va parce qu'on est plusieurs équipes. Alors **on réfléchit justement ensemble à comment mener les choses**. Pour moi les principes sont définis de manière globale sur ce qu'est le LDA. Mais **je pense qu'il y a beaucoup de subtilités** par exemple par rapport à l'inconditionnalité, où est-ce qu'on en est ; par rapport à la durée de la prise en charge, où est-ce qu'on en est ; par rapport à la capacité de travailler ensemble, travailler avec des bailleurs etc. où est-ce qu'on en est ? »

---

<sup>30</sup> Voir partie « Le temps de l'accompagnement : un cadre ? des limites ? »

<sup>31</sup> Voir partie « Un manque de lisibilité du pilotage ».

Il apparaît un réel besoin de développer une réflexion collective autour de certains fondements du LDA. Ces derniers mois, les professionnels ont développé une expérience du LDA et arrivent à davantage formaliser des aspects de l'accompagnement bien que d'autres restent encore difficiles à appréhender.

Pro1

« Je pense qu'on s'est tous lancé là-dedans mais **il y a encore des zones d'ombre** et on est en train de les travailler ».

Pro2

« À Mulhouse et je m'en suis rendue compte – après le contexte sanitaire fait que aussi – mais **on ne s'est jamais tous rencontrés**. Alors on l'a fait il y a pas très longtemps avec [association] et l'équipe ressource, pour parler de nos projets respectifs et dire un peu comment on fonctionne, mais c'était la première fois qu'on le faisait en un an, alors qu'on est en train de construire tout ça ensemble et à peu près au même rythme. »

Les professionnels attendent des pistes qui leur permettent d'étayer leurs pratiques.

Pro2

« Du **partage d'expérience** et de qu'est-ce qui peut marcher, qu'est-ce qu'on a comme support, qu'est-ce que vous utilisez comme outils ? Vraiment pour faire avancer la construction de notre projet en fait. »

Pro3

« **Tout le monde devrait accéder à de la formation très particulière sur la gestion de la violence, la prévention des risques** ; ce n'est pas le cas et on fait un peu de bricolage. »

L'axe 10 du plan quinquennal pour le Logement d'Abord aborde justement la question de la formation des acteurs (cf. annexe 1). La formation se révèle être un moyen pour générer une culture commune du LDA<sup>32</sup>.

Pro3

A propos de la formation-action : « J'ai toujours pensé que cette formation aurait dû être pérennisée. Elle aurait dû exister, je ne sais pas, tous les 2 ans, et pouvoir former à la longue plus de personnes. Aujourd'hui évidemment on n'en est pas là vu la situation sanitaire, mais ça faisait partie des préconisations du **COPIL la pérennisation de cette formation, parce ce que le turn-over des équipes est extrêmement important**. [...] Aujourd'hui, ceux qui ont fait la formation, il n'y en a plus beaucoup qui sont là... »

Act. Instit. 1

« Il faudrait concevoir des plans de formation ou **des éléments de formation en commun** pour les structures qui sont investies là-dedans. Que ce soit associé à une démarche réflexive sur le changement de pratiques, les process, les résultats ».

---

<sup>32</sup> Voir partie « Décloisonner, créer une identité commune... ».

D'une part la formation permettrait de réaffirmer et de situer les principes du *Housing First* auprès des équipes dans lesquelles se constate un turn-over non-négligeable de professionnels. Cela engendre une difficulté à créer et à maintenir une équipe LDA formée. Ainsi, la formation devrait être pensée à la fois comme un renouvellement et un approfondissement.

Act. Instit. 1

« Le logement d'abord pour moi c'est une politique mais elle n'a de sens que si on sait ce que c'est le modèle *Housing First* new-yorkais à la base. **Si on n'est pas d'abord formés au modèle new yorkais, on ne peut pas comprendre le logement d'abord** ».

« Je suis très attaché au modèle perso. Je suis convaincu qu'il faut les moyens et la méthode de ce modèle-là. C'est pas pour rien qu'il fait référence depuis 30 ans. [...] Il faut laisser les gens **faire du bottom-up** et si après ils retombent sur le modèle c'est bien. La démarche itérative il faudrait l'avoir en commun. **Il faudrait concevoir une formation où on forme les acteurs opérationnels et institutionnels sur le modèle *Housing First* clairement une bonne fois pour toute.** [...] Dans l'idéal ça serait tous les 6 mois mais au minimum un séminaire d'une fois par ans sur le LDA ».

D'autre part et comme le souligne Act. Instit.1, la formation ne doit pas être trop enfermante et être en phase avec la réalité du territoire. En partant des pratiques, les principes du modèle *Housing First* peuvent être débattus.

Pro2

« On a connaissance des 8 principes, mais c'est vraiment pas notre cheval de bataille parce ce que c'est un tout. On fonctionne avec ces 8 principes mais articulés à d'autres choses. **On connaît le modèle mais on se l'est approprié aussi.** »

Les professionnels attendent des éléments qui leur soient utiles et opérationnels dans leurs pratiques. Ainsi, partir des pratiques et expérience de terrain est primordial. D'après les retours, le modèle de la formation-action qui a eu lieu en 2019/2020 semble convenir aux professionnels. Sa forme permet aux participants d'être véritablement acteurs du contenu et donc de répondre à leurs besoins.

Pro3

A propos de la formation-action : « La manière dont a été faite cette formation était très différente de ce que j'avais connu avant comme formation. **C'était vivant, on n'était pas face à un monsieur avec un powerpoint et un tableau blanc. On a tous pu participer, s'exprimer, donc ça c'était plutôt chouette.** »

L'analyse de la pratique professionnelle est également un outil qui a été mis en avant pour répondre aux préoccupations des intervenants LDA.

Pro3

« D'où l'intérêt, quand on travaille avec du public Logement d'abord de **faire de l'analyse de la pratique professionnelle**, de discuter entre collègues, de parler comment on se sent, comment on s'est positionné, est-ce qu'on se sent en sécurité, est-ce que j'ai trop dit, pas trop dit...

L'accompagnement Logement d'abord implique forcément d'avoir des espaces de discussion et des endroits où dire qui tu es et comment tu te sens actuellement dans ces accompagnements. »

Dans une optique de décloisonnement, la formation devrait s'adresser au plus grand nombre d'établissements et de secteurs d'activité concernés.

Act. Instit. 1

« **Rassembler tout le monde**. C'est pas chaque structure qui dans son plan de formation avait son truc. Il faudrait mettre les bailleurs sociaux, les infirmiers psy... »

### III.5. ET LES PRINCIPES FONDAMENTAUX ?

#### ***A la recherche d'un équilibre entre principes et réalité***

La multiplicité des acteurs concernés par le LDA, la diversité des pratiques liée au contexte institutionnel mulhousien dans lequel se manifeste chaque initiative, et l'absence de données probantes ne permettent pas une lisibilité suffisante pour invoquer le procédé consistant à évaluer le degré de fidélité du modèle *Mulhousien* par rapport aux principes fondamentaux du Logement D'Abord.

Cette conformité au modèle de base qui a fait ses preuves, aurait cependant toute son importance : « il existe un lien prouvé entre des bons résultats du logement d'abord et une grande fidélité vis-à-vis des principes clés de cette approche » (Pleace & Bretherton, 2013).

Plutôt qu'une application stricto sensu de principes fondamentaux, Le Logement D'Abord est avant tout une politique.

*Act. Instit. 1*

*« Le logement d'abord pour moi c'est une politique qui est référencée à une méthodologie d'intervention qui s'appelle le Housing First mais le logement d'abord pour moi, c'est une politique avant tout. Une politique globale. [...] C'est bien. Moi le plan quinquennal j'aime bien. Je trouve qu'il est bien fait. J'ai un regard plutôt positif dessus.*

*Pro5*

*« Le LDA pour moi c'est politique, c'est un certain nombre d'acteurs qui tentent de mettre des choses en place pour sortir du sans-abrisme...c'est long... »*

Ainsi, la politique est directement en lien avec les réalités du territoire et demande aux professionnels de trouver l'équilibre entre les besoins des personnes accompagnées et le cadre de leur exercice.

*Pro1*

*« Qu'est-ce qu'on arrive à proposer en tenant compte des impératifs budgétaires aussi, de la réalité de la situation, justement par rapport au nombre de situations et aux besoins ? Donc bien sûr nous **on a justement des grands principes mais est-ce que cela rejoint la réalité ?** »*

Nous constatons des appropriations divergentes, tant au niveau de la philosophie du LDA que dans la compréhension liée à la méthodologie d'intervention, aux principes et valeurs. Dès lors, les attentes et revendications des acteurs sont variables.

*Pro1*

« En fait pour moi **c'est tellement pas clair que je ne peux pas définir les principes**. Je pense que les principes pour l'instant c'est les mêmes que dans le travail social, enfin que dans les autres dispositifs, c'est-à-dire le respect de la personne, le respect de là où elle en est, le respect de son choix finalement de ne pas intégrer une structure, et l'adaptation à ce profil-là. »

Pro4

« **Entre le HF et le LDA je vois pas la différence**, à part peut-être les origines... le LDA c'est filer un appartement à quelqu'un et aider après avec le reste ».

Pro5

« Le logement comme préalable à toutes autres formes d'accompagnement, c'est ça le logement d'abord »

Pro6

« Pour moi un des principes c'est qu'il n'y a pas de temporalité...et aussi le fait qu'on aille vers les gens, c'est pas la personne qui va dans ton bureau, on sort de notre cadre et c'est à nous de nous adapter à la personne et à son environnement, on va, on discute avec la personne, on essaye d'établir un lien de confiance et après on peut peut-être démarrer quelque chose ».

Le Logement d'Abord est un modèle que certains intervenants trouvent encore trop proche du principe de l'escalier, notamment par rapport à la nécessité de l'évaluation SIAO comme préalable au démarrage de l'accompagnement et à la logique de dispositif qui semble prévaloir à la logique de parcours.

Pro1

« Le concept du logement d'abord c'est que normalement on n'a pas à rendre des comptes Sur l'accompagnement social classique il y a des objectifs, il faut répondre à ces objectifs, si ça n'avance pas à un moment donné on peut mettre fin à l'accompagnement social. Là on n'est pas soumis normalement à des objectifs, sauf qu'à l'heure actuelle on a quand même des demandes de prolongations de prises en charge à faire ; **ce n'est pas qu'on rend compte de la situation aux financeurs mais c'est un peu ça quand même**, c'est-à-dire qu'on voit quand même des petits rapports sur la situation des personnes, de manière moins régulière, mais là aussi c'est parce qu'on ne sait pas trop encore vers quoi on va comme écrits et ce genre de choses. »

Pro1

« Mais le principe de l'accompagnement LDA n'est pas **un accompagnement soumis à objectifs**. Il faut s'adapter au timing de la personne, on n'attend pas de la personne qu'elle ait trouvé un boulot parce que ce n'est pas des personnes qui correspondent forcément à ce profil-là. Certains peuvent mais ce n'est pas forcément ça. »

Pro3

« Alors ça marche, il y a des gens qui sont accompagnés par l'équipe dédiée et il y a des personnes hébergées en IML, mais **ça reste encore une fois un million de petits dispositifs dans lesquels il faut arriver à entrer**, alors que l'idée du Logement d'abord c'était de faire sortir les gens des cases ! Et finalement on en est toujours au même point, avec de l'argent en plus et des dispositifs en plus... On est toujours dans le même processus d'escalier, et c'est ce qu'on souhaitait absolument abandonner. »

Pro5

« Il y avait cette volonté d'effacer ce parcours en escalier...de **réfléchir en termes de parcours et pas en fonction des évaluations SIAO...**mais là j'ai l'impression qu'on y revient clairement. Bien sûr il y a du mieux, il y des choses qui ont quand même évoluées mais on en est quand même encore loin...il manque de la créativité, de faire des choses qui sortent des habitudes des travailleurs sociaux, d'arrêter de mettre des gens dans des cases en fonction d'une évaluation SIAO. »

Les équipes (ressources LDA et *Housing First*) interviennent majoritairement auprès de personnes qui sont déjà « hébergées » et qui bénéficient d'un accompagnement social, bien que parfois limité. Cela interroge la possibilité de passer directement « de la rue au logement » ou comment permettre l'accès rapide à un logement au public qui en est le plus éloigné et que l'on retrouve bien souvent hors des circuits du SIAO.

Pro4

« Les gens qu'on rencontre il y en a beaucoup qui vont pas dans les dispositifs classiques ou qui sont sur le 115 et qui se font exclure, et que ce serait super si on pouvait aller les voir avec des clés et leur dire c'est bon vous pouvez y aller [...] Au niveau de notre expertise des gens qui sont en dehors des filets habituels on s'était dit que ce serait super chouette de pouvoir le lien (avec le LDA), sauf que quand on fait le lien c'est de nouveau le truc de l'accompagnement, de faire les papiers etc et **pas du tout l'accès direct à un logement** ».

Pro5

« Ils [l'équipe ressource] interviennent à ma connaissance suite à la VSU, sur des situations répertoriées au 115, ou qui ont une évaluation SIAO ou sont en structure et **ont déjà un accompagnement social...c'était pas le propos le départ** ».

Pro7

« Après il y des gens qui ont trouvé quelque chose mais **c'est pas forcément ceux qui étaient le plus éloignés du logement**, il remplissait déjà les conditions ».

Act.Insti.1

Je regrette juste qu'ils aient pas commencé d'un point de vue méthodo par faire le « Un chez soi d'abord ». Une nouvelle fois, **les plus démunis sont les grands oubliés du truc**. »

Dès lors, ce qui est requestionné au niveau de l'accompagnement social est bien l'accès rapide à un logement pour tous et non l'intérêt du « double accompagnement ». Ce principe, dont l'efficacité est mesurable, est considéré comme une véritable plus-value pour les équipes déjà en place au sein des institutions, notamment celles relevant du « SIAO urgence ».

Pro1

« **Ça élargit déjà les champs d'accompagnement.** Ça permet d'accompagner certaines personnes qui galèreraient je pense beaucoup plus longtemps s'il n'y avait pas ce dispositif-là ».

Pro6

« On a des retour vraiment positifs des partenaires qui disent que c'est bien que l'on soit là, parce que dans une structure d'urgence il n'y a pas forcément la possibilité pour un travailleurs social de se détacher complètement sur une situation où il y a beaucoup de chose à faire... nous, on va venir la chercher, on va faire les démarches avec elle. Donc même si elle est pas à la rue et en structure d'urgence, nous on est quand même là en appuis, **on a une disponibilité qui nous permet de faire avancer plus rapidement la situation** ».

Pro7

« Il y a des gens de notre structures qui sont accompagnées par les équipes LDA et HF, j'y vois une vraie plus-value (...) **ils sont plus mobiles et disponibles que nous pour accompagner les gens dans leurs démarches extérieures** »

## L'accès au logement est-il favorisé ?

Au-delà des considérations liées au choix du public et de la situation dans laquelle il se trouve qui restent le cœur du débat, nous pouvons considérer que la mise en œuvre du LDA a toutefois permis de faire de l'accès au logement une priorité dans l'accompagnement. Au regard d'une partie des personnes interrogées, c'est bien la disponibilité et la mobilité des équipes LDA qui permet une avancée et un suivi plus efficace dans les recherches de logements.

Pro3

« On était presque un peu perturbé parce ce que c'est vrai qu'on s'était un peu armés psychologiquement à devoir batailler pour trouver des logements, débloquer des ressources, trouver les papiers tout ça, mais je pense **qu'on a eu la chance de surfer sur la vague de la politique Logement d'abord [...]** Je pense que ça facilite parce ce que la présence d'un travailleur social peut faciliter la relation avec le bailleur et permettre l'entrée en logement. Je pense que sans ça ce serait compliqué parce ce que, avant d'entrer en logement, il y a quand même tout un travail de déblayage et de réunion des informations. »

Pro 5

« Ah si ! **Il y a des choses qui ont bougées...** Il y a eu la création du fond de solvabilisation, l'IML qui vaut ce que ça vaut et qui est encore en rodage et pas toujours adapté au besoin du territoire, il y eu l'émergence de nouvelles pratiques, la création de l'équipe ressource...l'idée est bonne, bon c'est au niveau de la mise en œuvre que c'est pas ça...une nouvelle fois la question du partenariat. Mais si, **le LDA a apporté une vraie plus-value pour favoriser l'accès au logement** ».

Pro6

« Tu vois on aide les gens à faire des recherches de logement, à faire des demandes en ligne, on fait des contingents, des Dalo. Aussi on suit les dossiers, on rappelle les bailleurs donc **oui ça facilite clairement l'entrée en logement [...]** Je pense qu'il y a vraiment une plus-value. Moi j'y crois, je vois que ça fonctionne. Encore récemment une personne est entrée en logement et là cette semaine j'ai

fait un état des lieux d'entrée. **Je pense que ça facilite vraiment l'entrée en logement et le maintien.** »

Il y a une volonté partagée de favoriser l'accès direct à un logement, qui se heurte cependant à une réalité administrative. Celle-ci tient encore une place importante dans la possibilité d'accéder à un logement. Pour certaines personnes, les papiers demandés (avis d'imposition, carte d'identité...) sont autant de frein à l'entrée rapide en logement. Quant à la solvabilité financière, elle reste le critère qui prévaut. Cette dimension exclue de fait une partie du public sans-abris, notamment les plus jeunes. Dès lors, Logement d'Abord ne signifie pas logement pour tous.

PA2

« C'est [nom d'une association] qui ont fait toutes les démarches, récupéré tous les papiers, carte d'identité, tous les documents ; ça a mis deux semaines et après on m'a proposé directement un appartement. Mais je pense qu'il y avait déjà un partenariat avec Accès, je crois que c'est quelqu'un qu'elle connaissait, avec qui elle avait l'habitude de travailler. »

PA3

« Une fois à la CAF j'ai dit il me faudrait un papier, ils m'ont dit : oui il faudrait... Attends **moi je connais rien à ton ordinateur, je connais rien j'ai jamais touché ça de ma vie.** »

PA6

« **Le fait de ne pas avoir de boîte aux lettres c'est un vrai problème.** Déjà pour obtenir une adresse temporaire en CHRS c'est devenu très compliqué, il faut avoir certains papiers mais faut justement avoir une adresse pour les recevoir donc il n'y a rien de logique, c'est un peu un cercle vicieux [...] Là j'aurais tout ce qui faut, les papiers, même un garant mais **ce qui manque c'est les ressources financières** »

Pro3

« Je dirais qu'on est entre 1 et 3 mois pour l'accès au logement direct quand il y a des ressources ou des perspectives de ressources. Puisque nous sur les accueils Logement d'abord, **le critère sur lequel on ne peut pas renier c'est les ressources : il faut que la personne puisse payer un logement.** »

Pro7

« Il y a l'entrée en logement et là je trouve qu'il y a des complications... **L'entrée en logement reste très limitée notamment du fait de la spécificité du public et des ressources qui ne le permettent pas** [...] Je pense aujourd'hui ce qui manque un petit peu, c'est le risque à prendre pour embarquer des situations qui peuvent être plus complexe, notamment au niveau des ressources. »

Act. Instit. 1

« Faut savoir que **le Logement d'abord ça marche que pour les gens de droit commun qui ont des sous.** Peu importe le profil, même Housing First. Si t'es sans papiers tu rentres pas, si t'es jeune en errance à moins de 25 ans sans ressources tu rentres pas. Le LDA c'est droit commun, pognon. [...] Il y a quand même un seuil d'exigence, c'est pas de l'inconditionnalité. »

Par ailleurs, d'autres aspects liés à la nature des logements proposés, à la difficulté de mobiliser certains bailleurs et à l'absence d'une offre de logements adaptées aux besoins repérés constituent autant de freins à une accession rapide.

Pro1

« **Aujourd'hui les bailleurs, le LDA je pense que ça leur fait plus peur qu'autre chose** ».

Pro 2

« Le Logement d'abord devrait faciliter l'entrée en logement si à côté de ça il n'y avait pas des réticences et des difficultés à pouvoir faire entrer les gens dans les logements. Mais ça je pense que c'est une question de temps ; **un jour on pourra dire oui le Logement d'abord facilite l'entrée en logement parce ce qu'on aura suffisamment travaillé le partenariat avec les bailleurs** et ça roulera. Mais aujourd'hui c'est encore en construction, donc on ne peut pas le dire aujourd'hui.

Pro7

« Il faudrait mettre en concordance ce que l'on propose et ce qui est demandé...on propose souvent des grands logement T3/T4/T5 dans le but de faire des colocations, moi qui travaille dans la collectivité c'est quelque chose qui fonctionne avec quelques-uns mais qui est très difficile à mettre en œuvre. **Il manque beaucoup de studio et de petits logements**, parce qu'il y a beaucoup isolés qui ne souhaitent pas forcément vivre avec d'autres. Ils ont juste besoin d'un endroit à eux, c'est exactement ça »

PA2

« Après je comprends pas pourquoi il faut être toujours... **parce que ça fait peur à des bailleurs ou bien des propriétaires, de voir des gens qui ont des troubles, des problèmes d'addiction**, tout de suite il y a une image qui se colle, ils sont pas capables, il faut qu'ils soient prêts pour rentrer en appartement, quand on est prêt ou pas prêt ; y sont qui pour dire qu'on est prêt ou pas prêt ? Moi je connais des toxicomanes qui sont très bien en appartement, c'est propre chez eux. »

Plutôt que l'absence d'une offre suffisante sur le parc social et privé, se pose ici la question récurrente de la captation de logement. Celle-ci peut s'expliquer du fait de l'absence d'un professionnel dédié à cette tâche.

Pro1

« **Il pourrait y avoir quelqu'un qui soit « capteur logement » c'est-à-dire qui cherche les logements avec les personnes**. À ce jour, chaque référent éducatif fait sa recherche avec la personne et puis après essaie de gérer un peu avec le bailleur quand il n'est pas content. »

Pro5

« Alors tu vois, le manque de logement, avec ça j'ai vraiment du mal....quand t'as des relations avec les bailleurs franchement moi j'ai aucun souci à trouver des logements à des gens. Les bailleurs ils sont au fait du LDA, ils connaissent. **Après tout ça, c'est le rôle du capteur logement, rassembler les bailleurs, capter le parc privé...mais à ma connaissance il n'y a pas de poste dédié à la captation [...]** C'est pas l'absence de logement qui fait frein, des logements il y en a...la question c'est plutôt comment les mobiliser et le mettre à disposition. Ça aussi ça doit vraiment se discuter plus haut, dans d'autres instances. »

Pro7

« J'ai demandé à la dernière réunion mais **ils arrivent pas à capter des logements**, donc du coup ça reste le circuit classique avec juste une équipe qui fait du boulot en plus ».

## **L'IML, un choix spécifique à Mulhouse qui interpelle**

Le déploiement de l'IML fait partie intégrante de la politique de mise en œuvre accélérée du Logement D'Abord. Dans le plan d'action Mulhousien, l'axe 2 se référant à la captation du logement privé propose de promouvoir l'intermédiation locative.

L'intermédiation locative est mise en œuvre par une association, agréée par l'État, qui sous-loue des logements à des ménages en difficulté avec l'objectif de faire glisser le bail en fin d'accompagnement. Ce dispositif a pour vocation de sécuriser la relation entre le propriétaire (dans le parc privé ou public) et le locataire par l'intermédiaire d'un organisme faisant office de tiers, sur la base d'un mandat de gestion ou de principe de location/sous-location. A Mulhouse, le principe d'intermédiation est assuré par deux AIVS (Agences Immobilière à Vocation Sociale), « IMEOS » et « APPUIS LOG ». Leur objectif consiste à faire accéder le sous-locataire au statut de locataire selon une temporalité variable, généralement comprises entre 12 et 18 mois. Le bail de sous location peut alors, soit glisser vers un bail classique dans le même logement, soit constituer une réponse temporaire avant l'accès à un autre logement. Le financement accordé par l'Etat permet à la fois d'assurer la mise à disposition d'un logement adapté au ménage et la mise en œuvre d'un accompagnement social.

Dans le cadre du Logement d'Abord, l'IML est perçue comme une modalité supplémentaire d'accompagnement au logement.

Pro7

« **L'IML nous a offert une possibilité en plus lorsqu'on fait des préconisations d'orientation**. Avant on était essentiellement à rechercher avec la personne un autre hébergement en institution, aujourd'hui on peut envisager un logement en IML. C'est une possibilité supplémentaire ».

Il apparaît d'ailleurs que c'est par le biais de ce dispositif que la majorité des personnes concernées ont pu accéder à un logement. « En 2019 et grâce au déploiement du plan

LDA, « près de 200 personnes ont accédées à un logement dans le cadre d'un mandat de gestion ou d'une location-sous location » (DDCSP68, 2020, p. 5). Ce chiffre, permet d'une part de répondre au manque de visibilité pointé par certaines personnes interrogées. Mais d'autre part, il reste sujet à interprétation. Quelles est la typologie des ménages ayant pu accéder à un logement ? Dans quelle situation se trouvaient-ils au moment d'intégrer ce dispositif ? Combien de personnes ont pu bénéficier d'un glissement de bail effectif ?

Pro5

« Ça manque d'échange, de chiffres, de transparence sur les situations... **On oriente des gens et après on ne sait pas ce qui est fait avec eux... J'aimerais bien savoir moi combien sont entrés en logement autonome, vraiment** ».

Pro6

« **Je sais pas si le LDA a permis de débloquent des situations qui ne l'auraient pas été avant, j'ai pas la visibilité** ».

Dès lors, ce qui est pointé n'est pas l'efficacité du dispositif dans sa capacité à permettre l'accès au logement, mais bien de savoir à qui il s'adresse. Dans le cadre de l'intermédiation locative, il est nécessaire que le ménage souhaitant en bénéficier dispose de revenus suffisants pour faire face à un loyer résiduel (loyer moins APL) ainsi qu'aux charges locatives. Aussi, qu'il est effectué au préalable une évaluation S.I.A.O, qu'il dispose du même type de documents que pour l'accès à un logement social, et puisse justifier d'une gestion financière saine.

Cette particularité propre à l'ensemble des dispositifs I.M.L exclue de fait le public le plus marginalisé.

Pro3

« **Quand on a commencé à se rendre compte que le LDA c'était l'IML, on s'est senti un peu dépossédés du projet et du bien-fondé du Logement d'abord.** [...] C'est-à-dire qu'au niveau des ressources, c'est beaucoup plus compliqué d'entrer en IML que d'avoir un logement social, le critère d'autonomie est évalué en IML, ce qui n'est pas le cas quand on fait une demande chez un bailleur social - on ne te demande pas si tu sais faire à manger quand tu fais une demande chez un bailleur social. **Ça reste pour moi un non-sens que l'IML ce soit là-dedans** ».

Pro6

« **Si on prend le cas de l'IML ça semble encore plus difficile (au niveau des papiers/budget/3 rdv/etc)) que pour entrer en logement social.** Ça semble pas toujours adapté au profils des personnes sur lesquelles on souhaite intervenir ».

Par ailleurs, l'intermédiation locative vient questionner frontalement certains des principes fondamentaux du Logement D'abord. Un de ces principes est l'accès direct à un logement autonome avec une recommandation pour que le contrat de bail qui soit signé directement entre l'occupant et le propriétaire. L'intérêt, comme évoqué précédemment, est que la personne soit soumise aux mêmes obligations qu'un locataire lambda et surtout éviter qu'elle ait à prouver sa capacité à habiter.

Pro3

« La création de l'IML qu'on inclut dans la politique Logement d'abord, qui à mon sens comme pour tous les travailleurs sociaux que je connais n'est pas, puisque **les gens ne sont pas locataires en IML et doivent toujours montrer patte blanche pour avoir le droit de faire glisser le bail**. Donc on est exactement dans la même situation qu'en CHRS puisqu'on est sous locataire d'un logement et si on est gentil, on peut accéder au logement autonome [...] C'est sûr l'IML on te met dans un logement, mais le Logement d'abord ça implique que tu sois dans ton logement, que tu sois locataire et que tu aies la possibilité d'ouvrir ou de ne pas ouvrir quand un travailleur social vient chez toi. Aujourd'hui quelqu'un qui a un logement en IML, c'est toujours le travailleur social qui a le pouvoir ».

PA2

« C'est le premier appartement que j'ai à moi en fait, parce que sinon ça dépendait toujours des structures, d'appartements thérapeutiques, appartements sous main de justice et c'était jamais à moi. Maintenant **c'est un appartement à moi toute seule, à mon nom, qui m'appartient**. »

Un autre principe questionné dans le fonctionnement du dispositif de l'IML est l'aspect lié à la séparation entre l'accompagnement et le logement. Cette distinction permet à la personne de continuer à bénéficier d'un accompagnement même si elle perd son logement, et inversement si elle décide de ne plus accepter l'accompagnement social elle pourra se maintenir dans son logement à condition bien sûr de respecter les termes de son contrat de bail.

« A la différence d'autres services d'aide aux personnes sans domicile, le logement d'abord s'engage vis-à-vis de la personne et non de son logement. Cette approche est fondée sur la personne et non sur un lieu » (Housing First Europe Hub, 2021).

Dans le cadre de l'IML, le glissement de bail est conditionné à une obligation de rencontre et de « résultat ». Par ailleurs, si la personne ne respecte pas les termes permettant ce glissement, elle perdra à la fois son logement ainsi que l'accompagnement social dont elle a bénéficié jusqu'alors. Se pose également le principe de l'engagement sans coercition.

Pro1

« C'était bien ça le principe hyper fondamental du Logement d'abord, c'était bien que le travailleur social perde cette relation de dominé/dominant, en gros si tu n'es pas gentil ça va être une fin de prise en charge et tu vas être à la rue. [...] Aujourd'hui l'IML on est exactement sur ce principe-là. C'est le travailleur social – et là en plus tu rajoutes ceux qui gèrent le logement – c'est eux qui ont toujours le pouvoir sur la personne accompagnée [...] Donc **la séparation entre logement et accompagnement, on n'y est clairement pas avec l'IML** ».

PA2

« Si je ne me faisais pas traiter, je pouvais pas entrer dans un appart vu mon état de santé ; **il y a quand même des conditions maintenant pour entrer dans un appart.** »

Se pose également dans le cadre de l'IML, la difficulté liée à la mobilisation d'une offre de logement adaptée.

Pro1

« **Quand on a vu arriver les premiers logements en IML et les prix exorbitants de ces logements, on s'est vite rendu compte qu'on ne pourrait jamais mettre personne en fait**, que l'on est sur des prix de logement qui sont quasiment le double de ce qu'on trouve dans le parc social. Avec tout un tas de contre-indications ».

Il apparaît que le principe de glissement de bail puisse s'opérer soit dans le cadre du dispositif d'intermédiation locative, soit par le biais d'associations et de structures d'hébergement qui offrent la possibilité de bénéficier d'un statut de sous-locataire au sein d'un appartement dont le propriétaire accepte un glissement de bail.

PA6

« Là j'ai fait en sorte avec le CHRS qu'il me mette dans un appartement qui accepte **le glissement de bail**, pour que je puisse faire passer l'appartement à mon nom pour qu'il m'appartienne une fois que j'aurais les moyens ».

Dans ce cas, le contexte est différent que lors de l'intégration au sein du dispositif d'IML du fait que la personne ne disposait pas à son arrivée dans la structure des ressources nécessaires à l'intégration en logement autonome.

## Conclusion

### **Synthèse des résultats**

**A l'origine**, l'implantation du Logement d'Abord sur le territoire mulhousien a été bien reçue par les acteurs concernés par l'accompagnement au logement. Ils y ont vu l'occasion de mettre en avant la situation des SDF et des personnes mal-logées, d'avoir des moyens supplémentaires et de pouvoir débloquer des situations problématiques. Le LDA a aussi été source de motivation grâce au renouvellement des pratiques et aux réflexions que cela engendre. Malgré des conditions de travail parfois difficiles et un turn-over dans les équipes, les professionnels qui choisissent de travailler dans ce secteur d'intervention social font preuve d'un véritable engagement dans l'accompagnement des personnes. Ainsi, ils se questionnaient déjà sur les pratiques innovantes dans leur domaine en assurant une veille informationnelle et en se formant, parfois même à l'étranger. C'est pourquoi ils ont déploré ne pas avoir été associés aux réflexions sur la mise en place du LDA sur Mulhouse. Leur connaissance du territoire et des personnes qu'ils accompagnent depuis des années auraient pu faire l'objet d'un véritable savoir expérientiel.

Concernant les **personnes accompagnées**, il est impossible d'établir un profil-type tellement les situations sont variées et complexes. A Mulhouse le choix a été fait de ne pas imposer de critère pour sélectionner les personnes qui pourraient accéder au LDA ; ce sont toutes les personnes de droit commun en situation de non-logement ou de mal-logement. Celles-ci rencontrent un certain nombre de problématiques qui interagissent souvent entre elles : addictions, santé mentale, pauvreté... Elles sont dans une situation de vulnérabilité. En lien avec ces problématiques, les personnes accompagnées développent des comportements et des réactions d'impulsivité ou encore de violence qui mettent à mal les professionnels qui les soutiennent. Chacune a un parcours de vie particulier et une perception de ce qui est une force ou un poids dans celui-ci. Dans leur récit, plusieurs besoins sont repérés : principalement les besoins de lien/appartenance, de reconnaissance et d'émancipation. Les personnes interrogées sont unanimes sur le logement : il est essentiel, nécessaire pour beaucoup de démarches (travail, formation, hébergement de ses enfants...) et permet de se projeter. Au-delà de se loger, il faut

pouvoir habiter le logement c'est-à-dire se l'approprier. Après des années sans domicile, il peut être compliqué de se retrouver seul entre quatre murs. Certaines personnes sont alors tentées de fuir ce logement qui ne leur semble pas le leur. C'est en cela que le choix du logement est primordial. Le critère premier est le quartier : les personnes ne souhaitent pas être en lien avec leurs anciennes fréquentations.

Les intervenants médico-sociaux doivent alors faire preuve d'une grande adaptabilité pour accompagner la diversité des personnes qu'ils rencontrent. Leur engagement se traduit dans un discours empreint de valeurs humanistes telles que le respect, la considération ou encore l'empathie qui traduisent une éthique de la relation. Bien que ces valeurs se retrouvent dans le travail social en général et pas seulement dans des **pratiques d'accompagnement** apparentées au LDA, les professionnels rappellent l'importance de la relation, de la confiance et du lien d'accompagnement. Pour y parvenir, des pratiques orientées vers le développement du pouvoir d'agir sont nécessaires mais encore faut-il que les positionnements, postures et attitudes évoluent dans ce sens. Les pratiques réelles correspondent-elles vraiment au discours et aux valeurs affichées ? La temporalité est un élément récurant dans les discours : elle impacte directement les pratiques d'accompagnement. De nombreux professionnels pensent que prendre le temps d'entrer en relation avec la personne accompagnée est un préalable nécessaire à la construction de l'accompagnement. Particulièrement au début de l'accompagnement – parfois même avant qu'il soit désigné en tant que tel – accorder du temps à la création d'un lien est déterminant pour la suite. Or, envisager le temps dans une démarche LDA pose question car le temps dont a besoin la personne accompagnée ne correspond pas forcément au temps des intervenants. La temporalité doit également tenir compte des ruptures de parcours. Faut-il cadrer davantage l'accompagnement avec des repères temporels ? Mais comment ne pas être trop enfermante pour laisser une marge de manœuvre aux intervenants en fonction des situations qu'ils rencontrent ?

D'autre part, la pair-aidance apparaît comme une pratique d'accompagnement récente et très peu développée dans le cadre du LDA. Elle intéresse les personnes accompagnées mais interroge encore beaucoup les équipes notamment sur la place et le rôle du pair-aidant.

A Mulhouse, le LDA s'est développé sur un territoire regroupant de **nombreux acteurs associatifs**. L'accompagnement au logement et à l'insertion sociale nécessite que les professionnels aient un vaste réseau afin de répondre aux besoins variés des personnes accompagnées. Ainsi, les partenariats inter-établissements sont nombreux. Cependant, les équipes ayant des missions proches ou similaires – dont l'accompagnement LDA – sont peu en lien entre elles. Le pilotage du projet LDA devait favoriser le développement d'une culture commune mais son manque de lisibilité a été un frein. Des postes clés instables comme celui de chargé de projet, la rapidité du déploiement du projet LDA ou encore la multiplication des instances (cotech, copil, caldad...) sont autant d'éléments qui ont engendré de la confusion chez les professionnels et acteurs institutionnels. De plus, il y a eu une méconnaissance des missions de l'équipe ressource et un amalgame sur leur mandat et leur positionnement. Les membres de l'équipe ressource accompagnent parfois des personnes ayant déjà un accompagnement en établissement. Ce « double-accompagnement » a engendré de l'incompréhension chez les professionnels qui doivent moduler leur intervention avec celle de l'équipe ressource. En outre, de nombreuses personnes interrogées déplorent le manque de partenariat avec le monde médical et particulièrement le secteur de la psychiatrie. Le décroisement des institutions serait une réelle plus-value dans l'accompagnement des personnes concernées. Les acteurs du LDA sur le territoire mulhousien souhaitent former un collectif pour avoir plus de poids. Néanmoins ils revendiquent la singularité de leur manière de fonctionner et la force du travail d'équipe. Plus de communication et des formations inter-établissement permettraient selon eux de partager leurs expériences et de débattre sur des questions de fonds autour des principes du modèle *Housing First*.

S'interroger sur l'efficacité du dispositif LDA implique de le situer par rapport aux **principes fondamentaux**. Dans le cadre du LDA mulhousien, cette tâche s'avère particulièrement complexe compte tenu de l'absence de données chiffrées et de la complexité dans l'identification des établissements concernés par le LDA. D'autre part, une grande divergence de pratiques est identifiée selon le cadre dans lequel elles s'inscrivent. Ainsi et selon les établissements, les pratiques développées se rapprochent plus ou moins des principes fondamentaux. Dans ce sens, nous relevons que les attentes des professionnels vis-à-vis du LDA varient en fonction de la représentation qu'ils en ont

et notamment dans l'écart qui existe entre le LDA comme politique globale et le LDA comme méthodologie d'intervention ; un amalgame qui a généré de la déception. La fidélité par rapport aux principes fondamentaux amène certains acteurs à être dans une logique binaire : « c'est / ça n'est pas du LDA ». En revanche, un point fait consensus : le LDA mulhousien ne s'adresse pas au public le plus éloigné du logement. La porte d'entrée dans le dispositif est le SIAO alors que toutes les personnes marginalisées ne sont pas répertoriées. Le LDA a permis de mettre la question du logement sur le devant de la scène. Le double-accompagnement induit par l'équipe ressource offre un suivi plus efficace dans les recherches de logement. Le logement est la priorité dans l'accompagnement et les démarches entreprises mais cela ne signifie pas pour autant que l'entrée se fasse « rapidement ». Il ne semble pas que ce soit l'absence de logement qui pose problème mais la nature des logements proposés et surtout, leur captation. D'autre part, le parcours en escalier est encore trop présent voire accentué. C'est notamment le cas pour certains publics qui passent par l'IML alors qu'ils pourraient bénéficier d'un logement social à leur nom. Bien que l'IML soit un axe qui a été favorisé dans le déploiement du LDA à Mulhouse, il pose la question du public : ses aspects administratifs et financiers (évaluation de la solvabilité) excluent une partie du public relevant du LDA et freine la rapidité d'accès au logement. La question centrale qu'il convient de se poser pour améliorer et mesurer l'efficacité du LDA paraît pourtant simple : à qui s'adresse-t-on ?

## **Limites**

La recherche telle qu'elle a été menée présente quelques limites, la principale résultant du nombre restreint de personnes interrogées. Plusieurs facteurs viennent l'expliquer : la complexité du dispositif dans l'identification des acteurs concernés par le LDA, l'accès difficile aux personnes accompagnées au regard de leurs problématiques, le contexte de crise sanitaire qui a bousculé le fonctionnement des établissements et enfin, des changements dans l'équipe des chercheurs ont nécessité de réaménager le projet de recherche. Par ailleurs, pour des raisons peu compréhensibles, au départ de la recherche, après avoir présenté en Cotech la méthodologie de recherche, des questionnaires ont été envoyés aux sein des établissements médico-sociaux pour recueillir des données quantitatives mais malgré plusieurs relances, nous n'avons obtenu qu'une seule réponse nous contraignant à modifier le déroulement et la méthodologie de la recherche. Les mouvements de personnels notamment sur le poste de chef de projet LDA ont aussi impacté nos démarches. D'autre part, il aurait été intéressant d'apporter le regard d'équipes LDA internationales qui ont une expérience de longue date mais le contexte sanitaire ne nous a pas permis de mener à bien ce projet. Enfin, une étude de type longitudinale – mais nécessitant des moyens conséquents – aurait permis de mesurer l'écart des représentations à plusieurs moments du projet LDA.

Cependant, l'importance et la qualité de la phase exploratoire confèrent une valeur considérable à la recherche. Le présent rapport s'est construit à partir des discours des personnes interrogées lors de la phase terrain ainsi qu'à partir du matériel conséquent produit par la formation-action, les ateliers de recherche et la participation aux instances LDA. De nombreuses discussions informelles avec des acteurs concernés par le projet LDA sont venues étayer et confirmer les résultats. De plus, l'expérience et l'expertise de terrain d'un membre de notre équipe de recherche ont été des atouts pour élaborer une analyse fine du LDA dans le contexte mulhousien. Une des forces de cette recherche est la place des personnes concernées qui se manifeste à la fois par leur association à la démarche d'évaluation ainsi que par le recueil du point de vue des personnes accompagnées difficilement accessibles. Le choix de s'appuyer sur une évaluation qualitative a permis de prendre le temps d'écouter les personnes interrogées et de s'intéresser au sens profond de leurs représentations.

## **Propositions**

Nous souhaitons exposer ici les principaux constats issus des résultats de la recherche ainsi que des propositions de recommandations qui puissent contribuer à améliorer le dispositif LDA sur le territoire mulhousien. Les propositions s'appuient sur les résultats de la recherche et émanent parfois directement des personnes interrogées, ayant une expérience directe du LDA.

### **1. Constat : Un amalgame entre le LDA comme dispositif spécifique et comme politique globale.**

*Recommandation : Communiquer davantage autour du projet LDA et former en continu les intervenants médico-sociaux.*

Certains professionnels concernés par le LDA sont déçus par sa mise en œuvre. L'une des principales raisons est liée à l'écart entre la représentation qu'ils s'en faisaient et sa mise en œuvre effective. Cela est notamment dû à la comparaison avec d'autres dispositifs existants et la référence aux principes du *Housing First*. Le Logement d'Abord est une politique ancrée dans un territoire, il y a donc autant de dispositifs LDA qu'il y a de territoires.

La communication sur les choix politiques qui sont faits doit être développée pour pallier à cet amalgame. La formation est également nécessaire pour assurer une base de connaissance commune et co-construire de nouvelles connaissances issues de l'expérience terrain. Elle est à penser de manière cyclique compte tenu du turn-over présent dans les équipes. La formation est l'occasion de débattre et d'interroger les principes fondamentaux au regard du contexte mulhousien : sont-ils adaptés au territoire ? Quelle place occupent-ils dans les pratiques ? Comment se les approprier ?

### **2. Constat : Un pilotage LDA instable et fragmenté**

*Recommandations : simplifier et expliciter le pilotage.*

Le pilotage de la politique LDA a été instable et fragmenté à plusieurs niveaux :

- Des postes-clés en mouvement
- Une multiplication des instances (Cotech, Caldad, Copil, Veille sociale unique...)
- Plusieurs gouvernances hiérarchiques institutionnelles pour l'équipe ressource.

Cela a généré des écueils au niveau de la communication et un manque de lisibilité concernant les directions qui ont été prises. Ainsi, il existe un écart entre les décisions formulées dans les instances et les attentes des intervenants médico-sociaux. Les choix opérés ne sont pas toujours bien compris par les acteurs de terrain. L'explicitation des directions choisies permettrait de mieux appréhender les points de vue et la réalité de chacun.

### **3. Constat : Une offre de logement insuffisante et inadaptée.**

*Recommandation : Recruter une personne en charge de la captation de logements, qui mobiliserait à la fois le parc privé et le parc social.*

Si l'implantation du LDA a eu un impact sur l'accès au logement, les problématiques du nombre et de l'adéquation des logements aux besoins sont bien présentes. Il manque des logements à proposer personnes accompagnées, principalement au regard de leurs caractéristiques : taille, coût, implantation. La nature des logements ne correspond pas à la typologie du public LDA. Une inadaptation entre l'offre et la demande est pointée. Le recrutement d'un « capteur logement » permettrait que les pro qui œuvrent dans le cadre du LDA aient à leur disposition un portefeuille de logements variés et adaptés aux profils des personnes accompagnées (IML, location directe,...).

### **4. Constat : Le LDA intervient davantage sur l'errance institutionnelle qu'auprès des publics les plus marginalisés.**

*Recommandation : Définir un public cible et favoriser l'« aller vers ».*

Actuellement, le LDA ne s'adresse pas au public le plus marginalisé ou le plus éloigné du logement. Pour certains profils - notamment les personnes déjà accompagnées en établissement de type CHRS - le LDA n'est qu'une étape supplémentaire dans l'escalier. Il reste des profils pour lesquels il n'y a pas de solution.

Afin de ne pas se situer dans un double accompagnement et d'orienter davantage les interventions vers ceux qui en auraient le plus besoin, il conviendrait de cibler un public en définissant des caractéristiques. Favoriser un accompagnement basé sur l'« aller

vers » permettrait de provoquer la rencontre des personnes les plus marginalisées, encore trop invisibles dans le LDA.

#### **5. Constat : Manque de lisibilité entre les différentes institutions qui œuvrent dans le cadre du LDA.**

*Recommandation : Développer les formations inter-acteurs et l'accès à des informations sur les établissements concernés par le LDA.*

Les établissements qui œuvrent dans le cadre du LDA sont difficilement identifiables. Chacun relève d'un cadre institutionnel particulier, induit notamment par le développement du LDA à coût constant ou grâce à des fonds spéciaux qui leur ont été attribués. Les établissements et leurs équipes ne se sont donc pas appropriés le LDA de la même manière. Les intervenants médico-sociaux s'appuient beaucoup sur le partenariat dans leurs accompagnements mais méconnaissent les établissements qui ont des missions similaires aux leurs. Des questions persistent : Qui fait quoi ? Quel est la spécificité de tel ou tel établissement ? Comment les mobiliser ? Quel est l'intérêt de faire appel à une équipe plutôt qu'une autre ? Développer et renouveler des formations inter-acteurs et des journées d'études permet de générer des temps de co-construction mais également des temps informels qui contribuent à l'inter-connaissance et à la création de liens. Aussi, une autre ressource serait un outil consultable qui donnerait des informations sur les établissements, leurs modalités d'intervention, leurs publics cibles, etc...

#### **6. Constat : Au sein des établissements médico-sociaux, la transformation des pratiques est souvent insufflée par une personne ; ce qui ne permet pas le développement d'une culture commune sur le territoire.**

*Recommandation : une formation tous les 6 mois environ sous forme de formation-action qui parte des pratiques et le développement de groupes d'analyse de la pratique.*

Un certain nombre de professionnels interrogés ont révélé que le développement du LDA dans leur établissement a été porté par une personne ou un petit groupe de personnes. Cela peut se révéler problématique si ces personnes clés changent de poste étant donné

que le projet est porté par elles et non par l'institution. Chaque établissement développe un plan de formation particulier qui ne favorise pas l'émergence d'une culture commune sur le territoire. Les professionnels ont besoin de trouver des pistes d'action qui répondent directement aux situations délicates qu'ils rencontrent. La mutualisation des expériences et des innovations spécifiques permettrait d'améliorer l'accompagnement des personnes accompagnées. Rassembler les intervenants médico-sociaux, les bailleurs sociaux, les professionnels du soin et de la santé, les personnes concernées et les décideurs engendrerait une réflexion systémique.

**7. Constat : L'accès au logement est facilité et plus rapide grâce à l'accompagnement de l'équipe ressource.**

*Recommandation : Développer davantage l'accompagnement proposé par l'équipe ressource.*

L'équipe ressource fait preuve d'une nouvelle culture professionnelle avec le développement de pratiques de type « aller vers ». Les intervenants sont plus disponibles et mobiles. Même si le public accompagné n'est pas le plus marginalisé et que les personnes sont parfois déjà accompagnées, l'équipe ressource apporte une plus-value grâce au temps qu'elle accorde aux personnes. C'est notamment le cas lorsqu'elle se déplace pour accompagner les personnes dans leurs démarches administratives. Ainsi, le partenariat entre les établissements et l'équipe ressource est à développer, tout comme l'accompagnement des publics les plus marginalisés. Un point de vigilance est soulevé sur la place de chacun et nécessiterait d'éclaircir les mandats respectifs ainsi que les modalités partenariales.

**8. Constat : L'IML est une modalité d'entrée en logement pertinente mais elle ne s'avère pas toujours adaptée à la situation des personnes accompagnées.**

*Recommandation : Adapter l'offre de logement aux situations et aux besoins des personnes accompagnées.*

Parfois, l'accompagnement LDA vient créer une marche de plus dans l'accès au logement lorsqu'il propose de passer par l'IML alors que la personne a la possibilité d'accéder

directement au logement social. Si l'IML inclut l'accompagnement alors que ce n'est pas le cas en logement social, la question de la dissociation entre logement et accompagnement se pose. *L'IML engendre une déresponsabilisation du locataire qui doit également prouver sa capacité à habiter : le bail n'est pas à son nom, il a l'obligation de se présenter à des rendez-vous et le bail glissant dépend du bon-vouloir du propriétaire. De plus, le montant des loyers est plus élevé que dans le parc social car l'IML concerne des privés.*

**9. Constat : le manque de données chiffrées génère des difficultés dans l'équilibre entre l'offre de logement et les besoins des personnes accompagnées.**

*Recommandation : Effectuer une étude de population pour identifier le public concerné et ses besoins.*

Disposer de données chiffrées donnerait lieu à un meilleur accompagnement LDA des personnes concernées. Une étude de population offre l'occasion d'identifier le nombre et les profils des personnes (solvabilité, isolement...), et par conséquent d'anticiper les besoins dans la captation de logements. Outre l'adaptation des logements, les données chiffrées permettraient également de situer l'accompagnement et les pratiques : recrutement, méthodologie d'intervention, temporalité de l'accompagnement.

**10. Constat : l'accès au logement est complexifié par des contingences administratives et des règles.**

*Recommandation : Faciliter les ouvertures de droits et l'accès rapide aux documents administratifs en créant un régime spécifique pour les personnes accompagnées dans le cadre du LDA.*

Le LDA ne concerne pas que les acteurs de l'aide sociale à l'hébergement. En effet, le volet administratif tient une place considérable dans l'accès au logement et il se révèle souvent être un frein à l'entrée rapide en logement. Les documents administratifs demandés pour constituer un dossier de location sont nombreux et difficilement accessibles selon les situations des personnes. La CAF, les bailleurs sociaux ou encore le service des impôts n'ont pas conscience de la réalité des personnes accompagnées qui peuvent sortir de prison ou avoir passer des années à la rue. Développer le partenariat

avec ces organismes dans l'optique de faciliter l'ouverture des droits des personnes fluidifierait l'accès au logement.

## **Ouverture : penser le LDA au prisme des capacités**

### **Qu'est-ce que l'approche par les capacités ?**

L'approche par les capacités a été développée par l'économiste Sen (2012) pour penser le développement des pays à travers le développement humain. Selon lui, plus les citoyens ont la liberté réelle de mener une vie qu'ils ont des raisons de valoriser, plus le pays sera développé. Améliorer la qualité de vie consisterait en l'augmentation de l'ensemble des capacités individuelles.

Les capacités se composent de capacités qui représentent l'action possible (caractéristiques personnelles et opportunités sociales) et des potentialités qui se traduisent par les moyens de réaliser ces actions (dotation en capital des individus) (Rousseau, 2003)(cf. figure 15).

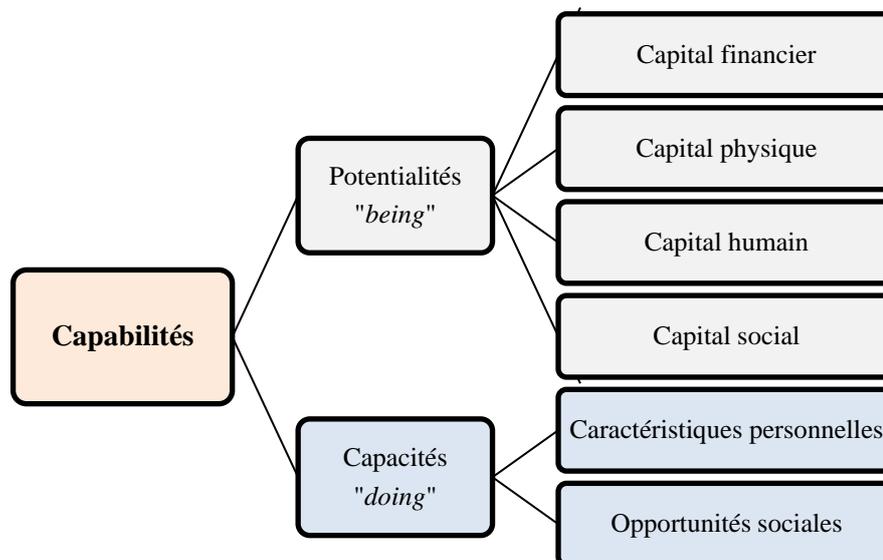
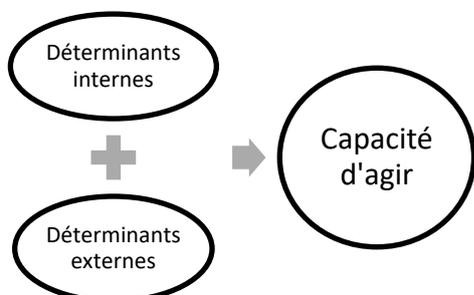


Figure 15 : Les composantes des capacités Rousseau (2003)

Les capacités sont la conjugaison des ressources et des caractéristiques personnelles dans un environnement donné. Selon Rousseau (2003), elles sont liées aux concepts de vulnérabilité et de risque : on lutte contre la vulnérabilité en augmentant les capacités à long terme donc les capacités et les potentialités.

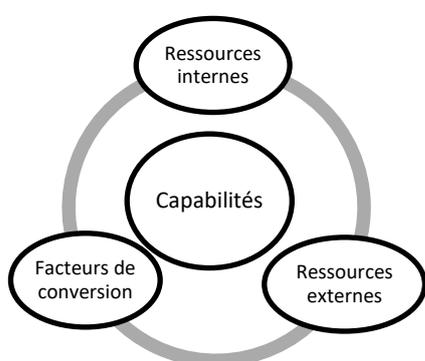
Le préalable à la mise en acte de capacités suppose que « les ressources ont été converties et traduites dans des conduites choisies » (Prost & Fernagu-Oudet, 2016, p. n.d.). L'individu n'est donc pas le seul responsable de sa capacité d'agir puisque des facteurs externes interagissent avec les facteurs internes (cf. figure 16).



Les déterminants internes représentent les caractéristiques individuelles et les déterminants externes, les opportunités ou contraintes induites par l'environnement et les moyens à disposition de l'individu.

Figure 16 : La capacité d'agir et ses déterminants

Les capacités traduisent des espaces de possibles mais elles ne signifient pas forcément que la personne va les mettre à profit en situation. L'intérêt se porte alors sur l'acte de conversion qui représente la manière dont vont s'articuler ressources internes et ressources externes pour former les capacités (cf. figure 17).



Les facteurs de conversion sont donc des éléments facilitateurs qui permettent à l'individu de convertir ses ressources en pouvoir d'agir effectif.

Figure 17 : Capacités, ressources et conversion

### **Quel lien avec le LDA ?**

Le Logement d'abord a pour finalité de permettre aux personnes en situation de vulnérabilité d'accéder au logement, un préalable à l'amélioration de leurs qualités de vie. Ainsi, LDA et capacités entrent pleinement en résonance de par leur raison d'être.

Nous avons vu plus haut que les capacités étaient composées de deux versants : les capacités et les potentialités. Le logement représente une potentialité qui peut permettre aux individus de développer des capacités d'agir. Mais le LDA est loin de se

résumer seulement au logement : l'accompagnement y tient une place à part entière. Il peut représenter le moyen d'allier capacités et potentialités dans une optique de développement de capacités. L'accompagnement consisterait en l'identification des déterminants internes et externes qui permettent ou non à la personne d'agir comme elle le souhaite. Par exemple, la complexité des démarches administratives ou les faibles revenus sont des déterminants externes qui influencent négativement le pouvoir d'agir des personnes concernées. A l'inverse, le nombre de logement proposé est un déterminant externe qui impacte positivement leur pouvoir d'agir. La motivation de la personne ou les troubles psychiques sont des facteurs internes. Dans l'accompagnement LDA, les professionnels doivent se demander avec la personne : est-ce que la personne peut agir sur ces déterminants ? De quelle manière ? Si ce n'est pas le cas, quel est leur capacité d'action compte tenu de ces déterminants ?

Dans un second temps se pose la question : comment l'accompagnement proposé dans le cadre du LDA peut-il s'entendre comme un facteur de conversion, c'est-à-dire un facilitateur du pouvoir d'agir des personnes accompagnées ? Ce sont aux équipes des établissements porteurs de la démarche LDA d'essayer de cerner finement cet élément. Certains éléments sont ressortis des entretiens. Par exemple et sous certaines conditions, la posture et le positionnement de l'accompagnant semblent être un facteur de conversion.

De manière générale, nous pouvons nous demander : comment convertir le droit au logement qui relève d'une « liberté formalisée » en capacité, c'est-à-dire en « liberté réelle » de se loger ? Nous avons pu constater une différence entre habiter et se loger. En cela, nous pouvons dire qu'habiter relèverait de la liberté réelle (incarnée dans le quotidien et le vécu des individus) tandis que se loger relèverait d'une liberté formalisée (inscrite administrativement mais qui ne se traduit pas dans la réalité).

Si le Logement d'Abord se veut développer les capacités des personnes concernées, celles-ci doivent être pensée de trois manières :

- Premier facteur : **l'accès au ressource/accès au logement**. L'accès effectif à un certain niveau de bien-être matériel sans condition (comportement, moral/immoral...) en vertu de la dignité humaine.

- Deuxième facteur : **la possibilité de développer son pouvoir d’agir**. Les individus doivent être en position de pouvoir mener une vie qu’ils ont des raisons de valoriser (Sen, 2012).
- Troisième facteur : **un contexte social favorable** qui permette à la fois l’usage des ressources et l’exercice de sa capacité d’action.

Grace à l’expérience des équipes mulhousiennes, des facteurs de conversion pourraient être identifiés afin de comprendre ce qui favorise ou freine la mobilisation des ressources mises à disposition, par les personnes.

## **Perspectives**

En termes de perspectives, nous proposons deux grands volets qui s’inscrivent dans la continuité du travail engagé :

- Des groupes d’analyse des pratiques et des formations-actions :
  - Qui posent les bases des principes et de la méthodologie *Housing First*.
  - Qui permettent aux professionnels d’échanger, de débattre et de construire autour de leurs expériences. Notamment car il persiste quelques contradictions qui méritent réflexion afin que les équipes puissent asseoir leur positionnement professionnel sans être déstabilisées (le public accueilli, la temporalité, la contractualisation de l’accompagnement,...).
  - Qui abordent la question de l’évaluation pour situer et améliorer les pratiques d’accompagnement, un point qui s’inscrit par ailleurs dans le plan quinquennal : « progresser sur la question de **l’évaluation du travail social** ».
- Des objets de recherche :
  - Autour de la pair-aidance pour comprendre entre-autre les réticences des équipes.
  - Autour du lien de confiance qui semble apparaître comme LA condition de réussite du dispositif.
  - Autour du Logement d’Abord comme dispositif capacitant permettant le développement de capacités.

## Bibliographie

- ADIL 68. (2014). *Note de conjoncture sur les besoins en logement des personnes en difficulté.*
- ADIL68. (2020). *Le tableau de bord de l'habitat dans le Haut-Rhin.*
- Agence nouvelle des solidarités actives. (2017). *Le logement d'abord et après : Bilan et propositions pour la généralisation du logement d'abord en France.*
- Allart, M., & Lo Sardo, S. (2020). *La Pair-aidance en fédération de Wallonie-Bruxelles : Etat des lieux.*
- AURM. (2014a). *Les quartiers des CUCS de m2A.*
- AURM. (2014b). *Transition énergétique et rénovation thermique.*
- AURM. (2019). *Observatoire du sans abris dans l'agglomération mulhousienne.* AURM.
- Barbier, J.-C. (2002). Peut-on parler d'« activation » de la protection sociale en Europe ? *Revue française de sociologie*, 43(2), 307-332. <https://doi.org/10.2307/3322508>
- Beauvais, M. (2004). Des principes éthiques pour une philosophie de l'accompagnement. *Savoirs*, 6, 99-113.
- Buxant, C. (2018). Housing First : Une invitation à envisager la fin du sans-abrisme. *Vie sociale*, n° 23-24(3), 125-136.
- Chauvière, M. (2015). La parole de l'utilisateur : Sens et paradoxes. *La revue française de service social*, 255, 33-43.
- DDCSP68. (2020). *Rapport d'activité 2019.*
- DDT68, & ADIL. (2019). *Le tableau de bord de l'habitat dans le Haut-Rhin.*
- Dihal. (2018). *Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme.* Dihal.
- FEANTSA. (2021). *Housing First Europe Guide.* <https://housingfirsteurope.eu/guide/>
- Fondation Abbé Pierre. (2020). *Mulhouse Alsace Agglomération : Lutter contre le mal-logement sur fond d'inégalités territoriales.* FORS Recherche sociale.
- Fondation l'Abbé Pierre. (2015). *L'état du mal logement en France : Clairage régional 2015.*
- Housing First Europe Hub. (2021). 2.3. *Séparation entre le logement et le traitement.* Housing First Europe Hub. <https://housingfirsteurope.eu/fr/le-guide/core-principles-housing-first/2-3-separation-entre-le-logement-et-le-traitement/>

- Jouffray, C. (2015). Passer des discours sur le pouvoir d'agir au pouvoir d'agir en action : Une condition pour transformer les pratiques et les logiques à l'œuvre. *Sciences et actions sociales*, 2(2). <http://www.sas-revue.org/index.php/21-n-2/dossiers-n2/31-passer-des-discours-sur-le-pouvoir-d-agir-au-pouvoir-d-agir-en-action-une-condition-pour-transformer-les-pratiques-et-les-logiques-a-l-oeuvre>
- Lacharité, C., Éthier, L. S., & Nolin, P. (2006). Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants. *Bulletin de psychologie*, Numéro 484(4), 381-394.
- Le Bossé, Y. (2003). De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : Vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment<sup>1</sup>. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 30-51. <https://doi.org/10.7202/009841ar>
- Le Bossé, Y. (2012). *Sortir de l'impuissance : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités* (Vol. 1). ARDIS.
- Le Bossé, Y. (2016). *Soutenir sans prescrire : Aperçu synoptique de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA-PC)*.
- Lo Sardo, S. (2016). *Sorties de rue : Une ethnographie des pratiques d'intervention Housing First* (Le Forum).
- Louart, P. (2002). Maslow, Herzberg et les théories du contenu motivationnel. *Les Cahiers de la Recherche*. [http://www.stephanehaefliger.com/campus/biblio/003/Maslow\\_et\\_Herzberg/meheltem.pdf](http://www.stephanehaefliger.com/campus/biblio/003/Maslow_et_Herzberg/meheltem.pdf)
- Martin, C. (2013). Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel. *ALTER - European Journal of Disability Research / Revue Européenne de Recherche sur le Handicap*, 7, 293-298. <https://doi.org/10.1016/j.alter.2013.09.004>
- Paul, M. (2004). *L'accompagnement une posture professionnelle spécifique*. Paris : L'Harmattan.
- Petitpierre, G. (2012). Handicap et vulnérabilité aux abus : Cadre conceptuel et opérationnel. *Revue suisse de pédagogie spécialisée*, 3, 9-15.
- Pleace, N. (2011). Découverte du potentiel du modèle Housing First. In N. Houard, *Loger l'Europe. Le logement social dans tous ses Etats* (La Documentation française, p. 232-245).
- Pleace, N. (2016). *Guide sur le logement d'abord en Europe*. Housing First Guide Europe. [https://housingfirsteurope.eu/assets/files/2017/03/HFG\\_FR\\_full\\_digital.pdf](https://housingfirsteurope.eu/assets/files/2017/03/HFG_FR_full_digital.pdf)
- Pleace, N., & Bretherton, J. (2013). The Case for Housing First in the European Union : A Critical Evaluation of Concerns about Effectiveness. *European Journal of Homelessness*.
- Pourtois, J.-P., & Desmet, H. (1997). *Epistémologie et instrumentation en sciences humaines*. Mardaga.

- Pourtois, J.-P., & Desmet, H. (2018). La qualité de vie de l'enfant : Accroître sa puissance de vie. In L. Šulová, J.-P. Pourtois, H. Desmet, & J.-C. Kalubi (Éds.), *La qualité de vie de l'enfant aujourd'hui / Children's Quality of Life Today* (p. 67-104). First.
- Prost, M., & Fernagu-Oudet, S. (2016). L'apprenance au prisme de l'approche par les capacités. *Éducation permanente*, 2(207). <https://hal-univ-paris10.archives-ouvertes.fr/hal-01410838>
- Rousseau, S. (2003). Capabilités, risque et vulnérabilité. In A. Pouille, J.-L. Dubois, J.-M. Montaud, & J.-P. Lachaud, *Pauvreté et développement socialement durable* (p. 11-22). Presse universitaire de Bordeaux.
- Sahlin, I. (2005). The staircase of transition. *Innovation*, 18, 115-136.
- Saporiti, L. (2019). *Séniors de la rue : Ethnographie du monde de la « grande exclusion »*. L'Harmattan.
- Sen, A. (2012). *L'idée de justice*. Editions Flammarion.
- SIDL, & CG68. (2014). *Appel à Projets 2015 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion*.
- SMES-B. (2019). *Rapport d'activités*. <https://smes.be/fr/rapport-dactivites-2019/>
- Soulet, M.-H. (2005). *Une solidarité de responsabilisation ?* ResearchGate. [https://www.researchgate.net/publication/267703516\\_Une\\_solidarite\\_de\\_responsabilisation](https://www.researchgate.net/publication/267703516_Une_solidarite_de_responsabilisation)
- Soulet, M.-H. (2014). Les raisons d'un succès. La vulnérabilité comme analyseur des problèmes sociaux contemporains. In A. Brodiez-Dolino, I. von Bueltzingsloewen, B. Eyraud, C. Laval, & B.-A. Rayon, *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie* (p. 59-64). Presses Universitaires de Rennes.
- Swyngedauw, K. (2018). *5 ans de Housing First en Région de Bruxelles-Capitale*. la Strada. [https://housingfirsteurope.eu/assets/files/2018/12/2018\\_laStrada\\_Rapport-HF-B5\\_FR\\_WEB.pdf](https://housingfirsteurope.eu/assets/files/2018/12/2018_laStrada_Rapport-HF-B5_FR_WEB.pdf)
- Vassart, S. (2006). Habiter. *Pensee plurielle*, 2(12), 9-19.
- Vial, M. (2007). *L'accompagnement professionnel, une pratique spécifique*. [http://michelvial.com/boite\\_06\\_10/2007-L\\_accompagnement\\_professionnel\\_une\\_pratique\\_specifique.pdf](http://michelvial.com/boite_06_10/2007-L_accompagnement_professionnel_une_pratique_specifique.pdf)
- Vives, L. (2019). Le logement allié de la mise en oeuvre du programme « un chez soi d'abord ». *Cahier Rizhome*, 2, 92-100.



# ***Annexes***

## Annexe 1 : Les principes clés du Housing First

Principe	En résumé
1) Le logement est un des droits fondamentaux de l'homme	Le HF considère ce droit comme inconditionnel <sup>16</sup> ; et qui ne peut être 'gagné'. Comme n'importe quel autre locataire, la personne est seulement tenue de respecter les conditions du bail et de payer le loyer. Ce principe définit en outre le logement comme le tronc à partir duquel va pouvoir se déployer le travail avec la personne pour se soigner, résoudre ses autres maux et se rétablir.
2) Choix et contrôle par les locataires	On ne peut contraindre les personnes à se soumettre à de nouvelles obligations, par exemple une cure de désintoxication ou une hospitalisation. Les personnes continuent d'exercer leur libre arbitre et leurs choix quant à leur vie.
3) Séparation entre le logement et l'accompagnement	Le logement ne peut être conditionné à la mise en place ou au maintien d'un accompagnement. Cela signifie que la personne préserve son logement quand l'accompagnement est suspendu, de même que l'accompagnement peut se poursuivre même si la personne perd son logement <sup>17</sup> .
4) Accompagnement orienté 'rétablissement'	En axant son travail sur le rétablissement, le service met l'accent sur le bien-être et sur les ressources de la personne. Il utilise des outils qui permettent à la personne de recouvrir son autonomie.
5) Principe de la réduction des risques	Ce principe induit une approche basée sur le soutien, l'aide et l'accompagnement face à la consommation de substances psychoactives. Il n'impose pas l'abstinence.
6) Un engagement actif sans coercition	L'accompagnement se veut assertif, positif et vise à rendre le rétablissement possible.
7) La personne est au centre de l'accompagnement	L'accompagnement, centré sur la personne, est entièrement adapté au locataire. Il s'agit, en d'autres mots, d'un accompagnement sur mesure.
8) Souplesse de l'accompagnement proposé aussi longtemps que nécessaire	L'intensité de l'accompagnement peut varier dans le temps et reste dépendant des besoins individuels.

Figure 18 : Les principes clés du Housing First (Swyngedauw, 2018, p. 13)

## Annexe 2 : Les grands volets du plan Logement d'abord (DIHAL)

### PRIORITÉ I.

PRODUIRE ET MOBILISER PLUS DE LOGEMENTS ABORDABLES ET ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES SANS-ABRI ET MAL LOGÉES

1. **Produire des logements sociaux et très sociaux** adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées.
2. **Mobiliser le parc privé** à des fins sociales
3. **Développer** les solutions de logement adapté en réponse à des besoins spécifiques
4. **Faciliter** la transformation de centres d'hébergement en logements selon les besoins des territoires

### PRIORITÉ II.

PROMOUVOIR ET ACCÉLÉRER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET FACILITER LA MOBILITÉ RÉSIDENNELLE DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

5. **Améliorer la connaissance** des publics sans domicile et renforcer les dispositifs de la veille sociale
6. **Donner la priorité au logement** dans l'orientation des personnes sans domicile
7. **Améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement social** en mobilisant notamment les leviers de la loi relative à l'Égalité, à la Citoyenneté et aux Territoires
8. **Favoriser la mobilité résidentielle et géographique** des personnes défavorisées en demande de logement

### PRIORITÉ III.

MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES SANS DOMICILE ET FAVORISER LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

9. **Renforcer et articuler l'accompagnement social** vers et dans le logement et proposer des approches pluridisciplinaires et coordonnées
10. **Accompagner le changement** des cultures et pratiques professionnelles et renforcer la formation des acteurs
11. **Développer la cohérence entre insertion socio-professionnelle et accès au logement**

### PRIORITÉ IV.

PRÉVENIR LES RUPTURES DANS LES PARCOURS RÉSIDENNELS ET RECENTRER L'HÉBERGEMENT D'URGENCE SUR SES MISSIONS DE RÉPONSE IMMÉDIATE ET INCONDITIONNELLE

12. **Renforcer la prévention des expulsions locatives** de façon à limiter le recours au jugement d'expulsion et le nombre d'expulsions effectives
13. **Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortant d'institutions** ou victimes de violence
14. **Recentrer l'hébergement d'urgence** sur sa fonction de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse

### PRIORITÉ V.

MOBILISER LES ACTEURS ET LES TERRITOIRES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PRINCIPE DU LOGEMENT D'ABORD

15. **Mettre en place une gouvernance efficace** à tous les niveaux
16. **Soutenir et s'engager avec des territoires** de mise en oeuvre accélérée

*Présentation par le Président de la République du plan quinquennal pour le Logement d'abord à Toulouse, le 11 septembre 2017*



## **Annexe 3 : Note de cadrage de l'atelier de recherche**

**Atelier de recherche 2020/2021**

*Note de cadrage*

### **La mise en œuvre du « logement d'abord » sur le territoire M2A**

#### Contextualisation

Les lois et législations promulguées depuis plus de trente ans en France ont contribué à l'émergence et la structuration de mouvements associatifs de lutte contre les exclusions et le sans-abrisme. L'agglomération Mulhousienne, véritable vivier associatif, n'est pas exempte de cette évolution exponentielle et fragmentée.

L'offre d'hébergements et de logements s'est multipliée pour la population sans-abri : de l'hébergement d'urgence, aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) en passant par le logement adapté ou accompagné. Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O) demeure l'interface permettant l'orientation au sein de ces établissements.

L'arsenal déployé à Mulhouse s'organise selon des groupes et catégories particuliers (jeunes, femmes, hommes, sans papiers, etc.) et autour de problématiques spécifiques (toxicomanie, santé mentale, hébergement, violence conjugale). Reste cependant un dénominateur commun dont cette cristallisation ne tient pas ou peu compte : **l'absence de logement.**

S'il existe en France, un réel consensus sur le droit au logement pour toutes et tous, le chemin pour y parvenir est plus sinueux pour les populations relevant de structures de l'Aide Sociale à l'Hébergement.

#### L'accès au logement : de la fin du modèle « en escalier » vers le « Logement d'abord »

- *Le modèle en escalier*

Les personnes « hébergées » doivent franchir une succession de palier et remplir un certain nombre de conditions avant de pouvoir se voir proposer un logement autonome. La nature de ces étapes consiste généralement à modifier son comportement, sur la base de critères normatifs. Ainsi, il faudra respecter le règlement de la structure, être présent au rendez-vous, s'engager dans la résolution de difficultés considérées comme problématiques pour vivre de manière autonome dans un appartement ordinaire : dettes, absence de ressources ou gestion budgétaire, addictions, problématique de santé physique et mentale. Ainsi, ce modèle dit « **en escalier** » (Sahlin, 2012), se fonde sur l'existence supposée de compétences à habiter un logement.

*« Il s'agit d'approches évolutives et gradualistes fondées sur le postulat que la personne sans-abris est incapable de se maintenir en logement de manière autonome, a fortiori si elle présente des problématiques de santé mentale ou d'assuétudes » (Sebastien Lo. Sardo, sortie de rue, 2016, p.8).*

Les personnes gravissent péniblement les marches d'un système sans jamais parvenir au palier permettant l'accès à un logement autonome.

- *Housing First*

Dans les années 90, le « Housing First » apparaît à New-York comme une alternative aux modèles « en escalier ». Ce modèle fait le pari qu'il est possible de **passer directement de la rue au logement, sans étape préalable**. Le principe est que pour pouvoir s'en sortir, il faut d'abord un toit qui procure intimité, sécurité et stabilité résidentielle.

*« Le principe du Housing First, où une personne n'a pas à devoir d'abord changer sa vie afin d'obtenir le droit fondamental au logement. Au contraire, c'est le logement qui est le prérequis permettant aux autres problèmes d'être résolus » (Y foundation, 2017, p.9).*

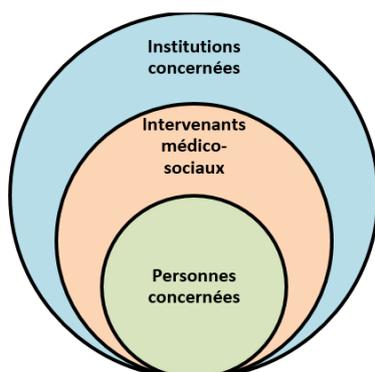
L'objectif est d'améliorer l'accès à l'aide et aux soins, le bien-être et la sécurité de personnes sans-abri, n'ayant pas ou difficilement accès à un logement en raison de problématiques cumulées de grande précarité sociale, de santé physique et mentale et d'assuétudes. Pour ce faire, le modèle est basé sur 8 grands principes qui fixent le cadre et la méthodologie d'intervention « *Housing First* ».

- *Le Logement d'Abord*

Le « **Logement D'Abord** » est en quelque sorte la déclinaison Française du « Housing First ». Il est inscrit avec 60 autres mesures dans plan quinquennal (2017-2022) de lutte contre le sans-abrisme. En 2018, 24 collectivités ont été sélectionnées comme territoires d'accélération de la mise en œuvre du plan quinquennal pour le « Logement d'Abord », parmi lesquels figure Mulhouse (M2A).

Ainsi, les collectivités locales, les acteurs de l'hébergement/logement et l'ensemble de leurs partenaires sanitaires et sociaux se sont engagés conjointement sur des objectifs partagés de résultats et de moyens afin de réduire drastiquement et de façon soutenue le sans-abrisme.

La mise en œuvre du plan Logement D'Abord (LDA) sur le territoire mulhousien se décline à différents niveaux.



En parallèle aux réponses institutionnelles et structurelles (gestion des expulsions locatives, captation du logement privé, intermédiation locative, solvabilisation des publics, ...), les conditions de réussite du LDA passent notamment par une évolution des pratiques professionnelles qui sont profondément réinterrogées par de nouvelles relations entre personnes concernées (P.C) et intervenants sociaux.

Après deux ans, vient aujourd'hui la phase devant permettre **d'évaluer l'efficacité des actions déployées dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du plan Logement D'Abord sur le territoire mulhousien**.

### Questionnements et orientation des Ateliers de recherche

Les ateliers de recherche sont l'occasion de mener un travail de recherche sur une question sociale de manière active et impliquée. Ils permettent la construction de nouveaux savoirs.

Concernant la thématique du Logement d'abord sur le territoire mulhousien, la recherche des étudiants se basera sur **les effets du déploiement de cette politique sur l'accompagnement des personnes concernées et sur les pratiques professionnelles.**

Partant de là, plusieurs thématiques et questionnements peuvent être soulevés :

- **Les contours et particularités du Logement d'Abord à Mulhouse** : Quels sont les grands principes du « Logement D'Abord » ? En quoi le modèle s'inspire/diffère du « Housing First » dans ses concepts et sa mise en œuvre effective ? Sur quels aspects est-il opposé/complémentaire au modèle dit « en escalier » ?
- **La mise en œuvre effective du LDA sur le terrain** : Comment le modèle s'est-il décliné sur le territoire de la M2A : via quels acteurs, dispositifs, moyens, partenaires ? Quels sont les enjeux relatifs à sa mise en œuvre ? Comment est-il compris/accueillis par les professionnels de l'Aide Sociale à l'Hébergement ?
- **L'impact sur les postures et positionnements des accompagnants** : En quoi la mise en œuvre du « Logement D'Abord » vient bouleverser les pratiques des professionnels et l'organisation des services ? Pourquoi parle-t-on de « transformation de pratique » et « d'acculturation » des professionnels ?
- **La prise en compte des personnes concernées** : Qui est le public cible (typologie ; parcours ; nombre ; etc) concerné par le déploiement du « Logement d'abord » sur le territoire de la M2A ? En quoi le « Logement D'Abord » est-il susceptible de répondre à leur attente ? Sur la base de quels éléments recueillis ?

Les données récoltées par les étudiants dans le cadre de l'atelier de recherche seront restituées lors d'une journée d'information sur le « Logement D'Abord » à Mulhouse. Par ailleurs, elles serviront d'appui à une démarche évaluative confiée à L'Ecole Supérieure de Praxis Sociale.

## Annexe 4 : Guide d'entretien auprès des personnes concernées

### Caractéristiques socio-démographiques

Sexe :  F  M

Année de naissance :

Situation résidentielle actuelle :



SANS-ABRISME  
(RUE/ABRI DE NUIT)



SANS LOGEMENT  
(PRISON)



LOGEMENT PRÉCAIRE/  
INADEQUAT



SANS LOGEMENT  
(HÉBERGEMENT  
COURT SÉJOUR)  
Exemple: maison d'accueil.



SANS-LOGEMENT  
(HÔPITAL/CURE)



LOGEMENT ADÉQUAT

Nombre de jours/années en situation de sans-logement :

- Dont sans-abrisme (rue/abri de nuit) :

### Parcours résidentiel et rapport à l'habitat

Selon vous, est-ce qu'avoir un logement est important ? Pourquoi ?

Quelle place a tenu le logement tout au long de votre parcours (expulsion, sans-abrisme, relogement...)?

- Avez-vous eu affaire à différents lieux d'accompagnement (CHRS...)?

Depuis quand êtes-vous dans la région de Mulhouse ?

Si la personne est installée en logement :	Si la personne est sans-abri ou sans-logement :
<p>Depuis combien de temps êtes-vous dans ce logement ?</p> <p>Comment ce sont passées les démarches pour trouver ce logement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Combien de temps cela a pris ?</li> <li>• Quel type de bailleur est-ce (privé, social, IML, résidence social) ?</li> </ul> <p>Aviez-vous visité plusieurs logements ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si oui, pourquoi avez-vous choisi celui-là ?</li> </ul>	<p>Depuis combien de temps êtes-vous dans cette situation (CHRS, sans-abrisme...)?</p> <p>Avez-vous déjà entendu parler du « Logement d'abord » sur Mulhouse ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si oui, par qui ? Comment ?</li> </ul> <p>Avez-vous envie d'avoir un logement individuel stable ? Pourquoi ?</p> <p>Selon vous, qu'est-ce qui fait que vous ne pouvez pas disposer d'un logement ?</p>

<p>Est-ce que vous vous y sentez bien ?</p> <p>Pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis le début ?</li> <li>• Diriez-vous que vous vous y sentez en sécurité ?</li> <li>• Est-il de bonne qualité (espace, état) ?</li> </ul> <p>Environ combien de temps y passez-vous par jour ?</p> <p>Comment l'avez-vous aménagé ?</p> <p>Le bail est-il à votre nom ?</p> <p>Que pensez-vous de son prix ?</p> <p>Globalement, vous diriez que vous en êtes :</p> <p><input type="checkbox"/> Pas satisfait</p> <p><input type="checkbox"/> Peu satisfait</p> <p><input type="checkbox"/> Satisfait</p> <p><input type="checkbox"/> Très satisfait</p>	
--	--

**Santé mentale/physique et bien-être**

Comment décririez-vous votre état de santé ?

Etes-vous diagnostiqué pour une maladie ou une pathologie psychiatrique ?

Avez-vous été ou êtes-vous en situation de dépendance ou d'addiction (drogue, alcool, tabac, nourriture...)?

<b>Si la personne est installée en logement :</b>	<b>Si la personne est sans-abri ou sans-logement :</b>
Votre santé s'est-elle améliorée depuis que vous avez un logement ?	Pensez-vous que si vous aviez un logement, vous seriez en meilleure santé ?

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur quels points en particulier ?</li> </ul> <p>Si situation de dépendance/addiction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivez-vous mieux à gérer votre/vos addiction(s) depuis que vous avez un logement ?</li> </ul>	<p>Si situation de dépendance/addiction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pensez-vous que si vous aviez un logement, vous seriez plus en capacité de gérer votre/vos addiction(s) ?</li> </ul>
--	---

Qu'est-ce qui influence ou pourrait influencer votre bien-être ?

### **Ressources et qualité de vie**

Avez-vous des revenus ou des ressources financières ?

Bénéficiez-vous d'aide, de droits sociaux ?

Selon vous, vos revenus sont-ils suffisants pour vous garantir une bonne qualité de vie ? Pourquoi ?

<b>Si la personne est installée en logement :</b>	<b>Si la personne est sans-abri ou sans-logement :</b>
Avoir un logement a-t-il facilité vos démarches administratives et l'accès aux droits sociaux ?	Ne pas avoir de logement est-il un frein pour effectuer vos démarches administratives et bénéficier de droits sociaux ?

Si vous deviez noter votre qualité de vie, combien lui attribueriez-vous (très dégradée = 1 à très bonne = 10) ?

1      2      3      4      5      6      7      8      9      10

Pourquoi avez-vous attribué cette note ?

De quoi avez-vous besoin pour que votre qualité de vie s'améliore ?

Avez-vous un/des projet(s) pour l'avenir ?

- Si oui, le(s)quel(s) ?

### **Vie sociale, intégration sociale et inscription dans la cité**

Quelles sont les personnes avec lesquelles vous avez le plus de liens (famille, amis, professionnels...) ?

- Depuis quand les connaissez-vous ?
- Dans quelles circonstances les avez-vous rencontrées (moment, lieu) ?

- A quelle fréquence les voyez-vous (tous les jours, semaines...)?
- Qu'est-ce qui fait que vous appréciez leur compagnie? Qu'est-ce qui vous rapproche?

Comment qualifieriez-vous votre vie sociale (inexistante, mouvementée, riche...)?

<b>Si la personne est installée en logement :</b>	<b>Si la personne est sans-abri ou sans-logement :</b>
<p>Appréciez-vous le quartier dans lequel se trouve votre logement ? Pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le quartier était-il un critère important pour trouver un logement ?</li> </ul> <p>Connaissez-vous les commerçants et services à proximité ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous y rendez-vous ? Pourquoi ?</li> </ul> <p>Quels endroits avez-vous l'habitude de fréquenter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont-ils proches de votre logement ?</li> </ul>	<p>Y-a-t'il un quartier que vous appréciez particulièrement ? Pourquoi ?</p> <p>Quels endroits avez-vous l'habitude de fréquenter ?</p> <p>Pour vous, le quartier serait-il un critère important pour trouver un logement ?</p>

De manière générale, vous sentez-vous intégré dans la société ? Pourquoi ?

### **Accompagnement par les intervenants**

Avez-vous connu un travailleur social qui vous a particulièrement marqué (en bien ou en mal) dans votre parcours ? Pourquoi ?

Quelle est selon vous la qualité essentielle que doit avoir un travailleur social ?

<b>Si la personne est installée en logement :</b>	<b>Si la personne est sans-abri ou sans-logement :</b>
<p>Qui vous a accompagné pour l'obtention de votre logement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Était-ce toujours la même personne ?</li> <li>• A quelle fréquence vous rencontriez-vous ?</li> </ul>	<p>Savez-vous vers qui vous tourner si vous êtes en difficulté ?</p>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Voyez-vous toujours cette personne ? Pourquoi ?</li></ul> <p>Par rapport à vos précédentes expériences, avez-vous l'impression d'avoir été accompagné différemment dans le cadre du LDA ?</p> <p>Savez-vous vers qui vous tourner si vous êtes en difficulté ?</p>	
--	--

## **Annexe 5 : Guide d'entretien auprès des intervenants médico-sociaux**

### **Caractéristiques socio-démographiques**

Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M Année de naissance : Diplôme(s) : Profession :	Lieu d'exercice actuel : Ancienneté dans l'établissement : <input type="checkbox"/> Moins d'un an <input type="checkbox"/> Entre un an et trois ans <input type="checkbox"/> Entre 4 et 9 ans <input type="checkbox"/> Plus de dix ans
Autres expériences professionnelles préalables :	

### **Représentations autour de ses missions et pratiques d'accompagnement**

Quelles sont vos missions et vos tâches au quotidien ?

<b>Création/évolution de poste LDA</b>	<b>Mission d'accompagnement au logement</b>
Concernant votre recrutement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment avez-vous eu connaissance de l'ouverture de votre poste ?</li> <li>• Quelles étaient vos motivations à postuler ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce qui vous plaît particulièrement dans votre poste ?</li> </ul>

Quelles sont les caractéristiques des personnes que vous accompagnez ?

Combien de situations suivez-vous ?

- En quoi consiste ce suivi ?
- Comment se passe-t-il concrètement (fréquence des rencontres, lieu, durée...) ?
- Quelles sont les similitudes entre les situations des personnes accompagnées ?
- Qu'est-ce qui détermine le début et la fin de l'accompagnement ?

Pour vous, qu'est-ce qu'un accompagnement « réussi » ?

### **Représentation du LDA avant sa mise en œuvre**

Avant l'implantation du dispositif LDA sur Mulhouse, aviez-vous déjà entendu parler du *Logement d'abord* et/ou de l'*Housing First* ?

- Si oui, comment ?

Selon vous, qu'est-ce que le « Logement d'abord » ?

Par qui et comment vous a été présenté le projet LDA sur Mulhouse ?

Quelle était votre position par rapport à l'implantation du LDA à l'époque ?

Faites-vous une différence entre le *Logement d'abord* et le *Housing first* ? Laquelle ?

Connaissez-vous les principes fondamentaux du *Housing first* ?

### **Représentation du LDA suite à sa mise en œuvre**

Si vous deviez évaluer à quel point vous vous sentez concerné par la politique LDA à Mulhouse, quelle note attribueriez-vous :

*Pas concerné*

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

*Tout à fait concerné*

- Pourquoi ?

<b>Si connaissance Housing First</b>	<b>Si méconnaissance Housing First</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Trouvez-vous que les principes fondamentaux du Housing First se retrouvent dans la mise en œuvre du LDA à Mulhouse ? Précisez.</li><li>• Y a-t-il des spécificités liées au territoire ? Lesquelles ?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sauriez-vous dire sur quels principes se basent le LDA sur Mulhouse ?</li></ul>

Trouvez-vous qu'il y a un/des bénéfice(s) à l'implantation du dispositif LDA sur Mulhouse ?

Quelle plus-value apporte-t-il ?

Au contraire, trouvez-vous que l'implantation du dispositif LDA sur Mulhouse a eu un/des impact(s) négatif(s) ?

Et dans votre institution en particulier, quels ont été les impacts du dispositif LDA (financier, organisation, population accompagnée...)?

D'après-vous, le LDA facilite-t-il l'entrée en logement ? Pourquoi ?

Selon vous, comment la politique LDA pourrait-elle être optimisée sur Mulhouse ?

### **Evolution / innovation / transformation des pratiques**

<b>Création/évolution de poste LDA</b>	<b>Mission d'accompagnement au logement</b>
<p>Par rapport à vos postes précédents, trouvez-vous qu'il y a une spécificité dans l'accompagnement des personnes concernées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si oui, laquelle ?</li> </ul> <p>Sur quelles valeurs se basent vos pratiques professionnelles ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Correspondent-elles à celle prônées par le <i>Logement d'abord/Housing First</i> ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Y a-t-il eu un changement dans vos missions ou dans l'organisation de votre service depuis l'implantation du LDA à Mulhouse ?</li> <li>• Et dans vos pratiques ?</li> </ul> <p>Sur quelles valeurs se basent vos pratiques professionnelles ?</p>

Avec l'implantation du dispositif LDA, votre rôle et/ou vos missions ont-ils été modifiés (nouvelles tâches, nouveaux partenariats...)?

- Si oui, de quelle manière cela s'est traduit ?
- Avez-vous été accompagné ? Comment ?
- Etes-vous satisfait de cette évolution ?

Avez-vous ressenti une différence concernant l'accompagnement des personnes concernées ?

- Si oui, laquelle ?

### **Dynamique inter-institutionnelle / inter-acteurs**

Quelle place occupe le travail d'équipe dans votre quotidien ?

- En quoi consiste-t-il ?

Quels sont les principaux partenaires avec lesquels vous travaillez ?

- En quoi consiste votre partenariat ?
- A-t-il évolué depuis l'implantation du LDA ?

Connaissez-vous les différents établissements mulhousien qui sont concernés par le LDA ?

- Quels sont-ils ?
- Etes-vous en lien ? De quelle manière ?

Travaillez-vous en lien avec l'équipe ressource LDA ? Si oui, de quelle manière ?

- Comment comprenez-vous le qualificatif « ressource » dans équipe ressource ?

Avez-vous eu connaissance de la tenue d'une formation-action sur le LDA à Praxis en 2019 ?

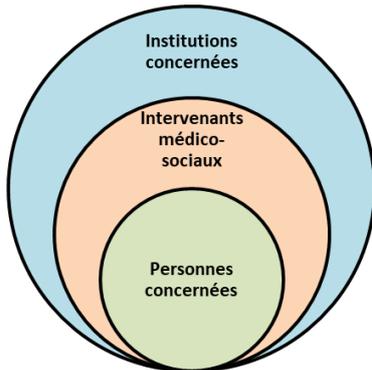
- Si oui, comment ?
  - Y avez-vous participé ? Pourquoi ?
    - Si oui, qu'en avez-vous pensé ?
    - Cela vous a-t-il été utile dans vos pratiques ?

→ Souhaitez-vous rajouter quelque chose par rapport à votre expérience du LDA ?

## Annexe 6 : Fiche technique « Entretiens LDA »

### Fiche technique « Entretiens LDA »

Le cœur de la recherche se situe dans l'impact du déploiement du projet LDA sur les personnes concernées, les intervenants médico-sociaux et les institutions mulhousiennes.



Ainsi, à différents niveaux et durant différentes phases, ces acteurs seront interrogés autour de leur représentation et de leur expérience du déploiement du LDA à Mulhouse.

La recherche se base sur une **méthode qualitative** afin d'accéder au sens profond que donnent les personnes à ce qu'elles vivent, via des  **récits de parcours et des entretiens semi-directifs**.

Pour mener les entretiens, une **équipe de recherche** a été mobilisée. Elle est composée d'intervenants de Praxis ainsi que de personnes concernées, formés à la démarche et aux questions éthiques et posturales que sous-tend le positionnement d'interviewer.



Les entretiens sont réalisés par un binôme de personnes formées



Les entretiens sont menés en se basant sur une grille de questions validée par un comité



Les entretiens sont enregistrés pour effectuer une analyse fine des discours des



Les entretiens sont anonymisés : personnes interviewées, personnes et établissements cités.



Un entretien dure environ 1h.





**ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
DE PRAXIS  
SOCIALE**

**Site Schlumberger**

4 rue Schlumberger  
68200 MULHOUSE

**Site Kennedy**

22 Avenue Kennedy  
68200 MULHOUSE

**Maison Orée**

4 rue des Vergers  
68100 MULHOUSE

**[www.praxis.alsace](http://www.praxis.alsace)**

03 89 33 20 00

[info@praxis.alsace](mailto:info@praxis.alsace)